

## Conservation et valorisation du patrimoine culturel bâti de la région de Ségou

Préparé par Sory Ibrahim CAMARA,  
Pour l'obtention d'un Master en Développement de l'Université Senghor  
Département Culture  
Spécialité : Gestion du Patrimoine Culturel

**Directeur de mémoire :**  
Dr Hdr. Jean-François FAÛ  
Directeur du département Culture,  
Université Senghor d'Alexandrie,  
EGYPTE.

**Co-directeur de mémoire :**  
M. Cheick Boukounta Karamoko  
SISSOKO, Administrateur des Arts et de la  
Culture. Chef de la Mission Culturelle de  
Ségou-MALI.

Le 15 septembre 2021

Devant le jury composé de :

<b>Prof. Gihane Zaki</b> Membre du Conseil de l'ICCROM et professeure d'égyptologie, chercheuse auprès du Centre National Français CNRS Université de la Sorbonne, FRANCE.	<b><u>Président</u></b>
<b>Dr Hdr. Jean-François FAÛ</b> Directeur du Département Culture à l'Université Senghor, EGYPTE	<b><u>Examineur</u></b>
<b>M. Cheick Boukounta Karamoko SISSOKO</b> Administrateur des Arts et de la Culture. Chef de la Mission Culturelle de Ségou-MALI	<b><u>Examineur</u></b>

Promotion 2019-2021

## DEDICACE

A mon père Mory CAMARA et à ma mère Assétou TRAORE qui ont été les principaux artisans  
de ma situation actuelle ;

A tous les jeunes diplômés chômeurs pour les inciter à prendre du courage et de la  
détermination en vue d'avoir un avenir meilleur.

## REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier :

- ☞ l'Université Senghor, Opérateur direct de la Francophonie, pour nous avoir permis de réaliser notre rêve à travers cette formation ;
- ☞ le Recteur de l'Université Senghor, Pr Thierry VERDEL, pour son soutien constant à l'ensemble des apprenants ;
- ☞ Dr. Hdr. Jean-François FAÛ, notre Directeur de Département Culture pour sa disponibilité et pour avoir accepté notre encadrement ;
- ☞ madame Rania Adel El GUINDY, Chef service administratif du Département Culture pour sa disponibilité ;
- ☞ l'ensemble du corps professoral, du personnel administratif et technique ainsi que le personnel de soutien de l'Université Senghor ;
- ☞ monsieur Cheick Boukounta Karamoko SISSOKO, Chef de la Mission Culturelle de la région de Ségou au Mali, pour nous avoir accepté dans le cadre du stage professionnel ;
- ☞ tout le personnel de la Mission Culturelle de la région de Ségou au MALI ;
- ☞ le Vice-recteur de l'Université de Ségou, Pr Soïba DIARRA, pour son accompagnement ;
- ☞ tout le personnel du Rectorat de l'Université de Ségou pour leur accompagnement sans faille ;
- ☞ tous les étudiants de la 17<sup>ème</sup> promotion de l'Université Senghor, en particulier toute la communauté malienne pour leur soutien ;
- ☞ mes frères et sœurs pour leur soutien et leurs diverses contributions ;
- ☞ enfin, je remercie tous ceux dont le nom n'a pas été cité ici mais qui nous ont apporté leur concours et leur soutien durant toute la durée de notre stage.

## RESUME

Le Mali se caractérise par la diversité et la richesse de son potentiel patrimonial culturel et naturel, son patrimoine culturel bâti nécessite la sauvegarde et la mise en valeur. Le manque de synergie d'action entre les acteurs nationaux et autorités locales sur la politique de patrimoniale malgré la création des différentes des structures déconcentrées de l'Etat et l'adoption des différents textes législatifs et règlementaires ; le patrimoine culturel bâti subit de graves dégradations, qui menacent leur existence ainsi que les métiers traditionnels qui y sont liés.

Notre recherche porte sur « *Conservation et valorisation du patrimoine culturel bâti de la région de Ségou* », une démarche qui vise à produire une documentation de la conservation à la valorisation pour soutenir et d'appuyer les services techniques du ministère de la culture en charge du patrimoine culturel de la région.

La région de Ségou dispose d'un riche patrimoine culturel bâti exceptionnel non protégé et délaissé au profit des constructions neuves. Ces bâtis exceptionnels subissent de graves dégradations, qui menacent aussi bien leur existence que les métiers traditionnels qui y sont liés.

Nous avons élaboré un projet de valorisation des sites culturels du vestibule de Biton dénommé « Espace culturel Bitonblon ». Ce projet s'articule autour de 3 composantes qui sont :

- ❖ l'entretien et le réaménagement des bâtis existants ;
- ❖ la collecte des objets culturels existants à Sékoro ;
- ❖ les actions d'assistance et de formation des gestionnaires et guides locaux des sites.

Cette mise en valeur contribuera à la mise en place d'un système de gestion participative du patrimoine culturel reconnu par les populations comme étant de l'héritage du Royaume Bambara de Ségou.

### Mots-clés

Conservation, valorisation, patrimoine culturel, bâti de la région de Ségou, Mali.

## ABSTRACT

Mali is characterized by the diversity and richness of its cultural and natural heritage potential; its built cultural heritage requires safeguarding and enhancement. The lack of synergy of action between national actors and local authorities on heritage policy despite the creation of different decentralized state structures and the adoption of various legislative and regulatory texts; the built cultural heritage is undergoing serious degradation, which threatens their existence as well as the traditional trades linked to them.

Our research focuses on "*Conservation and enhancement of the built cultural heritage of the Ségou region*", an approach that aims to produce documentation from conservation to enhancement to defend and support the technical services of the Ministry of Culture in charge of cultural heritage of the region. The Ségou region has a rich, exceptional built cultural heritage that is unprotected and abandoned in favor of new construction. These exceptional buildings are subject to serious deteriorations, which threatens both their existence and the traditional trades linked to them. We have developed a project to promote the cultural sites of Sékoro called "*Bitonblon Cultural Space*". This project revolves around 3 components which are:

- ❖ maintenance and redevelopment of existing buildings;
- ❖ collection of existing cultural objects in Sékoro;
- ❖ assistance and training actions for local site managers and guides.

This enhancement will contribute to the establishment of a participatory management system for the cultural heritage recognized by the populations as being the heritage of the Bambara Kingdom of Ségou.

### Key-words :

Conservation, valuation, cultural heritage, built in the region of Ségou, Mali.

## LISTE DES ACRONYMES ET ABREVIATIONS

**AN-RM** : Assemblée Nationale République du Mali

**AOF** : Afrique Occidentale Francophone

**APTМ** : Agence de Promotion Touristique du Mali

**AUF** : Agence universitaire de la Francophonie

**CCK** : Centre culturel Kôrè

**CNRS** : Centre National de la Recherche Scientifique

**CSA** : Commissariat à la Sécurité Alimentaire

**DСР** : Document Cadre de Partenariat

**DNPC** : Direction Nationale du Patrimoine Culturel

**DRA** : Directions Régionales de l'Artisanat

**DRC** : Directions Régionales de la Culture

**DRHT** : Directions Régionales de l'Hôtellerie et du Tourisme

**GPC** : Gestion du Patrimoine Culturel

**ICCROM** : Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels

**MACIHT** : Ministère de l'Artisanat, de la Culture, de l'Industrie Hôtelière et du Tourisme

**MC** : Missions Culturelles

**ONG** : Organisation non gouvernementale

**P-RM** : Président de la République du Mali

**PROMISAM** : Projet de Mobilisation des Initiatives en Matière de Sécurité Alimentaire

**PSIC** : Programme de Soutien aux Initiatives Culturelles

**SGG** : Secrétariat Général du Gouvernement

**THV** : Trésor Humain Vivant

**UNESCO** : Organisations des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture

**UNTM** : Union Nationale des Travailleurs du Mali

**USAID** : Agence des États-Unis pour le développement international

## Table des matières

DEDICACE.....	I
REMERCIEMENTS .....	II
RESUME .....	III
ABSTRACT .....	IV
LISTE DES ACRONYMES ET ABREVIATIONS.....	V
INTRODUCTION .....	1
CHAPITRE 1 : CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE.....	4
I. CADRE THEORIQUE.....	4
1. Présentation du Milieu d'étude (Région de Ségou) .....	4
1.1 Présentation géographique .....	4
1.2 Présentation historique.....	5
2. Présentation du Sujet .....	6
3. Problématique.....	7
3.1 Enoncé du problème .....	10
3.2 Questions de recherche .....	10
4. Objectifs.....	10
4.1 Objectif principal .....	10
4.2 Objectifs spécifiques.....	10
5. Hypothèse .....	11
5.1 Hypothèse centrale .....	11
5.2 Hypothèses secondaires.....	11
6. Résultats attendus.....	11
7. Revue de la littérature.....	11
8. Définition des mots clés .....	14
8.1 Le patrimoine .....	14
8.2 Le patrimoine culturel .....	15
8.3 Le patrimoine culturel bâti .....	15
II. CADRE METHODOLOGIQUE .....	15
1. Recherche documentaire : .....	15
2. Méthodes et outils de collecte de données .....	15
2.1 Méthode quantitative .....	16
2.2 Méthode qualitative .....	16
3. Echantillonnage .....	16
3.1 Tableau n°1 : première catégorie (communauté estudiantine).....	16
3.2 Tableau n°2 : deuxième catégorie (détenteurs de sites et population locale) .....	17
3.3 Tableau n°3 : troisième catégorie (Responsables administratives) .....	17
4. Analyse des données .....	17
5. Synthèse des résultats.....	19
CHAPITRE 2 : ETATS DE LIEUX DU PATRIMOINE CULTUREL .....	20
I. PRESENTATION DES SITES CULTURELS DU MALI INSCRITS AU PATRIMOINE MONDIAL.....	20
1. Sites inscrits .....	20

1.1	Tombouctou (1988) / Critères : (ii), (iv) et (v) .....	20
1.2	Villes anciennes de Djenné (1988) / Critères : (iii) et (iv) .....	20
1.3	Tombeau des Askia (2004) / Critères : (ii), (iii) et (iv) .....	21
1.4	Falaises de Bandiagara (pays dogon) / Critères : (v) et (vii) .....	22
2.	Sites inscrits sur la liste indicative .....	22
2.1	Boucle du Baoulé (1999) / Critères : (ii) et (iv) .....	22
2.2	Es-Souk (1999) / Critères : (ii) et (iv) .....	23
2.3	Cité Historique de Hamdallahi (2009) / Critères : (i) et (vi) .....	24
2.4	Fort de Médine (2009) / Critères : (iii) et (iv) .....	24
2.5	Grande mosquée de vendredi de Niono (2009) / Critères : (iii) et (iv) .....	25
2.6	Mosquée de Komoguel (2009) / Critères : (iii) et (iv) .....	26
2.7	Tata de Sikasso (2009) / Critères : (i), (ii) et (vi) .....	27
2.8	Réserve de biodiversité du Parc du Bafing Makana (2016) / Critères : (viii) et (x) .....	28
2.9	Réservoir naturel du Lac Magui (2016) / Critères : (viii) et (x) .....	28
2.10	Réserve de la Biodiversité des éléphants du Gourma (2017) / Critères : (viii) et (x) .....	29
2.11	Bassin du fleuve Niger (du seuil de Markala au lac Débo) (2017) / Critères : (viii) et (x)..	29
2.12	Cathédrale de Bamako (2017) / Critères : (ii) et (iv) .....	30
2.13	Eglise de Mandiakuy (2017) / Critères : (ii) et (iv) .....	30
2.14	Sites historiques et paysages culturels du Manden (2018) / Critères : (ii), (iv) et (x) .....	31
2.15	Site de la Mosquée de Kankou Moussa à Gao (2021) / Critères : (ii) et (iv) .....	31
II.	PRESENTATION DU PATRIMOINE CULTUREL BATI DE LA REGION DE SEGOU .....	33
1.	Vestibules .....	34
1.1	Vestibule Bitonblon .....	34
1.2	Vestibule de Bassialandougou .....	34
1.3	Vestibule sacré de Toumakoro .....	34
1.4	Vestibule de la famille Thiam .....	34
2.	Bâties coloniaux .....	35
3.	Habitacles de fétiches .....	35
4.	Mosquées anciennes .....	36
	CHAPITRE 3 : SITES CULTURELS A ETUDIER .....	37
I.	CHOIX DES SITES CULTURELS A ETUDIER .....	37
1.	Eglise de Mandiakuy .....	37
2.	Mosquée de la mère de Biton Coulibaly à Sékoro .....	38
3.	Grande Mosquée de vendredi de NIONO .....	38
4.	Vestibule de Biton Coulibaly à Sékoro .....	39
5.	Le quartier administratif de Ségou .....	40
II.	MESURES DE PROTECTION ET DE SAUVEGARDE DES SITES CULTURELS .....	41
1.	A l'échelle internationale .....	41
2.	A l'échelle nationale .....	42
3.	Acteurs de la gestion .....	42
3.1	Direction Régionale de la Culture .....	42
3.2	Direction Régionale de l'Hôtellerie et du Tourisme .....	43
3.3	Direction Régionale de l'Artisanat .....	43



3.4	Collectivités territoriales .....	44
3.5	Institutions coutumières .....	44
III.	APPORTS DU STAGE.....	45
1.	Présentation de la Mission Culturelle de Ségou.....	45
2.	Activités réalisées .....	46
3.	Difficultés rencontrées .....	46
IV.	ETUDE COMPARATIVE ENTRE BATIS RELIGIEUX (MOSQUEE ET EGLISE).....	47
1.	Mosquée.....	47
2.	Eglise.....	49
3.	Principaux points communs d’une mosquée et une église de la région de Ségou .....	52
3.1	Architecture.....	52
3.2	Appel à la prière .....	52
3.3	Aménagements intérieurs et extérieurs .....	53
	CHAPITRE 4 : PROJET DE VALORISATION DU BITONBLON .....	54
I.	PRESENTATION DU PROJET .....	54
1.	Contexte .....	54
2.	Acteurs :.....	55
3.	Public cible :.....	55
4.	Objectifs.....	55
4.1	Objectif principal : .....	55
4.2	Objectifs spécifiques :.....	55
5.	Résultats attendus.....	55
6.	Atouts .....	56
6.1	Objets usuels .....	56
6.2	Armes.....	56
7.	Statut et Fonctionnement .....	57
II.	METHODOLOGIE DE REALISATION DU PROJET .....	57
1.	Activités .....	57
2.	Chronogramme d’exécution des activités.....	59
3.	Outil de suivi et d’évaluation du projet.....	59
4.	Budget estimatif.....	59
	CONCLUSION GÉNÉRALE .....	60
	BIBLIOGRAPHIE.....	61
	Ouvrages généraux et spécifiques .....	61
	Articles, thèses, mémoires et cours .....	61
	Conventions et chartes.....	65
	Sites des institutions consultées .....	65
	TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	X
	ANNEXES.....	XI
	Annexe n° 1 : Questionnaire gestion du patrimoine culturel (2021) .....	XII
	Annexe n° 2 : Guide d'entretien avec les détenteurs des sites (2021) .....	XIV
	Annexe n° 3 : Guide d'entretien avec les professionnels culturels du mali (2021).....	XVII
	Annexe n° 4 : Décret Organisation et Fonctionnement de la Mission Culturelle de Ségou.....	XX

Annexe n° 5 : Fiche patrimoine culturel immobilier .....	XXIII
Annexe n° 6 : Fiche patrimoine culturel immobilier .....	XXVI
Annexe n° 7 : Fiche patrimoine culturel immobilier .....	XXIX
Annexe n° 8 : Fiche trésor humain vivant ou détenteurs de savoirs et savoir-faire .....	XXXIII
Annexe n° 9 : Fiche trésor humain vivant ou détenteurs de savoirs et savoir-faire .....	XXXVI
Annexe n° 10 : Tableau synoptique de découpage des activités .....	XXXIX
Annexe n° 11 : Chronogramme d'exécution des activités .....	XL
Annexe n° 12 : Matrice des activités du projet .....	XLI
Annexe n° 13 : Présentation du budget des activités .....	XLII
INDEX.....	XLIII

## INTRODUCTION

Témoin vivant du passage du temps, le patrimoine culturel constitue aujourd'hui le porteur de l'identité des pays et des nations. Il est le reflet de leur évolution historique, artistique, économique et sociale. La notion de patrimoine ne cesse de s'étendre, au patrimoine bâti et immobilier, elle se décline aujourd'hui en patrimoine urbain, paysager, naturel et archéologique<sup>1</sup>.

La notion de patrimoine est un concept en émergence dont les enjeux sociaux et culturels sont liés aux valeurs des biens et leur transmission. Le bien matériel ou immatériel perdure après la disparition de son détenteur. Le patrimoine culturel se distingue de la propriété traditionnelle légale des biens. Dans le cadre des successions familiales, le droit d'aînesse s'éteint et la propriété individuelle peut se trouver transformée en un bien national par l'application des mesures de protection du patrimoine culturel. Alors que la valeur de patrimoine s'attribue à un bien existant dont l'usage et les qualités dépassent l'usager. Cette valeur impose sa protection, sa conservation et nécessite donc un effort, dépense et parfois renoncement à son détenteur. Ce bien patrimonial qui est par nature, comme tout autre, périssable, doit être sauvé, conservé, transmis<sup>2</sup>.

En s'intéressant au terme « *culture* », l'UNESCO est passée d'une définition étroite qui assimile celle-ci aux Beaux-Arts et aux Belles Lettres, à une définition plus large aux termes de laquelle « la culture doit être considérée comme l'ensemble des traits distinctifs spirituels et matériels, intellectuels et affectifs qui caractérisent une société ou un groupe social et elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les façons de vivre ensemble, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances<sup>3</sup> ».

Toujours selon l'UNESCO, le « *patrimoine culturel*<sup>4</sup> » désigne non seulement les monuments (œuvres architecturales, de sculpture ou de peintures monumentales, éléments ou structures de caractère archéologique, inscriptions, grottes et groupes d'éléments qui ont une valeur et un intérêt exceptionnels du point de vue de l'histoire, de l'art ou de la science) ; mais aussi des groupes de bâtiments (groupes de constructions isolées ou réunies, qui, en raison de leur architecture, de leur unité ou de leur intégration dans le paysage, ont une valeur et un intérêt exceptionnels du point de vue de l'histoire, de l'art ou de la science) ainsi que les sites (œuvres de l'homme ou œuvres conjuguées de l'homme et de la nature, et les zones comprenant les sites archéologiques, qui sont d'une valeur et d'une importance exceptionnelles du point de vue historique, esthétique, ethnologique ou anthropologique).

Le patrimoine culturel est une famille du patrimoine à forte valeur ajoutée. Famille originale et essentielle du patrimoine, elle représente essentiellement les traces laissées par l'homme

---

<sup>1</sup> Tezkraat SALOUA. Valorisation du patrimoine architectural et urbain des XIXème et XXème siècles en Algérie : la réhabilitation du palais consulaire d'Alger entre remémoration et Contemporanéité. Alger, 2019, p1.

<sup>2</sup> Louis Bachoud, Philippe Jacob, Bernard Toulhier. Patrimoine culturel bâti et paysager. Delmas, 2002, p9.

<sup>3</sup> MONDIACULT, 1982 et Déclaration universelle de l'Unesco sur la diversité culturelle, 2001

<sup>4</sup> UNESCO. Qu'entend-t-on par "Patrimoine culturel" ? <http://www.unesco.org/new/fr/culture/themes/illicit-trafficking-of-cultural-property/unesco-database-of-national-cultural-heritage-laws/frequently-asked-questions/definition-of-the-cultural-heritage/>

que la conscience sociale à une époque donnée juge indispensables à transmettre aux générations futures<sup>5</sup>. Au vu de cette définition du patrimoine culturel, nous comprenons qu'il participe ainsi à la production ou encore à la mise en sens de la collectivité nationale, en l'inscrivant dans le temps.

*De l'ensemble de l'héritage historique, le patrimoine bâti reste le plus significatif dans l'identification du degré de civilisation de toute nation, car il reflète tout le génie accumulé durant des siècles dans la prospérité des établissements humains. Il a aussi, largement contribué au façonnage du mode de vie de la société dans tous les détails de la vie quotidienne. C'est ainsi qu'un ensemble très riche de savoir-faire a été mis au point dans la technique de construction et l'adaptation aux contraintes topographiques, climatiques, défensives, etc. Le patrimoine bâti étant très vulnérable à se maintenir dans le temps, il nécessite des actions concrètes de prise en charge à entreprendre régulièrement<sup>6</sup>.*

Selon la Loi N°10- 061 /du 30 décembre 2010 portant modification de la Loi N° 85- 40 /AN- RM Relative à la protection et à la promotion du patrimoine culturel national, on entend par « *Patrimoine Culturel, l'ensemble des biens culturels matériels et immatériels qui à titre religieux ou profane, revêtent pour l'état, les collectivités territoriales, les communautés, groupes ou individus, une importance pour l'histoire, l'art, la science et la technique<sup>7</sup>* ».

Alors que le Mali est doté d'un patrimoine culturel d'une extraordinaire richesse et d'une extrême variété. Ce patrimoine unique et exceptionnel comprend, entre autres, des sites archéologiques, d'impressionnants éléments d'architecture de terre, des lieux de mémoires, des paysages culturels, des routes et itinéraires culturels ainsi que des biens immatériels à caractère ethnographique et socio-culturel. La monumentale architecture en terre du Mali est mondialement connue et constitue une partie importante de l'identité culturelle de la population locale. En général, l'intérêt international s'oriente vers les grands centres comme Bandiagara, Djenné, Gao et Tombouctou parce que ces derniers, grâce à leur architecture exceptionnelle, sont placés sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO<sup>8</sup>. Ne se limitant pas à ces villes, ce riche patrimoine architectural peut également se voir dans un arrière-pays beaucoup plus vaste. Malgré le fait que l'attention pour ces régions soit beaucoup moins grande, elles font néanmoins face aux mêmes défis auxquels sont confrontés les grands centres.

La région de Ségou est une cité chargée d'histoire, de culture, de légendes et de mythes fondateurs, rapportés par des générations de griots et par de nombreux écrivains et historiens, notamment Maryse Condé<sup>9</sup>, Adam Ba Konaré<sup>10</sup> et autres.

---

<sup>5</sup> Louis Bachoud, Philippe Jacob, Bernard Toulhier. Patrimoine culturel bâti et paysager. Delmas, 2002, p11.

<sup>6</sup> M. ZOUHIR BALLALOU. Revitalisation urbaine pour la sauvegarde du patrimoine : cas de la vallée du m'zab.  
<http://openarchive.icomos.org/1401/9/zouhir%20ballalou.pdf>

<sup>7</sup> Loi N°10- 061 /du 30 décembre 2010

<sup>8</sup> Annette M. Schmidt, Geert Mommersteeg. SAHO : Joyaux de l'architecture Malienne. KIT Publishers, 2013, p7.

<sup>9</sup> Maryse Condé. Ségou, tome 1, 2 et 3 : les murailles de terre.

<sup>10</sup> L'Épopée de Ségou.

Aussi confirmé par les explorateurs occidentaux venus à Ségou à la fin du XVII<sup>ème</sup> siècle au cours du XIX<sup>ème</sup> siècle, tels que Mungo Park<sup>11</sup> en 1796 ou Eugène Mage en 1896. Ils font état d'une ville en grande partie ceinte d'une épaisse muraille de terre à l'intérieur de laquelle s'élevaient des palais et des bâtiments à un ou deux niveaux couronnés de terrasses. Les dessins et clichés photographiques pris au cours de ces expéditions témoignent d'une grande richesse architecturale et du savoir-faire des maîtres<sup>12</sup>. La gestion de ce riche patrimoine culturel bâti n'est pas sans poser de difficultés.

Notre travail consistera dans un premier temps à faire un état des lieux tout en déterminant les rôles des responsables administratifs et locaux puis à définir des stratégies de conservation et de valorisation du patrimoine culturel bâti de la région de Ségou dans un second temps. Le document est composé de 4 chapitres et structuré de la manière suivante :

- ❖ le premier chapitre est consacré au cadre théorique et la méthodologie adoptée pour mener cette recherche ;

- ❖ le second chapitre est de faire l'état de lieux des sites culturels du Mali inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO et la présentation du patrimoine culturel bâti de la région de Ségou ;

- ❖ le troisième chapitre est consacré à la gestion des sites culturels de la région de Ségou avec une étude comparative entre les bâtis religieux (mosquée et église) ;

- ❖ le quatrième et dernier chapitre décrit un projet de valorisation de l'espace culturel Bitonblon.

A ces chapitres s'ajoute une conclusion.

---

<sup>11</sup> Mungo Park. Voyage dans l'intérieur de l'Afrique. La Découverte/ Poche, 2009 (traduction : Jean-Henri Castéra et Adrian Adams).

<sup>12</sup> Sites & Cités remarquables de France. Ségou, une coopération franco-malienne pour le bâti en terre, 2017, p23.

## CHAPITRE 1 : CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE

### I. CADRE THEORIQUE

#### 1. Présentation du Milieu d'étude (Région de Ségou)

La région de Ségou est divisée en sept Cercles : Barouéli, Bla, Macina, Niono, San, Ségou et Tominian. Elle compte 118 Communes dont 3 Communes urbaines (Ségou, San et Niono) et 115 Communes rurales.

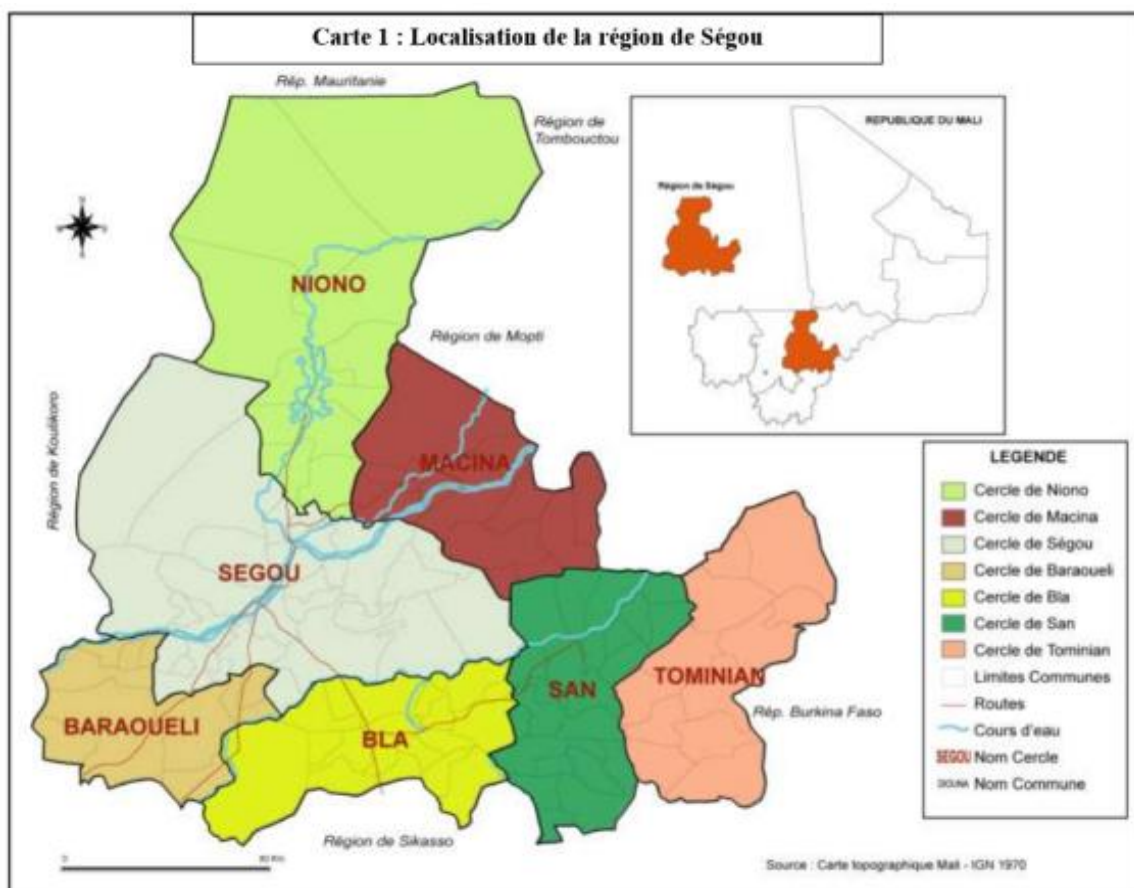


Figure 1 : Carte de la Région de Ségou  
Source : Carte topographique Mali. IGM 2010

#### 1.1 Présentation géographique

Située à 240 km de la capitale Bamako, la région de Ségou est la quatrième région administrative du Mali, son chef-lieu est la ville de Ségou. Elle est située au centre du Mali, avec une superficie de 64 947 km<sup>2</sup> (environ 5 % du Mali). Elle est limitée au sud par la région de Sikasso, au sud-est par le Burkina Faso, à l'est par la région de Mopti, au nord par la république islamique de Mauritanie et la région de Tombouctou et à l'ouest par la région de Koulikoro. La population de la région est estimée à environ 2 336 255 habitants en 2009<sup>13</sup>, soit une densité d'environ 36 habitants par km<sup>2</sup>.

<sup>13</sup> Résultats du Recensement général de la population et de l'habitat 2009.

La région a une vocation agro-pastorale et sa population est essentiellement rurale. D'un point de vue climatique, deux types de climat se rencontrent dans la région de Ségou. Le sahélien au nord avec des isohyètes entre 400 et 600 mm. Mais à l'extrême nord, les isohyètes sont compris entre 200 et 400 mm. Quant au second type qui est le soudanien, il est compris entre 600 et 800 mm au sud de la région.

## 1.2 Présentation historique

Fondée dans les premiers temps par de pêcheurs Bozo, la région de Ségou fut ensuite investie par les Soninké, les Malinké et enfin les Bambara au 16<sup>ème</sup> siècle. Mais, il faut attendre le 18<sup>ème</sup> siècle pour que Biton Mamary COULIBALY (vers 1689-1755) fasse de Ségou la capitale du royaume Bambara, précisément de Sékoro, dans les faubourgs de la ville actuelle, où subsistent sa tombe<sup>14</sup>.

Selon une légende populaire, Mamary Coulibaly aurait été soit l'arrière-petit-fils de Kaladjan Coulibaly (roi bambara de Ségou de 1652 à 1682) soit l'arrière-petit-fils de Niangolo, un des deux mythiques fondateurs du royaume de Ségou) et fils de Siné (ou Fassiné)<sup>15</sup>.

D'après une légende rapportée par Sébastien Philippe<sup>16</sup>, une nuit Mamari surprit un fils du génie de l'eau qui venait voler dans le jardin potager des aubergines pour sa mère. Après lui avoir demandé de l'épargner, le petit génie l'entraîna au fond du fleuve et lui présenta sa mère. Reconnaisante, celle-ci promit un vaste empire à Mamari et lui donna le pouvoir d'entendre les confidences les plus secrètes en lui mettant une goutte de lait de son sein dans chacune de ses oreilles. Il crée rapidement autour de lui un cercle politico-militaire « Ton ».

Dans sa jeunesse, il est chef de « ton », association égalitaire de jeunes chasseurs qu'il parvient à transformer en armée de métier dévouée à sa cause<sup>17</sup>. D'autres Tons voient également le jour dans les villages alentours. Il finit par unifier les différents « Tons » et prend la tête de cette fédération avec le surnom de « Biton ». Avec l'aide de cette nouvelle armée, Biton Mamari Coulibaly crée aux environs de 1725 un Etat centralisé, le Royaume Bambara de Ségou. Il s'était fait bâtir à Ségou-koro par des architectes de Djenné, un grand palais en étage dont les ruines ont impressionné les explorateurs français Mage<sup>18</sup> en 1864 et Paul Soleillet<sup>19</sup> en 1879. Il fit également construire pour sa mère musulmane une mosquée à Ségou-koro, qui existe toujours.

A la fondation de l'actuelle ville de Ségou (Ségou-Sikoro) sont associés de grands noms comme ceux de Cheik Ousmane DJIRE et de sa famille, qui furent les premiers habitants ; de Koléba DEMBELE, qui en aurait découvert le site et du roi N'Golo DIARRA, qui l'a élevé au rang de

---

<sup>14</sup> Sites & Cités remarquables de France. Ségou, une coopération franco-malienne pour le bâti en terre, 2017, p17.

<sup>15</sup> Boubacar Doumba Diallo, « Qui était Biton Coulibaly ? », <http://guineactu.com/debats-discussions/chroniques/2344-qui-etait-biton-coulibaly-.html>, (6 décembre 2012) [consulté le 05 juillet 2021].

<sup>16</sup> Sébastien Philippe, Ségou, une région d'histoire, éditions Memoria, Bamako (Mali), 2013, p30.

<sup>17</sup> Guillaume Hachim Mamadou Diallo, « Histoire du royaume bambara de Ségou : la dynastie des Coulibaly de Ségou », sur [news.abamako.com](http://news.abamako.com), 30 octobre 2016 [consulté le 05 juillet 2021].

<sup>18</sup> Saint-Martin Yves J. Un centenaire oublié, Eugène-Abdon Mage (1837-1869). In: Revue française d'histoire d'outre-mer, tome 57, n°207, 2e trimestre 1970. pp. 141-182. [https://www.persee.fr/doc/outre\\_0300-9513\\_1970\\_num\\_57\\_207\\_1502](https://www.persee.fr/doc/outre_0300-9513_1970_num_57_207_1502). [Consulté le 01 juillet 2021]

<sup>19</sup> Valette Jacques. Pénétration française au Sahara et exploration : le cas de Paul Soleillet. In: Revue française d'histoire d'outre-mer, tome 67, n°248-249, 3e et 4e trimestres 1980. pp. 253-267. [Consulté le 01 juillet 2021]

capitale. C'est à l'apogée du royaume bamanan, sous le règne du fama (roi) Dah Monzon DIARRA, petit-fils de N'Golo, que Ségou est devenu une capitale célèbre, où il faisait bon vivre pour les puissants du jour et ceux qui gravitaient autour d'eux. Pour cette raison, les griots l'appellent encore l'île de Dah, « Dah ka gun ».<sup>20</sup>

Le 10 mars 1861, le conquérant toucouleur El Hadj Omar Tall fit son entrée à Ségou que venait d'abandonner le roi Bina Aly DIARRA. Il marquera de son empreinte la ville qui, sous le règne de son fils Amadou Cheickou, surnommé « Lamido Dioubé » (le commandeur des croyants), sera la capitale du vaste empire théocratique Toucouleur qui comprendra les territoires des anciens royaumes Bambara de Ségou et du Kaarta, soninké du Kingui, peulh du macina et de nombreuses principautés.

Une colonne commandée par le lieutenant-colonel d'artillerie de marine, Louis Archinard, s'empara de Ségou le 6 avril 1890, pour le compte de la France. Après un essai infructueux d'administration indirecte, Ségou deviendra chef-lieu de Cercle le 13 mars 1893. Centre administratif, il ne tardera pas à devenir également un centre commercial, avec l'implantation des grandes maisons de commerces coloniales et des premiers lybano-syriens (maison Wachi). C'est sous le commandement de l'Administrateur en chef des colonies (1928-1930), Alexandre de la Roca, que Ségou commença à prendre l'aspect d'une ville coloniale moderne, avec le lotissement, la construction des berges en face des deux quartiers habités par la population européenne, l'aménagement de squares fleuris et le creusement des caniveaux. Ségou fut érigée en commune mixte du 3ème degré à compter du 1er janvier 1953. Elle fut élevée au rang de commune de plein exercice<sup>21</sup> par la Loi du 18 novembre 1955, portant réforme municipale en Afrique noire sous domination française (arrêté n°58/1484), modifiée par celle du 10 novembre 1956<sup>22</sup>.

A l'accession du Mali à la souveraineté nationale, Ségou devint la capitale de la quatrième région administrative du même nom<sup>23</sup>.

## 2. Présentation du Sujet

Notre sujet d'étude a pour thème « **Conservation et valorisation du patrimoine culturel bâti de la région de Ségou** ». Ce thème est un besoin fort dont des réponses sont attendues par les populations, la communauté scientifique ainsi que les visiteurs de plus en plus nombreux qui vont à la rencontre de ces bâtis.

Le patrimoine culturel bâti de la région de Ségou comprend l'ensemble des biens présentant une valeur patrimoniale dont il s'agit de garantir la pérennité. Ce patrimoine culturel bâti s'identifie aux bâtiments (traditionnels et coloniaux), édifices religieux (mosquées et églises), monuments remarquables, etc. De style néo-soudanais, le patrimoine culturel bâti de ladite région est né d'un mouvement architectural ouest-africain, de par la rencontre de

---

<sup>20</sup> USAID-MALI/CSA, PROMISAM. Plan de sécurité alimentaire commune urbaine de Ségou, 2008-2012, Mars 2008, p2.

<sup>21</sup> Statut créé pendant la période coloniale.

<sup>22</sup> USAID-MALI/CSA, PROMISAM. Plan de sécurité alimentaire commune urbaine de Ségou, 2008-2012, Mars 2008, p2

<sup>23</sup> Sites & Cités remarquables de France. Ségou, une coopération franco-malienne pour le bâti en terre, 2017, p20.



l'architecture traditionnelle en terre crue, dite architecture soudanaise et de l'architecture coloniale.

L'architecture en terre africaine est très bien représentée dans la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Ces biens du patrimoine mondial sont très connus et appréciés dans le monde entier à cause de la valeur universelle exceptionnelle qui leur est attribuée.

Les sociétés africaines anciennes sont connues pour le caractère exceptionnel de certains éléments significatifs de leur patrimoine architectural et paysager. Au sein de ce patrimoine architectural africain, les constructions en terre occupent une part importante. L'architecture en terre est représentée par des édifices monumentaux et des constructions de qualité qui ont résisté à l'épreuve du temps.

Alors que l'architecture soudanaise pourrait avoir ses origines dans le territoire délimité par l'antique Kumbi Saleh et la boucle du Niger entre Ségou et Gao. Après la chute de Kumbi, l'exode des habitants de l'ancienne capitale de l'empire du Ghana entrainera probablement la diffusion des techniques de construction à la soudanaise dans les villes du Delta du fleuve Niger, Dia et Djenné, d'où elle a gagné les capitales des royaumes et les comptoirs commerciaux. C'est plus tard qu'elle aura une très grande diffusion, surtout dans le sud, des régions qui font actuellement partie de la Côte d'ivoire et du Burkina Faso<sup>24</sup>.

Pour illustration, l'architecture spécifique de la ville de Djenné a permis l'inscription en 1988 de cette ville sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Le patrimoine culturel est l'héritage qui profite aux générations présentes puis transmis aux générations futures. Qu'il soit matériel ou immatériel, il a une importance dans toutes les sociétés. Il est une source irremplaçable de vie et d'inspiration et constitue l'essence des diverses identités nationale, régionale, indigène et locale, et fait partie intégrante de la vie moderne<sup>25</sup>.

Alors que l'identité culturelle d'une communauté est rarement statique et évolue avec le cours de l'histoire et de l'actualité. De par la complexité des sociétés modernes, apparaît une conception de l'identité qui se construit en interaction entre la personne et la société. Cette conception fait la jonction entre ce qui est issu de l'intérieur et ce qui vient de l'extérieur, ce qui donnera naissance à ce riche patrimoine culturel bâti de la région de Ségou.

En abordant les questions sur les bâtis, la conservation et la valorisation du patrimoine se muent en sujet garant de la pérennité d'une physionomie environnementale signifiante dans la totalité de ses dimensions, esthétiques, historiques, culturelles, sociales et économiques.

### 3. Problématique

Depuis l'indépendance du Mali en 1960, le Ministère en charge de la Culture mène des actions continues de préservation, de revitalisation et de promotion de ce riche patrimoine culturel.

---

<sup>24</sup> Sergio DOMIAN, Architecture soudanaise : vitalité d'une tradition urbaine et monumentale Mali, Côte d'ivoire, Burkina Faso, Ghana, l'Harmattan, 1989, p.25

<sup>25</sup> ICOMOS, Charte Internationale du tourisme culturel : La gestion du tourisme aux sites de patrimoine significatif, 12e Assemblée Générale, Mexique, 1999, p.1

Ces actions se sont concrétisées, tant au plan national qu'international, par la reconnaissance d'un certain nombre d'éléments de ce patrimoine par l'UNESCO<sup>26</sup>.

Mais ce riche patrimoine à la fois national et mondial, est sous-exploité malgré la création des différentes Missions Culturelles, Directions Régionales de la Culture, Directions Régionales de l'Artisanat, Directions Régionales de l'Hôtellerie et du Tourisme et l'adoption des différents textes législatifs initiés par les différents gouvernements du Mali. C'est dans l'optique de soutenir et d'appuyer les services techniques du ministère de la culture en charge de cette gestion que nous avons choisi ce thème « *Conservation et valorisation du patrimoine culturel bâti de la région de Ségou* ».

Ségou dispose d'une riche histoire et d'un patrimoine culturel exceptionnel non protégé et délaissé au profit des constructions neuves. Ces bâtis exceptionnels subissent de graves dégradations, qui menacent aussi bien leur existence que les métiers traditionnels qui y sont liés. Les menaces et dommages auxquels ces biens culturels sont soumis, à savoir entre autres, les menaces terroristes persistant dans la région, les intempéries, l'expansion urbaine, l'insuffisance d'entretien, restent bien des raisons de craindre la disparition de ces trésors légués par les ancêtres, comme en illustrent ces images ci-dessous.

❖ Cas du vestibule de Biton Mamari Coulibaly



Figure 2 : Vestibule de Biton Coulibaly à Sékoro Ségou  
Source : © nous-mêmes, Auteur : Sory Ibrahim CAMARA

❖ Cas de la grande mosquée de vendredi de Niono

<sup>26</sup> La liste du patrimoine mondial (Mali) <https://whc.unesco.org/fr/etatsparties/ml/>



Figure 3 : La grande mosquée de vendredi de Niono  
Source : © nous-mêmes, Auteur : Sory Ibrahim CAMARA

Constatant la vulnérabilité de ces patrimoines bâtis, il est clair qu'il nécessite des actions concrètes de prise en charge régulière. L'absence de prise de conscience de la valeur patrimoniale entrainera systématiquement la banalisation et la marginalisation voir même l'abandon.

❖ Cas du dispensaire colonial



Figure 4 : Dispensaire Colonial de l'ON à Ségou.  
Source : © Mission Culturelle de Ségou, Auteur : Cheick B. K. SISSOKO

Le bâti colonial se trouve dans une situation de dégradation alarmante. A travers le temps, des facteurs comme la vétusté, les effets naturels et la mauvaise utilisation ont largement participé à sa dégradation, ainsi les politiques patrimoniales adoptées par les autorités ont rarement pris en considération ce bâti.



Si l'engagement de l'Etat reste fondamental, les municipalités sont dotées de responsabilités dans le domaine de la conservation et la valorisation de ces biens territoriaux. L'implication des collectivités locales est donc essentielle et l'articulation entre les différents niveaux administratifs est aujourd'hui une nécessité.

### **3.1 Enoncé du problème**

L'insuffisance d'actions de la conservation et la valorisation de ce patrimoine culturel bâti par les responsables nationaux et locaux, ont des conséquences visibles, à savoir :

- ❖ la dimension culturelle et patrimoniale est souvent absente des projets d'aménagement, de planification et de développement territoriaux, ce qui se traduit par la dégradation des bâtis voir même souvent des démolitions d'anciens bâtis ;
- ❖ le manque de synergie d'action entre les acteurs nationaux et autorités locales sur la politique du patrimoine culturel reste faible.

### **3.2 Questions de recherche**

Nous avons comme question principale de cette recherche « comment le patrimoine culturel bâti de la région de Ségou est-il conservé et valorisé ? ».

De cette question principale, découlent des questions secondaires, à savoir :

- ❖ Quel est l'état de lieux du patrimoine culturel bâti de la région de Ségou ?
- ❖ Quel est l'apport de ce patrimoine culturel bâti dans le développement socio-économique de la région de Ségou ?
- ❖ Quels sont les rôles des responsables administratifs et locaux dans la conservation et la valorisation de ces patrimoines culturels bâtis ?
- ❖ Quelles stratégies peuvent être mises en place pour mieux conserver et valoriser le patrimoine culturel bâti de la région de Ségou ?

## **4. Objectifs**

Pour répondre à ces différentes questions, nous avons formulé les objectifs suivants :

### **4.1 Objectif principal**

Notre objectif est de produire une documentation de la conservation à la valorisation du patrimoine culturel bâti de la région de Ségou.

### **4.2 Objectifs spécifiques**

Concernant les objectifs spécifiques, il s'agira :

- ❖ de faire l'état de lieu du patrimoine culturel bâti de la région de Ségou ;
- ❖ de déterminer l'apport de ce patrimoine culturel bâti dans le développement socio-économique de la région de Ségou ;
- ❖ de déterminer les rôles des responsables administratifs et locaux dans la conservation et la valorisation de ces patrimoines culturels bâtis ;
- ❖ de définir des stratégies de conservation et de valorisation du patrimoine culturel bâti de la région de Ségou.

## 5. Hypothèse

Pour traiter, de l'inventaire à la valorisation du patrimoine culturel bâti de la région de Ségou, les hypothèses suivantes ont été formulées.

### 5.1 Hypothèse centrale

Les mesures de conservation et de valorisation du patrimoine culturel bâti sont à renforcer compte tenu du changement climatique, des différentes crises multidimensionnelles que vit le Mali.

### 5.2 Hypothèses secondaires

Comme hypothèses secondaires, nous disons que :

- ❖ le patrimoine culturel bâti de la région est méconnu sur le plan local voir national ;
- ❖ le patrimoine culturel bâti de la région disparaît à la suite de l'urbanisation moderne de la région.

## 6. Résultats attendus

Ces travaux visent à produire une documentation sur la gestion du patrimoine culturel bâti de la région de Ségou. Au terme de ces travaux, les résultats suivants sont attendus :

- ❖ l'état de lieu du patrimoine culturel bâti de la région de Ségou est fait ;
- ❖ l'apport de ce patrimoine culturel bâti dans le développement socio-économique de la région de Ségou est déterminé ;
- ❖ les rôles des responsables administratifs et locaux dans la conservation et la valorisation de ces patrimoines culturels bâtis sont déterminés ;
- ❖ des stratégies de conservation et de valorisation du patrimoine culturel bâti de la région de Ségou sont définies.

## 7. Revue de la littérature

Une revue de la littérature élaborée à partir de documents consultés nous a donné l'occasion de répertorier un nombre d'écrits pertinents sur la conservation et la valorisation du patrimoine culturel en général et celle du patrimoine culturel bâti en particulier. Ce qui nous a permis de faire une analyse critique des travaux en rapport avec notre thème de recherche. DINKEL René, en 1997 a travaillé sur l'Encyclopédie du patrimoine : monuments historiques, patrimoine bâti et naturel, protection, restauration, réglementation, doctrines, techniques, pratiques. Ce document explique les principes et pratiques de la protection, de la réglementation, de la sauvegarde et de la conservation des monuments historiques ainsi que du patrimoine bâti et naturel. Elle aborde les problèmes auxquels sont confrontés les propriétaires, architectes, artisans, associations, entreprises, restaurateurs, administrations, gestionnaires, collectivités territoriales... et présente les solutions qui intègrent les derniers apports de la recherche. Chaque thème est traité dans sa globalité et illustré d'études de cas pratiques et représentatifs.

En 2010, GERMANN, Georg a publié « *Aux origines du patrimoine bâti* ». Il est dit dans le résumé de ce document, je cite que : « *La conservation du patrimoine fait partie de notre*

*horizon familial. Pas de ville, pas de région sans une politique du patrimoine, pas de projet social ou économique sans un pan patrimonial ».*

Par ces mots, l'auteur nous édifie encore plus sur la sensibilité et la pertinence du choix de notre thème. Il propose, dans ce document, une approche systématique de la notion de patrimoine bâti et de son histoire. Abordant le sujet du patrimoine bâti des années 1700, par la naissance d'une sensibilité et d'une terminologie nouvelles, ensuite le début du 19<sup>ème</sup> siècle, par les conceptions et les travaux de maîtres comme John Ruskin ou Viollet-le-Duc.

Les auteurs John Ruskin<sup>27</sup> et William Morris, développent leur conception, considérant le fait que toute restauration d'un objet ou d'un édifice porte atteinte à son authenticité et le destin de tout monument est la ruine et la désagrégation progressive. Viollet-le-Duc s'oppose en revanche à cette approche. Au sujet des ruines de Pierrefonds par exemple, il adopte une solution extrême et opte pour reconstruction du château, tout en justifiant son parti pris, il écrit : « Nous n'avons que trop de ruines dans notre pays, et les ruines, si pittoresques qu'elles soient, ne donnent guère l'idée de ce qu'étaient ces habitants de grands seigneurs du Moyen Age ». Ceux-ci, à leur tour, inspireront l'immense entreprise de préservation et de restauration qui commence à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle qui se poursuit aujourd'hui.

BACHOUD Louis et als. publient le livre « *Patrimoine culturel bâti et paysager* » en 2002. Dans l'esprit et la méthode, les auteurs ouvrent les portes de la réflexion sur le patrimoine culturel, offrent aux lecteurs des possibilités de compréhension de sa législation, et par voie de conséquence les moyens d'acquérir, de réhabiliter, de rénover, d'aménager et de restaurer, aux moindres coûts, un monument bâti ou naturel.

Dans le livre « *Le Patrimoine culturel africain* » publié en 2001 par GAULTIER-KURHAN, Caroline, elle traite la question de l'existence d'un patrimoine culturel du début du 19<sup>ème</sup> siècle en Afrique. Elle aborde des actions d'inventaire et les engagements des nations Africaines dans les projets de conservation sous diverses formes. Les difficultés que rencontrent bon nombre de nations africaines à mettre en œuvre des politiques sont invoquées dans l'ouvrage. Quant à Greffe, Xavier dans son livre sur « *La gestion du patrimoine culturel* » publié en 1999, les différentes questions liées au patrimoine culturel vues comme un facteur de développement ou une charge pour la société sont abordés. Il fait cas de la considération du patrimoine culturel comme une source d'activités et d'emplois une idée neuve, même si elle est aujourd'hui popularisée par les grands travaux, les journées du patrimoine ou la multiplication de musées de toute sorte. Il ressort de ces écrits que des collectivités territoriales n'ont pas pu maintenir les budgets de fonctionnement promis et certains sites font l'objet de dégradations croissantes. De ce fait, l'auteur traite de la gestion du patrimoine culturel « privée » ou « décentralisée » à la gestion « publique » par les détenteurs de ces biens culturels devant transformer leurs actifs en offre de services ainsi que la mise en place

---

<sup>27</sup> Les usages du patrimoine : Monuments, musées et politique coloniale en Algérie (1983-1930) <https://books.google.ml/books?id=kv8-7vKP9PMC&pg=PA198&dq=John+Ruskin+Patrimoine&hl=fr&sa=X&ved=2ahUKEwqiqZzs1ZnxAhWjA2MBHULgClwQ6AEwAHoECAUQAg#v=onepage&q=John%20Ruskin%20Patrimoine&f=false> (consulté le 17 octobre 2020)

des politiques adaptées pour une activité susceptible d'irriguer de nouvelles filières et de nouveaux métiers dans l'ensemble de l'économie liée au patrimoine culturel.

Le livre sur « *Architecture militaire traditionnelle en Afrique de l'ouest : du XVII<sup>e</sup> à la fin du XIX<sup>e</sup>* » publié en 2012 par Thierno Mouctar BAH, présente un panorama, aussi complet que possible, des différents types d'architecture militaire à caractère défensif de l'Afrique de l'Ouest, avec une description minutieuse des techniques de construction et des dispositifs de défense, qui apparaissent d'une grande ingéniosité, notamment les tata (fortifications en banco).

DOMIAN Sergio dans son livre sur « *Architecture soudanaise. Vitalité d'une tradition urbaine et monumentale (Mali, Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Ghana)* », publié 1989, contient une analyse générale de l'architecture soudanaise dans ses diverses formes, composé d'une série de documents photographiques commentés. L'architecture de l'ancien Soudan qui a été de tout temps intrigué et intéressé, par les voyageurs et explorateurs de par son allure monumentale et urbaine formait un contraste frappant avec les formes répétitives et monotones de l'habitat villageois. Cette architecture expliquée dans l'ouvrage comme étant issue d'un territoire caractérisé par une matrice culturelle commune avec une histoire qui est intimement liée à celle des courants commerciaux entre l'Afrique noire et l'Égypte, la Lybie, et les autres pays du Maghreb.

Dans le livre « *Joyaux de l'architecture Malienne* » d'Annette M. Schmidt et als., publié en 2013, l'architecture en terre du Mali est présentée comme mondialement connue et constitue une partie importante de l'identité culturelle de la population locale. En général, l'intérêt international s'oriente vers les grands centres comme Djenné, Gao et Tombouctou. Cependant, le patrimoine architectural du Mali ne se limite pas qu'à ces villes, mais peut également se voir dans un arrière-pays beaucoup plus vaste. Dans les villages bozo et somono de la région du Delta intérieur du Niger les saho peuvent être qualifiés de -joyaux - de cette architecture. Les monumentales maisons communautaires et de socialisation des jeunes, le plus souvent joliment décorées, représentent et accentuent l'identité et la personnalité des groupes de garçons de quartier vers le monde extérieur. L'architecture en terre offre un cadre de vie agréable et durable, mais elle est également vulnérable. Un projet international de restauration a été mis en œuvre. Au total onze saho dans trois villages du voisinage immédiat de Djenné ont été réhabilités, restaurés et restitués à leur ancienne gloire.

Sébastien Philippe, dans son livre « *Ségou, une région d'histoire* », la région de Ségou est présentée comme le cœur d'une région agricole fortement irriguée et est depuis plusieurs siècles un centre commercial et un port fluvial. Cet ouvrage, un des rares à traiter de l'histoire de cette région historique, est doté d'une riche iconographie du patrimoine bâti de Ségou. La combinaison des schémas, visuels et textes résumés rend, cet ouvrage incontournable pour le traitement de tous sujets liés au patrimoine culturel bâti de la Région de Ségou.

CISSE, L. dans sa publication sur « *Construction en terre au Mali : Dynamiques sociales et culturelles d'une tradition ancestrale de construction [Conférence]. Terra 2008 : The 10th International Conference on the Study and Conservation of Earthen Architectural Heritage.* »

de 2008, souligne que les constructions en terre constituent une grande partie du patrimoine architectural malien. Les traditions d'utilisation des matériaux en terre remontent aux premiers grands empires et royaumes médiévaux. Les péripéties de l'histoire et de l'évolution des sociétés n'ont pas radicalement bouleversé les pratiques de construction en terre. Bien au contraire, les périodes d'occupation et/ou de domination qui ont suivi, ont su harmonieusement intégrer les techniques et le savoir-faire anciens aux constructions monumentales en terre (mosquées, églises, palais royaux, résidences et autres). Aujourd'hui, le patrimoine bâti en terre conserve toutes ses lettres de noblesse dans beaucoup de régions, malgré les mutations socio-économiques et le phénomène de mondialisation.

En 2015, Zanmassou, Jérôme, dans son rapport de mémoire intitulé « *Valorisation du patrimoine culturel afro-brésilien dans la dynamique de l'attractivité de la ville de Porto-Novo (Bénin)* » dit dans le résumé du document, je cite que : « *la valorisation du patrimoine culturel sur un territoire contribue à créer une nouvelle destination non seulement pour des touristes mais aussi pour des investisseurs qui, par la mise en place de projets de développement durable vont contribuer à l'augmentation de l'attractivité du territoire et à la construction d'une offre d'activités pour la population* ».

Traitant un thème sur la valorisation du patrimoine culturel afro-brésilien dans la dynamique de l'attractivité de la ville de Porto-Novo (Bénin), l'auteur propose un mécanisme de valorisation avec quelques recommandations à l'endroit de l'autorité communale.

## 8. Définition des mots clés

### 8.1 Le patrimoine

Selon Larousse, le mot « patrimoine » dans son sens littéraire est : « *le bien d'héritage qui descend, suivant les lois, des pères et des mères aux enfants*<sup>28</sup> », mais c'est également le « *bien, héritage commun d'une collectivité, d'un groupe humain* ». Il crée aussi des liens avec tout ce qui l'entoure et reconnaît la valeur des éléments de son environnement.

« *Le patrimoine est l'ensemble de tous les biens naturels ou créés par l'homme sans limite de temps ni de lieu. Il constitue l'objet de la culture. Cette notion dynamique et prospective, manifestée avec acuité dans le développement de notre civilisation, est essentielle à l'hygiène et à la survie de la Civilisation. Outre la mission de conserver et de transmettre, elle implique la protection et l'exploitation du patrimoine acquis et du patrimoine futur*<sup>29</sup> ».

Elle attire, d'abord, l'attention sur l'extension des limites temporelles et spatiales de cette notion. Comme objet incontestable de la culture, le patrimoine est indispensable à toute civilisation par les liens qu'il instaure entre le passé, le présent et le futur. Elle signale également le passage du patrimoine au stade de la valorisation, avec une vision sur le futur. La définition avait, en outre, l'audace d'avancer que le patrimoine n'est guère figé mais évolutif et ouvert sur le futur.

---

<sup>28</sup> Le petit Larousse compact. Larousse 1998.

<sup>29</sup> A. Desvallées, 1998, « A l'origine du mot patrimoine », in POULOT. D., Patrimoine et modernité, l'Harmattan, Paris, p.93.



## 8.2 Le patrimoine culturel

Pour l'UNESCO, « *le patrimoine culturel est un ensemble de valeurs culturelles matérielles (monuments, ensembles, sites, paysages, artefacts, manuscrits par exemple) et immatérielles (langues, croyances, pratiques traditionnelles, us et coutumes, musique, danse par exemple)*<sup>30</sup> ».

Partant de cette définition, il reflète non seulement l'identité d'une société, il est aussi constitué de personnages historiques décédés, de lieux et d'événements historiques, de documents, d'immeubles, d'objets et de sites patrimoniaux, de paysages culturels patrimoniaux et de patrimoine immatériel<sup>31</sup>.

## 8.3 Le patrimoine culturel bâti

Le patrimoine culturel bâti reste généralement pour la conscience sociale, l'ensemble des « *monuments historiques* ». Tout ce qui a été construit et son environnement immédiat, par exemple une maison et son terrain, une église, un monument, une statue, un ouvrage de génie (pont) peut entrer dans la catégorie de ce qu'on appelle le « patrimoine culturel bâti<sup>32</sup> ».

Les mots que l'on emploie alors pour parler de ce qu'on inclut de nos jours dans le terme large de « patrimoine bâti » et les sens qu'on leur donne, témoignent de la place qu'occupe ce concept et notre relation avec les traces d'un passé marqué par les humains, dans une vision de la culture et de la société en évolution<sup>33</sup>.

# II. CADRE METHODOLOGIQUE

Nous avons orienté notre réflexion vers les axes suivant :

## 1. Recherche documentaire :

Pour réaliser notre mémoire de fin de cycle, nous commençons par la recherche documentaire qui nous permet de recueillir et d'analyser l'ensemble des informations relatives à notre sujet et pouvant nous aider à conduire le processus dans le sens de l'atteinte des résultats attendus. De même, elle permet d'avoir une connaissance approfondie du sujet, de son contexte, de ses objectifs, de ses résultats et de la formulation des recommandations.

## 2. Méthodes et outils de collecte de données

Les techniques et outils utilisés varient en fonction du type de données recherchées (données quantitatives ou qualitatives, primaires ou secondaires). Les données quantitatives primaires seront collectées à l'aide d'un questionnaire. Quant aux données qualitatives, elles seront collectées au moyen d'un guide d'entretien. Ceci nous permettra d'avoir une vision plus large et de pouvoir donner une interprétation plus juste des résultats. Les données secondaires

---

<sup>30</sup> UNESCO, convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel, 1972 et convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, 2003.

<sup>31</sup> Action patrimoine. Quelques définitions officielles. <https://actionpatrimoine.ca/tonpatrimoine/definitions-types-patrimoine/>

<sup>32</sup> Action patrimoine. Quelques définitions officielles. <https://actionpatrimoine.ca/tonpatrimoine/definitions-types-patrimoine/>

<sup>33</sup> Dinu BUMBARU. Les sens multiples d'un mot porteur de valeurs. [http://www.constructif.fr/bibliotheque/2006-2/les-sens-multiples-d-un-mot-porteur-de-valeurs.html?item\\_id=2676](http://www.constructif.fr/bibliotheque/2006-2/les-sens-multiples-d-un-mot-porteur-de-valeurs.html?item_id=2676) (consulté le 04 janvier 2020)

seront collectées à partir des données disponibles auprès de la Mission Culturelle de la Région de Ségou, notre structure d'accueil pour le stage.

### 2.1 Méthode quantitative

De par l'enquête de terrain, nous avons collecté des données auprès de la population cible de la région de Ségou à partir d'un [questionnaire d'enquête](#) (cf. annexe n° 1). Cette démarche a servi à mieux définir la problématique et à puiser des informations pour la vérification des hypothèses. Cette technique fut d'un grand apport pour notre recherche dans la mesure où elle a permis d'en avoir plus d'informations sur les différents sites. L'enquête s'est déroulée du 01 juillet au 25 juillet 2021.

### 2.2 Méthode qualitative

Désirant analyser les problématiques liées à la conservation et à la valorisation du patrimoine culturel bâti, le choix de l'[entretien](#) est retenu. Cet entretien permet d'analyser les attentes de ces différents acteurs pour une gestion fiable et durable de ces bâtis. Il s'agit pour nous dans un premier temps de faire ressortir les difficultés liées à la gestion de sites puis l'apport de ces bâtis dans le développement socioéconomique des localités.

## 3. Echantillonnage

La taille de l'échantillon a été de 48 personnes. L'échantillon quantitatif comprend 20 personnes, quant à l'échantillon qualitatif, il est de 28 personnes.

Le questionnaire d'enquête ayant pour but l'identification et la valorisation du patrimoine culturel bâti de la région de Ségou a été adressé à la communauté étudiante de l'Université de Ségou. Ce choix a pour principal objectif d'avoir des informations sur la connaissance du patrimoine culturel bâti de la région de Ségou auprès la communauté scolarisé de la région, afin de fournir et de formuler des recommandations dans ce sens.

Cette population cible se présentait comme :

### 3.1 Tableau n°1 : première catégorie (communauté étudiante)

N°	Désignation	Localité	Nombre
01	Licence 1	Ville de Ségou	5
02	Licence 2	Ville de Ségou	5
03	Licence 3	Ville de Ségou	10
<b>Total</b>			<b>20</b>

### 3.2 Tableau n°2 : deuxième catégorie (détenteurs de sites et population locale)

Nous avons élaboré un [guide d'entretien](#) (cf. annexe n° 2), adressé à deux groupes de personnes. Le premier groupe est les gestionnaires traditionnels (détenteurs) des sites afin de faire ressortir les difficultés liées à la gestion et le second groupe est la population locale pour faire ressortir l'apport socioéconomique.

N°	Désignation	Matériau de construction	Localité	Nombres de Personnes Enquêtées	
				Détenteur	Population
01	Bitonblon & Mosquée de la mère de Biton	Banco	Village de Sékoro	1	5
02	Mosquée de Niono	Banco	Ville de Niono	1	5
03	Eglise de Mandiakuy	Construit en pierres blanches	Ville de Mandiakuy	1	5
04	12 pavillons de l'Office du Niger (Bâti colonial)	Briques rouges et ciment	Ville de Ségou	1	5
<b>Total</b>				4	20
				24	

### 3.3 Tableau n°3 : troisième catégorie (Responsables administratives)

Nos troisièmes catégories interviewées étaient l'ensemble des services techniques de la région de Ségou afin d'analyser les attentes de ces différents acteurs pour une gestion fiable et durable de ces bâtis.

N°	Désignation	Localité	Nombre
01	Mission Culturelle	Ville de Ségou	1
02	Direction Régionale de la Culture	Ville de Ségou	1
03	Direction Régionale de l'Artisanat	Ville de Ségou	1
04	Direction Régionale de l'Hôtellerie et du Tourisme	Ville de Ségou	1
<b>Total</b>			4

## 4. Analyse des données

Les analyses des données se feront tout le long de la recherche. Une analyse qualitative et quantitative des données recueillies a permis de vérifier les hypothèses.

Enfin, l'expérience accumulée a permis de rédiger une documentation sur la conservation et la valorisation du patrimoine culturel bâti de la région de Ségou.

A la suite de nos questions formulées pour l'identification du patrimoine culturel bâti de la région de Ségou, nous avons eu ces différents résultats.

Avant toute réponse sur bâti, il y avait toujours un rappel sur le passé glorieux de la ville de Ségou à travers les différents roi (Biton COULIBALY, Damonzon DIARRA, El Hadj Oumar TALL etc.). Le bâti en banco était toujours ressorti dans les discours de la totalité de nos enquêtés. Pour la question sur la visite un site du patrimoine culturel bâti, seul (2/20) avaient déjà visité un site du patrimoine culturel bâti, et ces deux personnes s'étaient toutes rendues sur le site Bitonblon de Sékoro. Le style architectural en banco rouge avait beaucoup attiré leur attention. Nos enquêtés n'avaient pas de considération particulière pour le bâti colonial qui existe dans la région. Concernant les questions relatives à la valorisation, les (2/20) personnes ayant déjà visité le Bitonblon ont jugé nécessaire de mettre en place un véritable mécanisme de communication autour des différents sites compte tenu de leurs valeurs historiques. Pour promouvoir ce site, elles ont proposé les stratégies liées au tourisme local à travers l'organisation des visites guidées.

Après les interviews menées auprès des gestionnaires traditionnels des différents sites, nos analyses nous ont permis de relever quelques difficultés concernant la gestion des différents bâtiments. Nous avons regroupé ces différentes difficultés en fonction des matériaux utilisés dans la construction des bâtiments.

Pour les sites en banco, la pluie, la stagnation de l'eau aux alentours des sites, les termites qui affectent généralement les toitures sont quelques facteurs naturels de détérioration énumérés par les détenteurs. Comme beaucoup plus liés aux animaux domestiques qui s'attaquent très souvent aux murs des sites en urinant ou montent là-dessus, est considéré facteurs humains de détérioration. L'appropriation insuffisante par les autorités communales, administratives et les habitants en vue de la pérennisation des sites, a été révélée comme difficultés.

Pour ce qui est de l'Eglise de Mandiakuy construite pour la quatrième fois, entre mars 1956 et septembre 1958 par le Frère Gratien, sur financement de la communauté catholique locale, avec le soutien du Père Bernard Verspieren, est gérée par le curé de la paroisse Abbé André Simplicie Dembélé, responsable de la commission de gestion. L'appropriation insuffisante par les autorités administratives est le problème majeur pour la gestion d'un édifice de presque un siècle.

Concernant les 12 pavillons de l'Office du Niger construits en 1932, servent de bureaux et de logements aux travailleurs de l'Office du Niger. Rebaptisés après l'indépendance, ils portent les noms des localités du Mali et les zones d'intervention de l'office du Niger à savoir : Farimaké, Kayes, Tombouctou, Mopti, Sikasso, Gao, Macina, Kouroumari, Bamako, Kala, Kidal, Koulikoro. Les noms coloniaux étaient Binger, Faidherbe, Archinard, Terrassons, Mage, Monteuil, Vollenhoven, Galliéni, Quintin, Joffre, Bonnier, Desbordes. Sous la tutelle de la

direction générale de l'ON, la gestion ainsi que les entretiens ne posent pas de difficultés majeures.

Fortement liées à leur héritage historique, (15/20) de la population locale interviewés considèrent le patrimoine culturel bâti comme sources de développement local de par la création des activités liées au tourisme. Les (05/20) voient ces bâtiments comme une charge quotidienne pour la société.

Il ressort de ces interviews l'existence au Mali de plusieurs services techniques déconcentrés de l'Etat chargés de la gestion et à la valorisation du patrimoine culturel en général. Le problème majeur de gestion signalé par ces services techniques, est le non accompagnement des politiques nationales des différents secteurs par des ressources financières. Certains services ont vu leur budget de fonction réduit à plus de 50%, dû aux différentes crises que traverse le pays.

## **5. Synthèse des résultats**

L'analyse de ces résultats révèle que le patrimoine culturel bâti de la région de Ségou est méconnu par une partie de la jeunesse scolarisée de Ségou.

Tous les enquêtés sont de la région de Ségou, cela même qui sont sensés connaître l'histoire et promouvoir le patrimoine culturel en général et particulièrement celui du bâti, ignorent voire méconnaissent leur existence. Car seul sur une vingtaine d'étudiants interrogés, seul deux étudiants avaient une connaissance parfaite du bâti de la région. Ce premier constat confirme notre première hypothèse sur la méconnaissance du patrimoine culturel bâti de la région. Quant à sa disparition à la suite de l'urbanisation de la région, nous avons été édifiés lors de nos enquêtes que le bâtiment colonial en question était dans un état de dégradation avancée ainsi le site a été cédé pour la construction d'un musée régional des masques et Marionnettes de la région de Ségou.

## CHAPITRE 2 : ETATS DE LIEUX DU PATRIMOINE CULTUREL

En acceptant la Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, le 5 avril 1977, le Mali inscrit ses premiers sites sur la liste du patrimoine mondial en 1988.

### I. PRESENTATION DES SITES CULTURELS DU MALI INSCRITS AU PATRIMOINE MONDIAL

#### 1. Sites inscrits

De nos jours, le Mali compte 4 sites inscrits au patrimoine mondial dont 3 sites culturels et 1 site mixte<sup>34</sup> qui sont :

##### 1.1 Tombouctou (1988) / Critères : (ii), (iv) et (v)

Dotée de la prestigieuse université coranique de Sankoré et d'autres medersa, la ville de Tombouctou était aux XV<sup>ème</sup> et XVI<sup>ème</sup> siècles une capitale intellectuelle et spirituelle et un centre de propagation de l'islam en Afrique. Ses 3 grandes mosquées (Djingareyber, Sankoré et Sidi Yahia) témoignent de son âge d'or. Bien que restaurés au XVI<sup>e</sup> siècle, ces monuments sont aujourd'hui menacés par l'avancée du sable.



Figure 5 : Tombouctou

Source : © UNESCO, Auteur : Francesco Bandarin, 01/02/2005. [whc.unesco.org/fr/documents/107957](http://whc.unesco.org/fr/documents/107957)

##### 1.2 Villes anciennes de Djenné (1988) / Critères : (iii) et (iv)

Habité depuis 250 av. J.-C., le site de Djenné s'est développé pour devenir un marché et une ville importante pour le commerce transsaharien de l'or. Aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, la ville a été un foyer de diffusion de l'islam. Ses maisons traditionnelles, dont près de 2 000 ont été

<sup>34</sup> UNESCO, <http://whc.unesco.org/fr/etatsparties/ml/> (consulté le 04 décembre 2020)



préservées, bâties sur des petites collines (toguere en langue locale) et adaptées aux inondations saisonnières.



Figure 6 : Villes anciennes de Djenné

Source : © CRA-terre, Auteur : Thierry Joffroy. [whc.unesco.org/fr/documents/133116](http://whc.unesco.org/fr/documents/133116)

### 1.3 Tombeau des Askia (2004) / Critères : (ii), (iii) et (iv)

La spectaculaire structure pyramidale du tombeau des Askia, édifée par Askia Mohamed, Empereur du Songhaï, en 1495 dans sa capitale Gao, témoigne de la puissance et de la richesse de l'empire qui s'épanouit aux XVe et XVIe siècles grâce au contrôle du commerce transsaharien, notamment du sel et de l'or. L'ensemble, y compris la tombe pyramidale, les deux mosquées à toit plat, le cimetière de la mosquée et l'espace des assemblées en plein air, fut édifée lorsque Gao devint la capitale de l'Empire songhaï et après qu'Askia Mohamed eut fait de l'islam la religion officielle de l'Empire à son retour de La Mecque.



Figure 7 : Tombeau des Askia

Source : © CRA-terre, Auteur : Thierry Joffroy. [whc.unesco.org/fr/documents/133121](http://whc.unesco.org/fr/documents/133121)

### 1.4 Falaises de Bandiagara (pays dogon) / Critères : (v) et (vii)

En plus de ses paysages exceptionnels de falaises et de plateau gréseux intégrant de très belles architectures (habitations, greniers, autels, sanctuaires et toguna – abris des hommes), le site de la région de Bandiagara possède des traditions sociales prestigieuses encore vivantes (masques, fêtes rituelles et populaires, cultes périodiquement rendus aux ancêtres à travers plusieurs cérémonies). Par ses caractéristiques géologiques, archéologiques et ethnologiques et ses paysages, le plateau de Bandiagara est l'un des sites les plus imposants d'Afrique de l'Ouest.



Figure 8 : Falaises de Bandiagara

Source : © OUR PLACE The World Heritage Collection, Auteur : Pall Stefansson. [whc.unesco.org/fr/documents/126641](http://whc.unesco.org/fr/documents/126641)

## 2. Sites inscrits sur la liste indicative

La liste indicative est un inventaire des biens que chaque État partie a l'intention de proposer pour inscription. Les États parties doivent donc inclure dans leur liste indicative des biens qu'ils considèrent comme étant un patrimoine culturel et/ou naturel de valeur universelle exceptionnelle susceptible d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial.<sup>35</sup>

Le Mali a également soumis 15 sites à la liste indicative dont 9 culturels, 4 naturels et 1 mixte.

### 2.1 Boucle du Baoulé (1999) / Critères : (ii) et (iv)

La Boucle du Baoulé couvre une vaste région de près de 1.000.000 ha, soumise le 08 Septembre 1999. Il comporte quatre réserves naturelles (le Parc National de la Boucle du Baoulé, les réserves de la Fina, du Kongossambougou et du Badinko) entre lesquelles s'étendent des corridors non classés (correspondant essentiellement à des terroirs villageois). En plus d'une

<sup>35</sup> UNESCO, <http://whc.unesco.org/fr/listesindicatives/> (consulté le 04 décembre 2020)



flore et d'une faune variées, la Boucle du Baoulé possède un important patrimoine archéologique avec, à ce jour, plus de 300 sites archéologiques identifiés.



Figure 9 : Réserve de biosphère de la Boucle du Baoulé

Source : © Environnementropical. <https://environnementropical.wordpress.com/contexte/la-boucle-du-baoule-mali/cartes/>

## 2.2 Es-Souk (1999) / Critères : (ii) et (iv)

Les vestiges d'Es-Souk s'étendent sur 1 km de longueur et 0.50 km de largeur, et tout a été soumis le 08 Septembre 1999. Ils comprennent des ruines de maisons et (où les murs encore bien dessinés ont plus de 50 cm de hauteur) de mosquées et plusieurs nécropoles marqués par des enclos quadrangulaires et des tombes apparemment préislamiques indiquées par des tumulus de pierres. De nombreux rochers autour du site sont recouverts de gravures rupestres.



Figure 10 : Es-Souk

Source : © Environnementropical. <https://environnementropical.wordpress.com/contexte/la-boucle-du-baoule-mali/cartes/>

### 2.3 Cité Historique de Hamdallahi (2009) / Critères : (i) et (vi)

La Cité historique de Hamdallahi est constituée des vestiges de l'ancienne capitale de la Diina. Elle a été soumise le 19 mars 2009. Elle couvre une superficie de 246 ha et englobe les éléments suivants :

- ❖ les restes du Tata en briques de terre crue;
- ❖ le Palais de Sékou Amadou entouré d'une muraille de pierres;
- ❖ les mausolées se trouvant dans l'enceinte du Palais;
- ❖ la nouvelle Mosquée bâtie sur l'emplacement de la Mosquée historique de Hamdallahi.

La Cité historique de Hamdallahi classée dans le patrimoine national par le Décret N° 283/P-RM du 08 août 2007.



Figure 11 : Mausolée de Sékou Amadou

Source : © le dit du magot. Auteur : Alexandre Magot, 20 décembre 2009. <http://alesk.canalblog.com/archives/2009/12/20/16075713.html>

### 2.4 Fort de Médine (2009) / Critères : (iii) et (iv)

Construit en 1855 par Faidherbe, un officier de l'armée française, le Fort de Médine est le premier dispositif militaire dans la conquête du Soudan Français. Sa position stratégique sur le fleuve Sénégal permettait non seulement de surveiller la région déjà soumise entre Bakel



(au Sénégal) et la ville de Médine, mais aussi de l'utiliser comme tête de proue pour la conquête des vastes territoires compris entre les bassins du Sénégal et du Niger. Le 20 avril 1857, environ deux ans après la construction du fort, El Hadj Omar Tall mit le siège devant Médine jusqu'au 18 juillet 1857, date à laquelle Faidherbe débarqua avec ses troupes pour sauver la ville. A la même occasion, Médine devenait le siège de l'administration coloniale. L'ouvrage comprend un grand bâtiment à deux niveaux (le mess des officiers) et des structures annexes (la poudrière, la prison et l'Ecole des Otages), le tout entouré d'une imposante muraille en pierres. Il a été soumis le 19 mars 2009.



Figure 12 : Fort de Médine (Kayes)  
Source : © Mapio. <https://mapio.net/pic/p-25526016/>

## 2.5 Grande mosquée de vendredi de Niono (2009) / Critères : (iii) et (iv)

La grande Mosquée du vendredi de Niono est l'œuvre d'une équipe de maçons originaires de Djenné. Construit en 1948, l'ouvrage a été agrandi entre 1955 et 1956 avec l'ajout de 6 travées transversales du côté sud. Il connaît une autre ultime extension du côté ouest en 1959. Le

bâtiment occupe actuellement une superficie totale de 1.800 m<sup>2</sup>. Elle comprend les éléments suivants :

- ❖ la salle principale qui couvre 658 m<sup>2</sup> ;
- ❖ le mausolée où repose le premier Imam de la Mosquée ;
- ❖ la salle de prière pour les femmes avec deux niveaux: le rez-de-chaussée plus un étage ;
- ❖ les annexes.

A l'intérieur, on dénombre 68 piliers supportant un plafond voûté, en bois de rônier. Les principaux matériaux utilisés pour la construction de cette mosquée sont : les briques en banco, le mortier d'argile mélangé au son de riz putréfié.



Figure 13 : La façade de la grande Mosquée de Vendredi de NIONO

Source : © Aga Khan Development Network. Auteur : Christian Richters <https://www.akdn.org/architecture/project/great-mosque-niono>

## 2.6 Mosquée de Komoguel (2009) / Critères : (iii) et (iv)

De style architecturale soudanais, la grande mosquée de Mopti, communément appelée mosquée de Komoguel, a une superficie de 12a 76 ca. La construction de la mosquée remonte entre 1933 et 1935. Elle est construite à la place d'une autre qui datait de 1908.

La Mosquée s'étend sur près de 100m<sup>2</sup> et mesure 15m de haut. Elle se compose de deux parties : la première est couverte et la seconde constitue la cour. L'édifice est entouré d'un mur d'enceinte dont la hauteur varie entre 2m40 et 2m90. La toiture est portée par des piliers massifs alignés parallèlement au mur de la qibla (l'indication de la direction de la Mecque).



Figure 14 : La Mosquée de Komoguel

Source : © Aga Khan Development Network. Auteur : Christian Richters. <https://www.akdn.org/fr/where-we-work/west-africa/mali/cultural-development/mali-d%C3%A9veloppement-culturel-pr%C3%A9sentation>

## 2.7 Tata de Sikasso (2009) / Critères : (i), (ii) et (vi)

Le Tata de Sikasso ou tarakoko selon une appellation locale, a été édifié sous le règne de Tièba, entre 1877 et 1897. L'ouvrage fut agrandi et renforcé par Babemba. Au moment du siège sans succès de Samory, quinze mois durant - de mars 1887 à juin 1888, il comptait trois enceintes concentriques :

- ❖ le tata extérieur mesurant 9 km, épais de 6 m à la base et de 2 m au sommet, sa hauteur variant entre 4 et 6 m ;
- ❖ le tata intermédiaire moins grand et moins épais, destiné à isoler les marchands, les soldats et les nobles ;
- ❖ l'enceinte intérieure encerclant le Dionfoutou, partie de la ville habitée par le roi et sa famille.

La forteresse est encore visible dans le tracé actuel de la ville de Sikasso à travers des pans bien conservés dans les quartiers Mancourani, Médine, Wayerma, Bougoula ville et Fulaso. Des monuments sous forme de portes (au nombre de 7 ont été construites en matériaux modernes sur l'emplacement des passages d'antan pour en préserver la mémoire.





Figure 15 : Les ruines du Tata de Sikasso

Source : © DNPC. <https://dnpcmali.wordpress.com/2011/11/04/le-tata-de-sikasso/>

## **2.8 Réserve de biodiversité du Parc du Bafing Makana (2016) / Critères : (viii) et (x)**

D'une superficie d'environ 176 469 ha, la Réserve de biodiversité du Parc du Bafing Makana a été créée en 1990. Il se situe dans la région de Kayes, à cheval sur les cercles de Kéniéba, Bafoulabé et Kita. En 2002, pour mieux circonscrire l'aire protégée du Parc, des réserves de biotopes ont été créées en son sein. Il s'agit des réserves de Kouroufing et de Wongo et le sanctuaire des chimpanzés. Le Parc est caractérisé également par une succession de plateaux cuirassés, des plaines alluviales et de bas-fonds. Le climat est de type soudanien au nord et soudano-guinéen au sud. L'ensemble des cours d'eau du Parc appartient à l'hydro système du bassin versant du fleuve Sénégal, notamment son principal affluent qu'est le Bafing, et un réseau de petits cours d'eau.

## **2.9 Réservoir naturel du Lac Magui (2016) / Critères : (viii) et (x)**

Situé à Kayes, première Région administrative de la République du Mali, le site naturel du lac Magui est une cuvette dont le trajet en méandre s'étend sur 78 km de long et 15 km de large. D'une superficie de 24 740 hectares, Magui est un lac d'eau douce permanent alimenté par plusieurs ruisseaux. Il traverse trois communes rurales du Cercle de Kayes : Maréna-Diombogou, Ségala et Séro Diamano. Les deux premières Communes (Maréna-Diombogou et Ségala) se situent sur l'axe routier Kayes-Bamako à moins de 60 km de la ville de Kayes et la troisième (Séro Diamano) sur l'axe Kayes-Yélimané à environ 50 km de la ville de Kayes. Environ 13 villages peuplent les abords du lac. Le lac Magui compte quelques îles inhabitées, dont celle d'Alamouta.



Figure 16 : Lac Magui

Source : © Ramsar Sites Information Service. Publiée le 22-03-2013. <https://rsis.ramsar.org/ris/2126?language=en>

## 2.10 Réserve de la Biodiversité des éléphants du Gourma (2017) / Critères : (viii) et (x)

L'espace appelé Gourma au Mali concerne trois régions (Mopti, Tombouctou et de Gao). La zone s'étend sur 83 millions d'hectares (environ 83.000 km<sup>2</sup>), à l'Est du Mali, entre le fleuve Niger et la frontière du Burkina Faso. Le Gourma est limité au Nord et à l'Est par le fleuve Niger, à l'ouest et au sud par les collines et falaises du pays Dogon. Le Gourma est une vaste zone qui recouvre de grandes formations rocheuses, des dunes, des plaines, des mares, des lacs et des éléphants. C'est aussi un lieu par excellence de l'élevage extensif des bovins, ovins, caprins en transhumance des régions de Mopti, Tombouctou et de Gao. Zone d'une faible densité (environ 5,4 habitants/km<sup>2</sup>), les populations qui y vivent sont les agro-pasteurs, les éleveurs semi-nomades et les nomades transhumants.

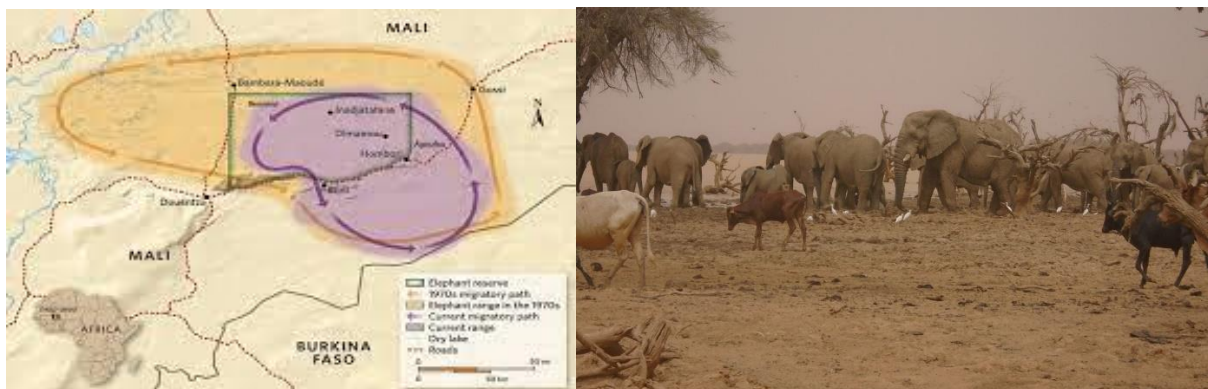


Figure 17 : Réserve de la Biodiversité des éléphants du Gourma

Source : © MINUSMA. <https://minusma.unmissions.org/la-minusma-appuie-la-conservation-et-la-valorisation-des-%C3%A9l%C3%A9phants-et-de-la-biodiversit%C3%A9-du-gourma>

## 2.11 Bassin du fleuve Niger (du seuil de Markala au lac Débo) (2017) / Critères : (viii) et (x)

Le Bassin du fleuve Niger (du seuil de Markala au lac Débo) couvre une superficie de plus de 4 119 500 hectares. Riche en ressources naturelles et présentant des écosystèmes variés (lacs, plaines, forêts inondables, bourgoutières), il est la plus vaste zone humide continentale d'Afrique de l'Ouest et la seconde pour l'Afrique après le delta de l'Okavango au Botswana.

La zone constitue une importante aire de diversité biologique avec un nombre élevé d'espèces animales et de plantes aquatiques vivant dans des écosystèmes terrestres (plaines inondables) et aquatiques (2 fleuves, le Niger et le Bani ; 19 lacs). La faune est constituée des hippopotames, caïmans, lamantins, de reptiles (pythons, varans, cobras, vipères), d'amphibiens, etc.

### **2.12 Cathédrale de Bamako (2017) / Critères : (ii) et (iv)**

Située au Centre commercial, en Commune III du District de Bamako, en plein cœur de la ville, la Cathédrale de Bamako, comme lieu de culte pour la communauté catholique, fut érigée à la faveur du Décret du 1<sup>er</sup> août 1921 de Rome créant le Vicariat Apostolique de Bamako, grâce à l'insistance des gouverneurs du Soudan français. Monseigneur Sauvant posa la première pierre bénite de l'édifice le 21 février 1925. Les travaux de construction de la Cathédrale ont pris fin en 1936. La Cathédrale mesure 48 mètres de long et 12 mètres de large. Elle est bâtie en pierre dans un style roman byzantin.



Figure 18 : Cathédrale de Bamako

Source : © PICADILIST. <https://picadilist.com/les-cathedrales-du-mali/>

### **2.13 Eglise de Mandiakuy (2017) / Critères : (ii) et (iv)**

Située au sud de la ville, l'église de Mandiakuy, fut successivement construite en pailote puis en banco qui s'écroula pendant l'hivernage en 1936. Construite pour la quatrième entre mars 1956 et septembre 1958 par le Frère Gratien, sur financement de la communauté catholique locale, avec le soutien du Père Bernard Verspieren, l'église de Mandiakuy est un bâtiment de forme rectangulaire, édifié sur un espace mesurant 57,60 mètres de long sur 32 mètres de large pour une capacité d'accueil estimée à 3000 fidèles.





Figure 19 : la façade de l’Eglise de Mandiakuy

Source : © Environnementropical. <https://environnementropical.wordpress.com/contexte/la-boucle-du-baoule-mali/cartes/>

## **2.14 Sites historiques et paysages culturels du Manden (2018) / Critères : (ii), (iv) et (x)**

Le bien dénommé « Sites historiques et paysages culturels du Manden » est un bien en série composé du Kamabulon, de la Case sacrée de Kangaba, du site historique de Kurukan Fuga, du Kamablon, Case sacrée de Kéniero et de l’Arche de Kamandjan. Le bien se situe dans les Cercles de Kangaba et de Kati, dans l’aire culturelle du Manden, au sud du Mali. Malgré l’inscription des quatre sites, pris séparément, sur la Liste indicative de l’UNESCO depuis, respectivement 1999, 2009 et 2017, l’inscription du bien, dans son ensemble, s’avère nécessaire pour que le dossier de proposition d’inscription en série du bien sur la Liste du patrimoine mondial puisse être recevable. Les quatre sites qui composent le bien « Sites historiques et paysages culturels du Manden » sont des vestiges de l’empire du Mali, fondé au XIII<sup>e</sup> siècle par Soundjata Keita. Cette formation étatique, pendant son apogée au XIV<sup>e</sup> siècle, s’étendait entre le Sahara et la forêt équatoriale, l’océan Atlantique et la boucle du Niger.

## **2.15 Site de la Mosquée de Kankou Moussa à Gao (2021) / Critères : (ii) et (iv)**

Situé dans le tissu ancien de la ville de Gao, quartier Aldjanabandja, le site de la Mosquée de Kankou Moussa couvre aujourd’hui 35 100 m<sup>2</sup> (3ha 51a). Ce site a abrité la mosquée historique

construite par l'Empereur du Manden, Kankou Moussa, à son retour du pèlerinage à la Mecque en 1324. Gao, alors une dépendance de l'Empire du Mali, était l'un des points de rencontre des pistes caravanières qui traversaient le désert et des pistes venant du sud. L'ouvrage réalisé par un architecte andalou du nom d'Es Saheli, est présenté par les chroniqueurs arabes et les traditions orales comme un bâtiment colossal et le premier cas de grands travaux entrepris dans l'histoire du Mali, avant la construction de la célèbre mosquée de Djingareyber à Tombouctou en 1325.



Figure 20 : Site de la Mosquée de Kankou Moussa à Gao

Source : © DNPC. <https://dnpcmali.wordpress.com/2013/01/22/le-site-de-la-mosquee-de-kankou-moussa-a-gao-mali/>

## II. PRESENTATION DU PATRIMOINE CULTUREL BATI DE LA REGION DE SEGOU

La Région de Ségou est autant riche de son architecture de terre. Celle-ci recèle d'excellents ouvrages à caractère monumental parfois regroupés en ensembles architecturaux (cas des douze pavillons de l'Office du Niger). On y compte aussi des édifices religieux et des ouvrages d'importance historique. Tous ces éléments architecturaux ont des fonctions précises, et parfois jouent des rôles bien précis dans la régulation sociale. Ainsi en est-il des vestibules, des maisons natales, des bâtis de la période coloniale, des habitacles de fétiches, des mosquées et des églises anciennes<sup>36</sup>.

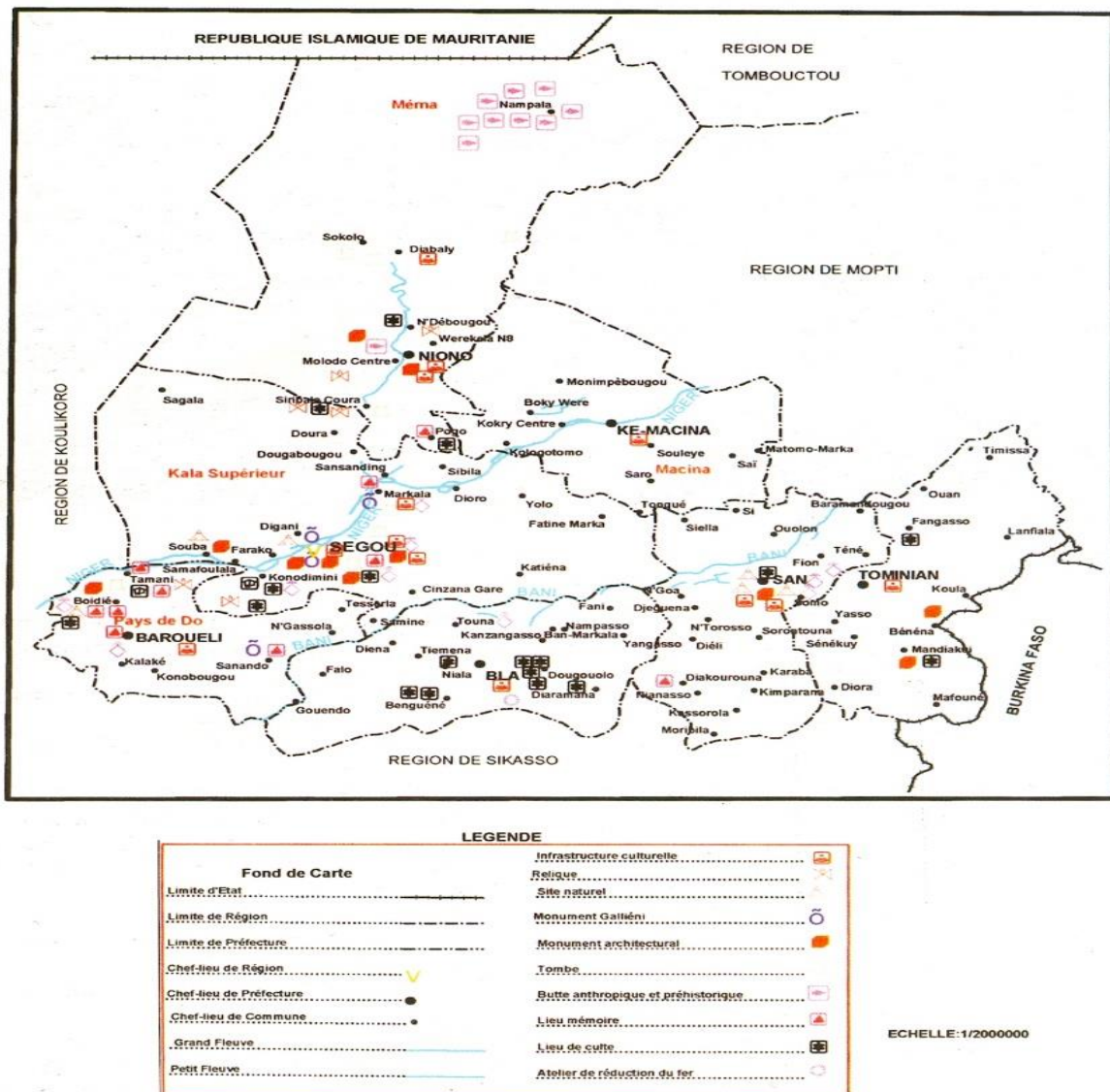


Figure 21 : Carte Culturelle de la Région de Ségou  
Source : Mission Culturelle de Ségou, Auteur Cheick B. K. SISSOKO

<sup>36</sup> Carte Culturelle du Mali : Esquisse d'un inventaire du patrimoine Culturel national. Ministère de la Culture du Mali, p59.



## 1. Vestibules<sup>37</sup>

Le vestibule, boulon en bamanankan, case à deux, parfois trois portes, est un bâtiment symbole de cohésion sociale. Il sert d'édifice d'entrée et de sortie unique pour les membres du gwa (le foyer), du dou (la confédération de plusieurs foyers), ou du kin (le quartier). Tous les membres de ces structures sociales ont généralement un ancêtre commun, partagent le même système de valeurs, et se reconnaissent une identité à travers des modèles. Le bulon est le premier lieu sacré du village, du quartier ou de la famille. Le bulonda, la porte du vestibule est un lieu de sacrifices et d'émission de vœux.

### 1.1 Vestibule *Bitonblon*

Le *Bitonblon* à Sékoro, situé à 15 km de la ville Ségou est un impressionnant bâtiment de style soudanien construit avec vingt pilastres dont deux centraux. Ceux-ci sont sculptés dans du bois et représentent, l'un un homme, l'autre une femme. Les portes orientées nord-sud ont des battants en bois avec des serrures également en bois. Le fondateur du royaume bamanan de Ségou avait fait construire sept vestibules, mais seul le *Bitonbulon* servait à accueillir les conseils du trône pour la prise des grandes décisions et l'accueil des hôtes de marque. L'ouvrage a été restauré en juin 2001.

### 1.2 Vestibule de *Bassidialandougou*

Le vestibule de *Bassidialandougou* dans la commune de Tamani, est un édifice au toit en terrasse ; construit, il y a plus de quatre siècles par l'ancêtre Bakary Koné. Le toit en terrasse est soutenu par une quinzaine de piliers en bois dont douze en bois d'origine et trois dont les bois ont été remplacés. La terrasse a été refaite une seule fois. L'édifice n'a connu aucune autre modification.

### 1.3 Vestibule sacré de *Toumakoro*

De forme carrée et haut de quatre mètres, le vestibule sacré de Toumakoro dans la commune de Niono, est à la fois un monument historique et un lieu sacré en raison de ses fonctions comme salle de réunion spéciale pour préparer les expéditions guerrières du temps de Soké Diarra et salle d'exercice du pouvoir dans ses dimensions spirituelles.

### 1.4 Vestibule de la famille Thiam

Ce vestibule est d'un autre ton du point de vue de l'architecture. Il s'agit d'un joyau architectural en face de l'ancien stade de Ségou.

---

<sup>37</sup> Carte Culturelle du Mali : Esquisse d'un inventaire du patrimoine Culturel national. Ministère de la Culture du Mali, p59.



Figure 22 : Vestibule de la famille Thiam à Ségou  
Source : Mission Culturelle de Ségou, Auteur Cheick B. K. SISSOKO

L'ouvrage est constamment crépi avec la terre rouge que l'on collecte dans les environs de Ségou. Cet enduit que l'on prépare avec le beurre de karité permet au bâtiment de résister aux intempéries. Plusieurs autres bâtiments de la ville de Ségou étaient construits, d'après la tradition, avec les mêmes types de matériaux. Ces joyaux se sont écroulés ou ont été remplacés par des maisons en dur.

## 2. Bâtis coloniaux

Construits entre 1928 et 1952 dans le cadre de la mise en œuvre du projet Office du Niger, ces ouvrages, d'un style néo-soudanien, embellissent la capitale de la quatrième Région sur une surface estimée à environ 136 ha. Nous avons :

- ❖ les 12 (douze) pavillons de l'Office du Niger ;
- ❖ l'Hôtel de ville de Ségou ;
- ❖ le Gouvernorat de la Région ;
- ❖ la Résidence du Gouverneur de la Région ;
- ❖ du palais de justice ;
- ❖ le groupe scolaire central « Bandiougou Bouaré » ;
- ❖ et l'Église de Mandiakuy.

## 3. Habitacles de fétiches

Les habitacles de fétiches sont essentiellement des cases, petites, mais ayant une grande importance du point de vue de la religion, et de la spiritualité. Le Nya, le Namakôrô, le Kônô, le Biyendjougu, cultes recensés dans la Région, ont tous des habitacles tranchant net avec les autres habitations par leur miniature, leurs toits coniques et bas, leurs décorations symboliques et leur situation excentrée par rapport au village.

#### **4. Mosquées anciennes**

Les mosquées anciennes présentent des formes très diversifiées même si à des degrés divers, elles se ressemblent toutes. Rectangulaires, elles se distinguent des autres constructions par leur minaret. La toiture de la partie couverte est portée par des rangées d'immenses piliers faisant des travées à intervalles réguliers dans lesquelles s'alignent les fidèles pendant les prières. Fruit de la rencontre entre l'architecture du monde musulman, méditerranéen notamment, et l'architecture de Djenné, elles sont construites en terre avec des façades ornées. Les mosquées en terre de Niono, San, Bassila, la mosquée de la mère de Biton à Sékoro et la mosquée de Koya entrent dans cette catégorie.



## CHAPITRE 3 : SITES CULTURELS A ETUDIER

### I. CHOIX DES SITES CULTURELS A ETUDIER

La région de Ségou, disposant d'un patrimoine bâti riche et varié, pour mener à bien notre recherche, nous avons décidé de faire une sélection de bâti parmi les différents sites inventoriés par la Mission Culturelle de la région. Ces sites se présentent comme suit :

#### 1. Eglise de Mandiakuy

Nous avons choisi l'église de Mandiakuy qui a été inscrite sur l'inventaire du patrimoine culturel national par la Décision N° 0444/MC-SG du 07 mai 2001 et classée dans le patrimoine culturel national par Décret N°2014-0947/P-RM du 31 décembre 2014. Par la suite, elle a été soumise le 19 septembre 2017, pour son inscription sur la liste indicative du patrimoine soumis la délégation permanente du Mali auprès de l'UNESCO.



Figure 23 : l'intérieur et la grotte mariale Eglise de Mandiakuy  
Source : Mission Culturelle de Ségou, Auteur Cheick B. K. SISSOKO

Située au sud de la ville, l'église de Mandiakuy, fut successivement construite en pailote puis en banco qui s'écroula pendant l'hivernage en 1936. Construite pour la quatrième fois entre mars 1956 et septembre 1958 par le Frère Gratien, sur financement de la communauté catholique locale, avec le soutien du Père Bernard Verspieren, l'église de Mandiakuy est un bâtiment de forme rectangulaire, édifié sur un espace mesurant 57,60 mètres de long sur 32 mètres de large pour une capacité d'accueil estimée à 3000 fidèles.

Imposant de par sa surface bâtie et sa fondation, l'édifice est construit en pierres blanches provenant d'une carrière située à Tiotio, à 15 kilomètres à l'Est de Mandiakuy. Elle est couverte d'un toit en tôles reposant sur une charpente en fer. Sa façade principale est ornée de deux tours de 30 mètres de haut séparées par une croix faciale haute de 16 mètres.

A côté de l'église et en relation avec elle, se trouve la Grotte mariale, une installation pierreuse en forme d'arc intégrant la statue de la vierge Marie, tout de blanc vêtu. Une scène pour les chorales jouxte l'installation.

L'église de Mandiakuy a été la première Paroisse relevant du Diocèse de San. Malgré les intempéries qui menacent son intégrité, l'état de conservation de l'église de Mandiakuy est

bon grâce aux actions régulières d'entretien de la Paroisse et de suivi du Diocèse de San. Ainsi, l'église de Mandiakuy a subi peu d'altération pouvant annihiler son authenticité et a su garder sa valeur architecturale.

Aujourd'hui, le classement de l'église de Mandiakuy dans le patrimoine culturel national a contribué à davantage la valoriser au profit aussi bien des populations locales que des pouvoirs publics par sa fréquentation par les fidèles chrétiens, et son intégration dans un circuit de visites touristiques national et sous-régional. Il existe à travers le Mali plusieurs églises de même style architectural que l'église de Mandiakuy. Comparé à ces églises, l'église de Mandiakuy est non seulement imposante de par sa surface bâtie et sa fondation, mais aussi par ses matériaux de construction en pierres blanches venues d'une carrière située à Tiotio, à 15 km à l'Est de Mandiakuy. Ce qui lui confère une particularité architecturale unique dans les localités de Mandiakuy et de Nouna (Burkina Faso).

## 2. Mosquée de la mère de Biton Coulibaly à Sékoro

La mosquée de la mère de Biton, construite au XVII<sup>ème</sup> siècle par le souverain sur la demande de sa mère Ba Sounou, est d'un style assez original caractérisé par sa forme pyramidale aux contours circulaires. Biton Coulibaly, roi de Ségou était animiste, mais sa mère musulmane. Il a construit pour elle, cette mosquée à Sékoro où elle pratiquait sa religion dans un royaume bambara sans aucune entrave. La mosquée est toujours bien entretenue et fréquentée par les habitants du village. Elle est classée dans le patrimoine culturel national du Mali par la Décision N°0444/MC-SG du 07 mai 2001.



Figure 24 : Mosquée de la mère de Biton Coulibaly à Sékoro  
Source : © nous-mêmes, Auteur : Sory Ibrahim CAMARA

## 3. Grande Mosquée de vendredi de NIONO

La grande Mosquée du vendredi de Niono est classée dans le patrimoine culturel national par le Décret N°08-670/P-RM du 30 octobre 2008. Elle est située dans la ville de Niono (région de Ségou) et comprend les éléments suivants :

- ❖ La salle principale qui couvre 658m<sup>2</sup> ;
- ❖ Le mausolée où repose le premier Imam de la mosquée ;
- ❖ La salle de prière pour les femmes ;
- ❖ Les annexes.



Figure 25 : la façade de la mosquée de Vendredi de NIONO  
Source : Mission Culturelle de Ségou, Auteur Cheick B. K. SISSOKO

Chef d'œuvre de l'architecture en terre (soudanaise), la mosquée a remporté le prix d'Aga Khan à Istanbul (Turquie) en 1983. Chaque année, une cérémonie de crépissage est organisée. Elle regroupe toutes les couches sociales de la population de Niono. Il contribue également à resserrer les liens entre les membres de la communauté autour d'un seul et même acte et par conséquent joue un rôle social important.

#### 4. Vestibule de Biton Coulibaly à Sékoro

Ce sanctuaire, pour les Bamanan, possède une grande signification. A commencer par le chiffre sept qui le caractérise. Dans la cosmogonie bamanan, dans ce chiffre sont représentés les deux genres. L'homme est représenté par le chiffre trois. Les remèdes pour le soigner ou le protéger se préparaient et se consommaient, par exemple, en trois jours. Il en était de même pour les sacrifices. Le chiffre quatre est celui de la femme. Il représente l'univers féminin. La femme, en milieu traditionnel bamanan, se lave ainsi quatre fois et durant quatre jours avec des potions magiques pour se protéger. L'addition de ces deux chiffres représentant l'homme et la femme explique pourquoi Biton Coulibaly a érigé sept vestibules. La femme



ainsi associée au pouvoir, s'est trouvée dans l'obligation de le protéger et de l'entretenir. Sept « ton djon » ou guerriers étaient postés dans chacun des six premiers vestibules.



Figure 26 : Vestibule de Biton Coulibaly à Sékoro Ségou  
Source : © nous-mêmes, Auteur : Sory Ibrahim CAMARA

Le « Biton Blon », vestibule de Biton Coulibaly à Samufula, Cercle de Ségou, est construit entre 1712 et 1755 par Biton Mamary Coulibaly pour recevoir ses hommes de troupe. Il servait de lieu de rencontre, de prise de décisions, ce qui d'ailleurs continue de nos jours. Il servait également de refuge ou de cachette pour les guerriers qui, depuis l'intérieur, utilisaient les orifices existants pour tirer sur l'adversaire. Il existe un autre type de vestibule à Massala derrière le fleuve Niger et construit par Biton.

## 5. Le quartier administratif de Ségou

Les douze pavillons de l'Office du Niger constituent un sous-ensemble architectural situé au centre de la ville de Ségou. Ce sous ensemble a été inscrit à l'inventaire des biens culturels du Mali. Construits en 1932, les douze ouvrages se distinguent les uns des autres par leurs colonnes, leurs façades embellies et leurs arcades différemment nuancées. Pendant la période coloniale, chacun des douze édifices portait le nom d'un conquérant ou d'un administrateur colonial. Rebaptisés après l'indépendance, ces monuments architecturaux ont pris des noms de différentes localités du Mali parmi lesquelles figurent les zones d'intervention de l'Office du Niger.<sup>38</sup>



Figure 27 : Le Palais du Gouverneur de la région de Ségou et Pavillons de l'Office du Niger  
Source : Mission Culturelle de Ségou, Auteur Cheick B. K. SISSOKO

<sup>38</sup> Carte Culturelle du Mali : Esquisse d'un inventaire du patrimoine Culturel national. Ministère de la Culture du Mali, p61.

Le Quartier administratif Ségou est classé dans le patrimoine culturel national par le Décret N°2011-841/P-RM du 22 décembre 2011 et comprend :

- ❖ les 12 (douze) pavillons de l'Office du Niger ;
- ❖ le Palais du Gouverneur (actuel Gouvernorat de la 4<sup>e</sup> Région) ;
- ❖ la résidence du Gouverneur de la Région ;
- ❖ le Centre de documentation de l'office du Niger (Karéri) ;
- ❖ le commissariat de Police de Ségou ;
- ❖ le Collège ou (Quartier Administratif de Ségou).

Les 12 pavillons de l'Office du Niger, Ségou Cercle de Ségou, de style architectural néo-soudanais, ont les mêmes caractéristiques avec seulement des nuances au niveau des façades abritant les escaliers orientés est-ouest et des formes variables au niveau des ouvertures d'aération. Les 12 pavillons servent de bureaux et de logements aux travailleurs de l'Office du Niger.

## **II. MESURES DE PROTECTION ET DE SAUVEGARDE DES SITES CULTURELS**

Le Mali dispose de différents outils institutionnels, conventionnels, législatifs et réglementaires qui contribuent dans une large mesure à la protection et à la sauvegarde du patrimoine culturel. Ces mesures concernent aussi bien le patrimoine naturel que le patrimoine culturel matériel et immatériel.

### **1. A l'échelle internationale**

Afin de contribuer à la sauvegarde du patrimoine culturel, le Mali a ratifié les 05 conventions internationales de l'UNESCO. Cette ratification vise à faciliter la gestion et sauvegarde des biens culturels du pays. Les 05 Conventions internationales de l'UNESCO ratifiées par le Mali sont :

- ❖ la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (1972), ratifiée par le Mali le 5 avril 1977 ;

- ❖ la Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflits armés (1954), ratifiée par le Mali le 18 Mai 1961, et son Deuxième Protocole de 1999, auquel il a adhéré le 15 novembre 2012 ;

- ❖ la Convention pour la lutte contre le trafic illicite des biens culturels (1970), ratifiée par le Mali le 06 avril 1987 ;

- ❖ la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (2003), ratifiée par le Mali le 03 juin 2005 ;

- ❖ la Convention de 2001 sur la protection du patrimoine culturel subaquatique, ratifiée la Loi n°2021-026 du 31 mars 2021 portant ratification de l'Ordonnance n°2020-024/PT-RM du 31 décembre 2020 autorisant la ratification de l'adhésion de la République du Mali à la Convention sur la Protection du Patrimoine culturel subaquatique, adoptée à Paris, le 02 novembre 2001, lors de la 31<sup>ème</sup> Session de la Conférence générale.

## 2. A l'échelle nationale

Il existe au Mali, plusieurs textes législatifs et réglementaires afférents à la gestion et promotion du patrimoine culturel, nous nous intéresserons aux textes régissant le patrimoine immobilier (bâti). Nous en citerons :

- ❖ Loi N°85-40/AN-RM du 26 juillet 1985 relative à la protection et à la promotion du Patrimoine Culturel National ;
- ❖ Loi N°86-61/AN-RM du 26 juillet 1986 relative à la profession de négociant en biens culturels ;
- ❖ Ordonnance N°01-027/P-RM du 02 août 2001 portant création de la Direction Nationale du Patrimoine Culturel ;
- ❖ Ordonnance N°01-032/P-RM du 03 août 2001 portant création des Missions Culturelles de Bandiagara, de Djenné et de Tombouctou ;
- ❖ Décret N°299/PG-RM du 19 septembre 1986 relatif à la réglementation de la prospection, de la commercialisation et de l'exportation des biens culturels ;
- ❖ Décret N°01-457/P-RM du 24 septembre 2001 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de la Direction Nationale du Patrimoine Culturel ;
- ❖ Décret N°01-507/P-RM du 18 octobre 2001 déterminant le cadre organique de la Direction Nationale du Patrimoine Culturel ;
- ❖ Décret N°06-352/P-RM du 12 septembre 2006 portant ratification de la convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, adoptée à Paris le 20 octobre 2005 par la 33ème session de la Conférence Générale de l'UNESCO.

## 3. Acteurs de la gestion

Le patrimoine culturel n'est pas affaire que d'État et de propriétaire, mais aussi d'individus, de citoyens, de collectif et de communauté. La nature et le contenu des dispositifs de gestion et promotion du patrimoine culturel, qu'elle soit mise en œuvre au niveau national, régional ou international doit en outre prendre en compte la spécificité des milieux comme les sociétés, et la relation des populations et des communautés à leur patrimoine, aussi bien reçu que construit. Nous nous intéressons ici aux acteurs des politiques de patrimonialisation et plus particulièrement à ceux de la région de Ségou.

### 3.1 Direction Régionale de la Culture<sup>39</sup>

La Direction régionale de la Culture a pour mission de traduire sous forme de programmes et projets, les grandes orientations en matière de politique de la Culture ainsi que le soutien de l'activité des services subrégionaux et des services rattachés fonctionnant sur le territoire de la région.

Composée de trois divisions, Action culturelle, Patrimoine culturel et enfin Bibliothèques et Centres de Documentations, la Direction régionale de la Culture est chargée de :

- ❖ concevoir et élaborer les programmes régionaux ;

---

<sup>39</sup> SGG, <https://sgg-mali.ml/JO/2014/mali-jo-2014-42.pdf> (consulté le 20 mars 2021)



- ❖ apporter un appui conseil aux collectivités territoriales ;
- ❖ mener des études et enquêtes au niveau régional concernant le soutien de la promotion de la culture ;
- ❖ participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique nationale en matière d'action culturelle, de patrimoine culturel, de bibliothèque et de centres de documentation ;
- ❖ coordonner et exercer un contrôle technique dans son domaine de compétence sur les services subrégionaux et les services rattachés fonctionnant sur le territoire de la Région ou du District de Bamako.

### **3.2 Direction Régionale de l'Hôtellerie et du Tourisme<sup>40</sup>**

Placée sous l'autorité administrative du Gouverneur et sous l'autorité technique du Directeur national du Tourisme et de l'Hôtellerie, la Direction régionale du Tourisme et de l'Hôtellerie est représentée au niveau du Cercle par le Service local du Tourisme et de l'Hôtellerie, au niveau de l'Arrondissement par l'Antenne du Tourisme et de l'Hôtellerie. Ces structures sont chargées :

- ❖ d'informer et d'orienter les professionnels du secteur et autres visiteurs au niveau local ;
- ❖ de prospecter et de mettre en valeur les ressources touristiques au niveau local ;
- ❖ de mettre en œuvre et de suivre les programmes et projets de développement touristique et hôtelier au niveau local ;
- ❖ de collecter, d'exploiter et de faire remonter au niveau régional les données socioéconomiques et les informations statistiques sur le tourisme et l'hôtellerie au niveau local ;
- ❖ d'assurer la vulgarisation des données statistiques et résultats des études et recherches dans le secteur du tourisme et de l'hôtellerie au niveau local ;
- ❖ d'identifier les besoins de formation et de perfectionnement des intervenants du secteur au niveau local ;
- ❖ d'assurer le contrôle de l'application de la réglementation en vigueur ;
- ❖ d'inciter les collectivités territoriales à prendre en compte le tourisme dans leurs programmes et projets de développement et d'appuyer leur mise en œuvre ;
- ❖ d'apporter des appui-conseils aux opérateurs du secteur au niveau local.

### **3.3 Direction Régionale de l'Artisanat<sup>41</sup>**

La Direction Régionale de l'Artisanat, créée par le Décret N° 2011-751/P-RM du 15 novembre 2011, est chargée de :

- ❖ mettre en œuvre, suivre et évaluer les stratégies, programmes et projets de développement de l'artisanat au niveau régional ;
- ❖ collecter, exploiter et faire remonter au niveau national, les données socioéconomiques et les informations commerciales sur l'artisanat ;

---

<sup>40</sup> SGG, <https://sgg-mali.ml/JO/2020/mali-jo-2020-09.pdf> (consulté le 20 mars 2021)

<sup>41</sup> SGG, <https://sgg-mali.ml/JO/2011/mali-jo-2011-51.pdf> (consulté le 20 mars 2021)

- ❖ assurer la vulgarisation des résultats des études et recherches dans le secteur de l'artisanat ;
- ❖ mettre en œuvre, les actions de formation et de perfectionnement des artisans et du personnel d'encadrement ;
- ❖ assurer le contrôle de l'application des normes de qualité ;
- ❖ appuyer la mise en œuvre des programmes et projets des collectivités territoriales et des chambres consulaires en matière d'artisanat.

### **3.4 Collectivités territoriales<sup>42</sup>**

Les Collectivités territoriales à tous les niveaux (communes, cercles et régions) ont la responsabilité d'élaborer des plans ou programmes qui souscrivent à la même vision que la Politique Culturelle du Mali, à savoir : renforcer le secteur culturel local et le mettre en mesure d'accroître ses performances, en termes de sauvegarde et de valorisation du patrimoine de la localité, de création, de production et d'audience, afin qu'il contribue mieux au développement durable de la localité. Dans cette optique, les Collectivités territoriales sont invitées :

- ❖ à approfondir l'état des lieux du secteur culturel sur leur territoire ;
- ❖ à élaborer, en concertation avec les acteurs culturels non étatiques et d'autres parties prenantes, un plan opérationnel pluriannuel qui déterminera les objectifs prioritaires de la localité, les activités à mener, leur calendrier, les coûts et les responsabilités de la mise en œuvre ;
- ❖ à mettre en place un cadre régulier de concertation qui réunira des responsables de l'administration et des acteurs culturels indépendants choisis pour leur représentativité et leur expertise ;
- ❖ à coordonner leurs politiques avec celles des autres localités, au sein des cercles et des régions mais aussi d'aires culturelles partagées ;
- ❖ à renforcer leurs capacités de pilotage, de mise en œuvre et d'évaluation du plan en renforçant les ressources humaines chargées de la culture au sein de leurs services et/ou en s'adjoignant une petite cellule spécialisée.
- ❖ L'Etat central et ses structures déconcentrées ont la responsabilité d'appuyer les Collectivités territoriales dans l'exercice des compétences qui leur reviennent.

### **3.5 Institutions coutumières**

Les Institutions coutumières (chefs et conseils de villages, de fractions et de quartiers) sont par nature les gardiennes des traditions. Elles ont un rôle clé à jouer dans la sauvegarde du patrimoine, d'autant plus qu'elles sont représentées et écoutées par les Collectivités locales.

---

<sup>42</sup> UNESCO, [https://en.unesco.org/creativity/sites/creativity/files/qpr/document\\_cadre\\_politique\\_culturelle\\_du\\_mali.pdf](https://en.unesco.org/creativity/sites/creativity/files/qpr/document_cadre_politique_culturelle_du_mali.pdf) (consulté le 26 mars 2021)

### III. APPORTS DU STAGE

Dans le but de consolider les connaissances théoriques acquises à la filière « *Gestion du Patrimoine Culturel* » du Département de la Culture de l'Université Senghor d'Alexandrie en Egypte, nous avons choisi d'effectuer notre stage pratique au niveau de la Mission Culturelle de la Région de Ségou au Mali du 01 mars 2021 au 31 août 2021.

#### 1. Présentation de la Mission Culturelle de Ségou

Mission Culturelle de la Région de Ségou, un service déconcentré de la Direction Nationale du Patrimoine Culturel (DNPC) est un service public central ayant pour missions d'élaborer les éléments de la politique nationale dans le domaine du patrimoine culturel et d'assurer la coordination des services rattachés et le contrôle technique des services régionaux et subrégionaux.



La Mission Culturelle de la Région de Ségou a été créée par l'Ordonnance N°2012-014/P-RM du 19 mars 2012<sup>43</sup>, son organisation et les modalités de fonctionnement sont fixées par [Décret N°2012-292/P-RM du 13 juin 2012](#) (cf. annexe n°4).

A cet effet, elle est chargée à travers ces deux bureaux (Bureau Etude, Recherche et Conservation ; le Bureau Sensibilisation et Promotion) de :

- ❖ inventorier les biens meubles et immeubles du site et assurer leur conservation et mise en valeur ;
- ❖ contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan de conservation et gestion du site ;
- ❖ assurer le contrôle des activités de recherche sur le terrain ;
- ❖ contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre du programme d'aménagement culturel des sites ;
- ❖ mener des activités d'études et de recherche scientifiques ;
- ❖ diffuser les informations relatives au site pour le faire mieux connaître ;
- ❖ assurer une large diffusion des textes en vigueur relatifs à la protection du patrimoine culturel ;
- ❖ mener des activités culturelles tendant à préserver et à valoriser l'ensemble du patrimoine des villes ;
- ❖ associer les structures communautaires traditionnelles, les associations culturelles, les commissions régionales et locales de sauvegarde du patrimoine culturel et les collectivités territoriales à la protection et à la promotion du site ;
- ❖ exploiter et diffuser les sources écrites et orales de l'histoire des localités.

<sup>43</sup> SGG, <https://sgg-mali.ml/JO/2012/mali-jo-2012-12.pdf> (consulté le 02 avril 2021)

## 2. Activités réalisées

Le stage, ayant pour but de renforcer nos capacités et nos connaissances en matière de gestion du patrimoine culturel d'une part, et, d'autre part la réalisation de notre mémoire de fin de cycle. En plus des activités quotidiennes administratives, nous avons eu l'honneur de participer à des événements comme :

- ❖ Visite de terrain<sup>44</sup>(quelques sites culturels de la Région de Ségou) ;
- ❖ Projet « Sensibilisation, éducation à la lutte contre le trafic illicite et exposition des biens culturels »,
  - ❖ Atelier de sensibilisation des leaders communautaires, des responsables des collectivités territoriales et des organisations des jeunes et de femmes de la société civile sur la lutte contre le trafic illicite. Financé par le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, à travers son Ambassade au Mali, Sous la présidence de Mamou DAFPE, Directeur du Centre culturel Kôrè, au Centre culturel kôrè, 17 mars 2021<sup>45</sup>.
  - ❖ Inventaire pratique des patrimoines culturels immobiliers (Centre Kôrè de Séboukou<sup>46</sup>, Mazar (mausolée) d'Imam Guindjo de Ségou et Atelier Ndomo Bogolans<sup>47</sup>), trésors humains vivants ou détenteurs de savoirs et savoir-faire (M. Mamou DAFPE, promoteur de festival et Boubacar Doumbia est également entrepreneur social, membre du réseau Ashoka). Ces inventaires sont à l'annexe n° 5, 6, 7, 8 et 9.

## 3. Difficultés rencontrées

Face aux différentes crises multidimensionnelles du pays, les restrictions budgétaires imposaient la réorientation des dépenses vers les secteurs dits prioritaires (défense, santé, éducation etc.), ce qui a beaucoup affecté les différents programmes d'activités du secteur de la culture dont celui de la Mission culturelle de Ségou.

L'Union Nationale des Travailleurs du Mali (UNTM), dans sa quête de l'amélioration des conditions de vie des travailleurs maliens, notamment via l'harmonisation de la grille salariale et des indemnités, a déclenché une grève illimitée en mois de mai, qui a joué sur notre chronogramme de stage.

La rétention d'information par quelques structures, a été l'une des difficultés majeures car ne pouvant pas l'obtenir, nous étions obligés d'attendre l'autorisation de certains responsables de structure.

En somme, l'inaccessibilité à quelque rare documents d'archives existants relatifs au sujet, l'impossibilité de retourner une seconde fois sur le terrain et enfin notre inexpérience dans le domaine du patrimoine culturel ont été les difficultés majeures rencontrées au cours de notre travail de recherche.

---

<sup>44</sup> MC <https://www.facebook.com/CultureArtisanatTourisme.ml/posts/3875491392577106> (consulté le 28 juillet 2021)

<sup>45</sup> CCK, <https://www.facebook.com/CCKOfficielle/posts/2554827404810769> (consulté le 28 juin 2021)

<sup>46</sup> Centre culturel Kôrè, <https://koresegou.org/> (consulté le 28 juin 2021)

<sup>47</sup> Atelier Ndomo, <http://www.ndomo.net/> (consulté le 28 juin 2021)

## IV. ETUDE COMPARATIVE ENTRE BATIS RELIGIEUX (MOSQUEE ET EGLISE)

La religion occupe une grande place dans la vie des Africains et est l'un des principaux piliers culturels des peuples. Ce n'est donc pas étonnant que nous retrouvons un peu partout, sur le continent, des édifices monumentaux dédiés à ces cultes. Elles ont de multiples composantes qui ont eu depuis l'Antiquité une influence majeure sur la culture et la philosophie des peuples.

### 1. Mosquée

Au Mali, les Songhaï, métissés avec des Berbères qui fuyaient l'avancée arabe, s'installent au début du VII<sup>ème</sup> siècle sur le long des rives du fleuve Niger. Ils fondent un petit royaume, islamisé au IX<sup>ème</sup> siècle, qui deviendra le puissant empire songhaï dont l'apogée se situera aux XV<sup>ème</sup> et XVI<sup>ème</sup> siècles<sup>48</sup>. Celui-ci jouera un rôle important au XVI<sup>ème</sup> siècle dans la diffusion de l'islam<sup>49</sup>.

Au Mali, l'islam est pratiqué par 94 % de la population selon le rapport de l'Institut national des sciences appliquées et de technologie<sup>50</sup> en date de 2011. La multiplication des mosquées s'intègre à la vie spirituelle et sociale comme un indispensable canal de diffusion et de consolidation de la foi islamique. L'usage de la mosquée et le recours aux leaders musulmans dans la célébration des cérémonies sociales, telles que la dation du nom, le mariage et les funérailles, est quasi systématique. Cette tendance exprime un besoin de caution islamique aux pratiques sociales. Ainsi, les prestataires de culte musulman professionnels ou occasionnels, sollicités ou auto-manifestés et plus ou moins compétents dans les bénédictions en arabe, s'imposent dans les cérémonies organisées en des lieux différents, mosquées, vestibules, domiciles, rues...

---

<sup>48</sup> « Mali, Empire Songhaï », Encyclopédie Larousse en ligne.

<sup>49</sup> Paul E. Lovejoy, « Les empires djihadistes de l'Ouest africain aux XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, n° 128, 2015, <http://journals.openedition.org/chrhc/4592>, (consulté le 25 avril 2019).

<sup>50</sup> INSAT, rapport consommation pauvreté bien-être des ménages avril 2014 – mars 2015, [http://mali.countrystat.org/fileadmin/user\\_upload/countrystat\\_fenix/congo/docs/ranuel14\\_eq.pdf](http://mali.countrystat.org/fileadmin/user_upload/countrystat_fenix/congo/docs/ranuel14_eq.pdf) (consulté le 28 novembre 2020)



Figure 28 : Visite du Ministre de la culture à la mosquée de NIONO  
Source : © nous-mêmes, Auteur : Sory Ibrahim CAMARA

Très diverses dans leur taille et leur style architectural, les mosquées peuvent être de simples *masjid* servant au culte quotidien, mais aussi des *jami'* (grandes mosquées), où les fidèles se rassemblent pour la prière du vendredi.

Les éléments caractéristiques de la mosquée sont apparus dès l'aube de l'islam. Au fur et à mesure de l'expansion de l'islam, les mosquées ont intégré de plus en plus d'éléments issus de l'architecture des territoires conquis. Chaque région connaît donc une architecture de mosquée qui lui est propre.

Au Mali, les anciennes mosquées sont entièrement en banco, dans le style architectural soudanais. Cette architecture est souvent attribuée à l'architecte Andalou Abou Ishaq es-Sahéli, qui revint avec l'empereur Kankou Moussa de son pèlerinage à la Mecque, et à qui fut confiée la réalisation de la mosquée dite de Kankou Moussa, à Gao et la mosquée Djingareyber de Tombouctou.<sup>51</sup>

Ces mosquées pouvaient servir elles-mêmes d'abris de nuit pour les voyageurs et les indigents. On y trouvait des hangars servant d'écoles coraniques parfois même des magasins, la cour possède la plupart du temps un bassin. La salle de prière comportait une *maqṣūra* (espace séparé pour les hommes et femmes).

<sup>51</sup> « L'architecture soudanaise (2/3) », <http://alesk.canalblog.com/archives/2007/12/21/7088982.html>, sur Le dit du Magot (consulté le 11 juillet 2021)



Les principaux éléments de ces anciennes mosquées sont le mihrab (niche décorée dans le mur qibla), le minbar, la *dikka* (estrade pour le second appel à la prière le vendredi), le *kursi* (pupitre pour le Coran)<sup>52</sup>.

Quelques images d'illustration.



Figure 29 : Intérieur de la mosquée de NIONO  
Source : © nous-mêmes, Auteur : Sory Ibrahim CAMARA

Il est heureux que quelques-uns des monuments les plus représentatifs de l'architecture soudanaise aient été des édifices religieux, si bien qu'ils ont été conservés. Il n'en a pas été de même pour les maisons, dont beaucoup ont été laissées à l'abandon par des propriétaires négligeant, et moins encore pour les palais et les résidences royales, dont la conservation dépendait des péripéties politiques. Les mosquées soudanaises présentent une grande diversité de formes, mais elles comportent un certain nombre de constantes qui permettent d'en donner une description schématique. Comme toute architecture, celle des mosquées soudanaises a assimilé un certain nombre d'influences extérieures, celles du monde musulman méditerranéen, d'abord, et celles du monde européen, ensuite<sup>53</sup>.

## 2. Eglise

Le catholicisme apparaît au Mali avec les premières missions entre 1876 et 1881, lorsque le cardinal Lavignerie envoie des missionnaires à Tombouctou, qui sont tués. La Congrégation du Saint-Esprit envoya à la même époque d'autres émissaires, qui fondent le 20 novembre

<sup>52</sup> BARRUCAND Marianne, Mosquée : Les éléments spécifiques de la mosquée, <https://www.universalis.fr/encyclopedie/mosquee/2-les-elements-specifiques-de-la-mosquee/> (consulté le 11 juillet 2021)

<sup>53</sup> Architecture soudanaise : vitalité d'une tradition urbaine et monumentale : Mali, Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Ghana, [http://psimg.istor.org/fsi/img/pdf/t0/10.5555/al.ch.document.sip200001\\_final.pdf](http://psimg.istor.org/fsi/img/pdf/t0/10.5555/al.ch.document.sip200001_final.pdf) (consulté le 11 juillet 2021)

1888<sup>54</sup>, la première paroisse du pays à Kita (région de Kayes). L'évangélisation s'accélère, en 1895 avec l'arrivée des Missionnaires d'Afrique. Les Pères Augustin Hacquart, Auguste Dupuis et un laïc du nom d'Eugène Konde, remontent le fleuve Niger à partir de Bamako pour atteindre Ségou le 1<sup>er</sup> avril 1895, puis Tombouctou où ils entrent le 21 mai de la même année<sup>55</sup>.

L'église étant un édifice religieux dont le rôle principal est de faciliter le rassemblement d'une communauté chrétienne. La construction obéit à un ordonnancement architectural évoluant au fil des siècles selon son importance et sa fonction. L'entretien des églises est dévolu au pouvoir religieux ou aux pouvoirs publics selon les pays et la conservation des plus remarquables est prise en charge au titre des différentes politiques de protection du patrimoine culturel.

Au-delà de la pratique religieuse, l'église paroissiale, comme la cathédrale d'ailleurs à l'échelle de l'évêché, est un lieu de sociabilité, qui permet le rassemblement de la communauté humaine. Le plan du bâtiment est très souvent en forme de croix et peut porter le nom de basilique, cathédrale, abbatiale, chapelle, selon son usage et son histoire.

Une église est généralement composée de différentes parties qui ont des utilisations particulières à savoir :

Une salle principale est la nef. Dans les églises importantes, il y a deux bas-côtés, de part et d'autre de la nef, formant le vaisseau central. La nef est le lieu d'où les croyants baptisés assistent aux cérémonies du culte.

Pour illustration, l'église de Mandiakuy.



Figure 30 : Nef de l'église de Mandiakuy  
Source : © Mission Culturelle, Auteur : Cheick B. K. SISSOKO

<sup>54</sup> Les diocèses du Mali – éléments d'histoire, <http://www.eglisemali.org/dioceses.html> (consulté le 11 juillet 2021)

<sup>55</sup> Missionnaires d'Afrique, <https://www.mafrwestafrica.net/debuts-mission> (consulté le 11 juillet 2021)

Le lieu le plus sacré est le chœur. Au centre du chœur se place l'autel, table monumentale devant laquelle le prêtre dit la messe. Derrière l'autel se trouve le tabernacle (petit meuble avec une porte) dans lequel sont entreposées les hosties consacrées. Autrefois le chœur était réservé aux prêtres.



**Figure 31 : Chœur de l'église de Mandiakuy**  
Source : © Mission Culturelle, Auteur : Cheick B. K. SISSOKO

Dans les églises importantes la nef est séparée du chœur par le transept, salle perpendiculaire aux deux autres parties de l'église. Le transept accueille aussi les fidèles.

Dans les églises très importantes, en particulier celles de pèlerinage, le chœur est entouré par un déambulatoire, couloir voûté fréquenté par les fidèles ; de nombreuses petites chapelles s'ouvrent sur le déambulatoire. On peut y assister à des messes privées.

Dans les églises anciennes, la nef est précédée d'un porche, le narthex. C'est de là que les croyants non-baptisés assistaient aux cérémonies religieuses.





Figure 32 : Eglise de Mandiakuy

Source : © Mission Culturelle, Auteur : Cheick B. K. SISSOKO

### 3. Principaux points communs d'une mosquée et une église de la région de Ségou

La liste de ces principaux points communs n'est pas exhaustive.

#### 3.1 Architecture

Bien que l'architecture soit multiple et riche en diversité, la technique majoritairement utilisée pour des édifices religieux (mosquée et église) est la construction en terre (banco). Cette architecture en harmonie avec la nature et les matériaux, répondait au mode de vie de la population. Cette tradition constructive perd pour diverses raisons dues aux problèmes d'entretien des enduits.

L'orientation des églises n'étant pas strictement réglementée, comme c'est le cas des mosquées (Qibla), leur chevet pointe le plus souvent vers l'est. Le soleil qui se lève est le symbole du Christ ressuscité. Dans la région de Ségou, traditionnellement, ces édifices sont orientés vers l'Est.

#### 3.2 Appel à la prière

L'appel à la prière est un point sur lequel les deux religions se confrontent. Les églises, qu'elles soient orthodoxes ou catholiques, sont pourvues de cloches. Les mosquées sont, sans exception, pourvues d'un minaret, du haut duquel le muezzin lance l'appel à la prière cinq fois par jour. Le dispositif d'appel à la prière est donc comparable, mais pas identique, dans les deux religions.

### **3.3 Aménagements intérieurs et extérieurs**

L'aménagement est un aspect auquel, les fidèles attachent la plus grande importance. Il s'agit de la présence du symbole de la religion elle-même (croix ou croissant).

Pour ce qui est du mobilier intérieur, les deux religions ont des exigences différentes. Les églises séparent le sanctuaire de l'espace accessible aux fidèles par la cloison de l'iconostase. Le mimber, qui accueille le prédicateur lors de la prière du vendredi midi, est la principale pièce du mobilier d'une mosquée.



## CHAPITRE 4 : PROJET DE VALORISATION DU BITONBLON<sup>56</sup>

L'histoire de la Région de Ségou est dominée par le Royaume Bambara sur lequel régnèrent trois dynasties :

- ❖ la dynastie des COULIBALY (1712 - 1755) ;
- ❖ la dynastie des DIARRA (1766 – 1861) ;
- ❖ la dynastie des TALL (1861 - 1890).

La culture Bambara connaît un réel épanouissement sous le Royaume Bambara de Ségou avant sa conquête au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle par les Toucouleurs. Le plus grand intérêt de l'histoire du Royaume Bambara de Ségou se trouve dans les valeurs d'hommes d'État incarnées par Biton Mamari Coulibaly et les chefs des dynasties qui ont suivi. Ces valeurs ont pour noms, la solidarité au sein des groupes sociaux et des classes d'âge, la bonne gouvernance et la tolérance religieuse.

### I. PRESENTATION DU PROJET

#### 1. Contexte

La culture est un marqueur essentiel de l'identité, c'est un facteur de cohésion au sein des territoires. Associés à une offre locale, culturelle, économique et touristique, les lieux culturels s'affirment comme un repère et participent à la valorisation symbolique du territoire. L'attractivité d'un site touristique dépend non seulement des ressources à disposition, mais aussi à la manière dont celles-ci sont exploitées et mise en tourisme<sup>57</sup>. Pour parvenir à valoriser ces ressources, des offres adaptées doivent être développées.

Le patrimoine culturel matériel et immatériel qui existent à Sékoro, permettant de construire un discours sur l'espace culturel du Bitonblon, intègrent :

- ❖ le palais reconstruit de Biton Mamary jouxtant la tombe du même souverain ;
- ❖ la mosquée de Ba Sounou Sacko, mère de Biton ;
- ❖ la place du ficus qui servait de lieu de repos de Biton ;
- ❖ les berges et ilots du fleuve, théâtre d'activité de la flottille des Tondjonw ;
- ❖ enfin les éléments de grande valeur culturelle de la collection d'objets réunis par les communautés se reconnaissant dans l'histoire de Biton Mamary Coulibaly.

Malheureusement lors de nos enquêtes, nous avons constaté qu'une grande partie des éléments d'objets culturels étaient éparpillés entre les communautés. À cela s'ajoute l'absence de certains lieux culturels dans les visites guidées.

D'où la nécessité de mise en place d'un projet de valorisation du site culturel dénommé « *Espace culturel Bitonblon* ».

Pour ce faire, le projet s'articulera autour de 3 composantes :

- ❖ l'entretien et le réaménagement des bâtis existants ;
- ❖ la collectes des objets culturels existants à Sékoro ;

---

<sup>56</sup> Centre culturel. Approche programmatique. <http://dspace.univ-tlemcen.dz/bitstream/112/5023/4/03APPROCHE%20PROGRAMMATIQUE.pdf>

<sup>57</sup> Abdelati M. Benur, Bill Bramwel. Tourism product development and product diversification in destinations. <https://isiarticles.com/bundles/Article/pre/pdf/44150.pdf>

❖ des actions d'assistance et de formation des gestionnaires et guides locaux des sites. Cette mise en valeur repose notamment sur l'accueil, l'encadrement et l'animation réalisés par les divers agents du secteur de la culture.

## **2. Acteurs :**

Un partenariat sera créé entre l'ensemble des intervenants autour de notre projet pour une gestion efficace et efficiente. L'Espace culturel du Bitonblon serait une Association Culturelle comprenant :

- ❖ les représentants des communautés locales ;
- ❖ les représentants de la Mission Culturelle de Ségou ;
- ❖ les représentants de la Direction Régionale de la Culture ;
- ❖ les représentants de Direction Régional de l'Hôtellerie et du Tourisme ;
- ❖ les représentants de Municipalités ;
- ❖ les représentants des opérateurs culturels et guides.

## **3. Public cible :**

Le projet sera réalisé dans l'ancienne capitale du Royaume Bambara de Ségou, plus précisément à Sékoro. Il servira à la population locale, nationale et internationale.

## **4. Objectifs**

La promotion et la valorisation des sites culturels de Sékoro constituent des atouts majeurs pour l'identité, la cohésion ainsi que l'équilibre économique pour la communauté locale de Sékoro. Cette valorisation se traduira par l'organisation d'évènements en lien avec le Royaume Bambara de Ségou.

### **4.1 Objectif principal :**

Le projet « L'Espace culturel du Bitonblon » a pour objectif principal la mise en valeur les différents sites touristiques de Sékoro.

### **4.2 Objectifs spécifiques :**

Nous avons comme objectifs spécifiques de :

- ❖ Aménager l'Espace culturel Bitonblon de Sékoro ;
- ❖ Améliorer le produit touristique du site culturel de Sékoro ;
- ❖ Assurer la visibilité du site culturel de Sékoro.

## **5. Résultats attendus**

La réalisation du projet « Espace culturel du Bitonblon » permettra de :

- ❖ offrir un cadre de gestion de proximité du patrimoine historique de Sékoro avec les détenteurs et dépositaires des biens liés au Royaume Bambara de Ségou en rapport avec les acteurs et opérateurs culturels ;
- ❖ préserver le patrimoine historique de Sékoro du pillage et du bradage ;
- ❖ promouvoir l'artisanat et le tourisme à Ségou, en particulier à Sékoro.

## 6. Atouts

La ratification des différentes conventions relatives aux patrimoines culturels par le Mali ainsi que leur matérialisation par la création de différents services déconcentrés de l'Etat s'occupant de ces biens culturels, est un atout majeur pour la réalisation de ce projet.

En plus au cours de notre recherche, nous avons constaté près d'une cinquantaine de biens (objets) culturels, tous ayant un lien avec le Royaume Bambara de Ségou, auprès de la population de Sékoro. Certains de ces objets constitueront une partie de la collection des 7 vestibules de Bitonblon réaménagés.

Quelques images des biens (objets) culturels inventoriés lors de notre recherche :

### 6.1 Objets usuels

Parmi les biens (objets) culturels nous avons comme objets usuels :

- ❖ Wagandé : Malle en gourde servant de coffre pour ranger les vêtements ;
- ❖ Tabalé : Tambour de guerre et d'annonce de grands événements.



Figure 33 : Wagandé

Source : © Mission Culturelle, Auteur : Cheick B. K. SISSOKO



Figure 34 : Tabalé

Source : © Mission Culturelle, Auteur : Cheick B. K. SISSOKO

### 6.2 Armes

- ❖ Jugufaamuru : Lance d'exécution de l'ennemi ; il suffit de trancher l'empreinte du pied de l'ennemi pour le vaincre, si non le réduire à l'impuissance ;
- ❖ Marifa : Fusils de fabrication artisanale ;
- ❖ Sèmè : Hache – houe des chasseurs ;
- ❖ Tama : Lance à pointe empoisonnée ;



Figure 35 : Jugufaamuru, Sèmè

Source : © Mission Culturelle, Auteur : Cheick B. K. SISSOKO



Figure 36 : Tama et Marifa de Biton

Source : © Mission Culturelle, Auteur : Cheick B. K. SISSOKO

## 7. Statut et Fonctionnement

L'Espace culturel Bitonblon serait géré par un Comité de cogestion constitué des acteurs du projet énumérés ci-dessus.

En raison de leur qualité de chef-d'œuvre, d'objets ethnographiques ou de séries représentatives d'une réalité de la culture nationale ou d'une mémoire menacée, et du fait qu'elles seront acquises par achat, donation ou legs, les collections de l'espace culturel Bitonblon seront classées dans le patrimoine national et frappées de l'inaliénabilité et de l'imprescriptibilité. Elles resteront la propriété des communautés et ne pourront sortir du domaine public que par destruction matérielle, autorisation légale ou par déclassement.

## II. METHODOLOGIE DE REALISATION DU PROJET

La méthodologie sera basée sur l'approche participative, l'ensemble des acteurs susceptibles de contribuer seront impliqués pour la réussite du projet.

### 1. Activités

La mise en valeur du patrimoine culturel de Sékoro doit s'opérer à plusieurs niveaux. L'expérience du visiteur qui vient dans la capitale du Royaume Bambara de Ségou devrait aller plus loin que le Bitonblon et les informations qui lui sont associées, pour atteindre un niveau de sensibilisation, d'enseignement et de délectation permettant d'apprécier les valeurs que les communautés souhaitent transmettre. Pour ce faire, toutes les parties de la cité historique doivent participer à cette attraction. Les activités pouvant permettre d'atteindre ce but sont les suivantes :

- ❖ définir la problématique et les objectifs du projet. Elaborer le projet de valorisation en impliquant le plus possible les acteurs culturels. Faire accepter le projet final auprès du public cible de la Région ;
- ❖ assurer l'entretien des bâtis du site culturel de Sékoro ;



- ❖ Inclure le palais reconstruit de Biton Mamary jouxtant la tombe du même souverain, la mosquée de Ba Sounou Sacko, mère de Biton, la place du ficus qui servait de lieu de repos de Biton, les berges et ilots du fleuve, théâtre d'activité de la flottille des Tondjonw dans le circuit des visites guidées ;

- ❖ inventorer les biens culturels (objets) disponibles auprès de la population de Sékoro ;

- ❖ collecter les biens (objets) culturels disponibles auprès de la population de Sékoro ;

- ❖ exposer les biens culturels (objets) collectés dans les 7 vestibules ;

- ❖ organiser des séances d'information et de sensibilisation des jeunes générations sur la préservation et la promotion du patrimoine culturel ;

- ❖ réaliser des documents écrits et audiovisuels sur l'Espace Culturel Bitonblon ;

- ❖ diffuser sur les médias les différents documents écrits et audiovisuels réalisés sur l'Espace Culturel Bitonblon ;

- ❖ organiser la formation des guides touristiques sur l'histoire et des valeurs traditionnelles du royaumes Bambara de Ségou.

Pour l'atteinte de nos objectifs, les différentes activités à réaliser ainsi que leurs responsables sont inscrits dans un tableau synoptique de découpage des activités en annexe n° 9.

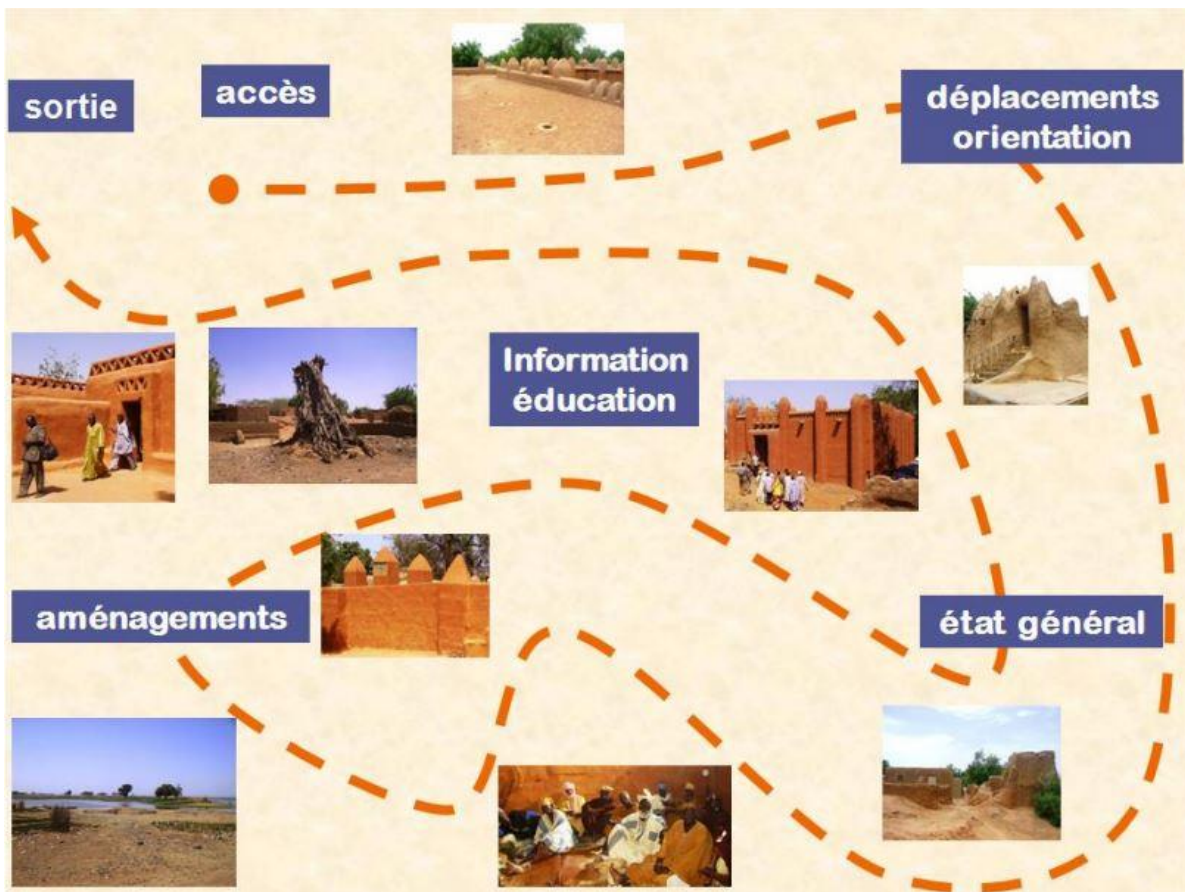


Figure 37 : Nouveau parcours

Source : © Mission Culturelle, Auteur : Sory Ibrahim CAMARA



## **2. Chronogramme d'exécution des activités**

La réalisation des activités du projet sera présentée sur une période de 4 mois. Nous proposons de commencer le travail au mois de novembre 2021, pour achever au mois de février 2022. Le chronogramme des étapes présenté à l'annexe n° 10, est élaboré avec le logiciel Excel du pack de Microsoft. Une matrice des activités est présentée à l'annexe n°11.

## **3. Outil de suivi et d'évaluation du projet**

En effet, le suivi implique la collecte et l'analyse des données relatives aux activités<sup>58</sup> du projet, tandis que l'évaluation reste une appréciation périodique de l'efficacité, de l'efficacités, de la durabilité, et de la pertinence d'un projet dans le contexte des objectifs fixés.<sup>59</sup>

Nous allons utiliser à cet effet, comme tableau suivi-évaluation du projet, le chronogramme des étapes. Il permet à la fois de contrôler les différentes les activités ainsi que leurs coûts budgétaires, le tableau est situé à l'annexe n°11.

## **4. Budget estimatif**

Le budget estimatif est arrêté à la somme de trente-cinq million trois cents dix mille Francs CFA (35 310 000 f CFA) soit cinquante-trois mille six cents soixante-sept euro (53 667 €). Le budget estimatif fait ressortir la part de chaque acteur sollicité dans le cadre de la réalisation du projet. Le budget estimatif est à l'annexe n°12.

---

<sup>58</sup> [www.malifem.org/documents/téléchargement/FEM%20suivi%20evaluation.doc](http://www.malifem.org/documents/téléchargement/FEM%20suivi%20evaluation.doc)

<sup>59</sup> [http://www.gret.org/ressource/pdf/07740\\_part2.pdf](http://www.gret.org/ressource/pdf/07740_part2.pdf)

## CONCLUSION GÉNÉRALE

Le patrimoine culturel est une composante incontournable de la culture et l'identité des pays, sous ces différents aspects. Il raconte une histoire qui mérite d'être écoutée et transmise aux générations futures. L'abandon et la marginalisation le rend plus fragile et vulnérable. La question de la préservation du patrimoine culturel est au centre des discours, réflexions et débats des médias, des recherches académiques, des instances officielles, des décideurs.

Plusieurs institutions internationales de conservation, protection et valorisation ont été créées pour leur prise en charge. Ces institutions se consacrent à instaurer des mécanismes et des recommandations afférant à la théorie, la méthodologie et la technologie utilisées.

Le Mali faisant face aux différentes crises multidimensionnelles, affectant les structures techniques du domaine de la culture qui n'arrivent pas à honorer leur engagement pour la sauvegarde de son riche patrimoine culturel diversifié. Nous constatons que le terrain révèle une absence de volonté politique par la négligence et l'abandon. Ce constat est confirmé par une simple lecture de l'état de dégradation dont souffrent le Bitonblon et la mosquée de vendredi de Niono. Ces précieux bijoux architecturaux inventoriés par l'Etat souffrent sous les yeux des détenteurs locaux mettant en danger la vie des habitants et des visiteurs.

Nous avons élaboré un projet de valorisation qui contribuera à la mise en place d'un système de gestion participative efficace et efficiente des sites culturels de Sékoro, la capitale du Royaume Bambara de Ségou. Il est fondamental de rationaliser les dispositifs de valorisation du patrimoine et de protéger ces héritages culturels dont le village de Sékoro dispose.

En somme, nous pouvons dire que les actions de valorisation et de protection du patrimoine culturel doivent être encore soutenues par l'Etat.

## BIBLIOGRAPHIE

### Ouvrages généraux et spécifiques

- Annette M. Schmidt, Geert Mommersteeg. Saho. Joyaux de l'architecture Malienne. KIT Publishers, 2013, 135p.
- Brahim Benyoucef. Introduction à l'histoire de l'architecture islamique. Office des publications universitaires : Architecture et Urbanisme, 2005, 196 p.
- Desvallées « A l'origine du mot patrimoine », in POULOT. D., Patrimoine et modernité. Paris, L'Harmattan, 1998, p.89-105.
- Diarra, Bakary. Nyola N'Golo Diarra Fondateur du royaume dynastique de Ségou-Sikoro. Editions L'Harmattan, 2012.
- Dinkel, René. Encyclopédie du patrimoine : monuments historiques, patrimoine bâti et naturel, protection, restauration, réglementation, doctrines, techniques, pratiques. Paris : Encyclopédies du Patrimoine, 1997, XX-1512 p.
- Dinkel, René. Encyclopédie du patrimoine : monuments historiques, patrimoine bâti et naturel, protection, restauration, réglementation, doctrines, techniques, pratiques. 1997.
- Gallieni, Joseph-Simon. Voyage au Soudan français (Haut-Niger et pays de Ségou), 1879-1881. Hachette, 1885.
- Gaultier-Kurhan, Caroline. Le Patrimoine culturel africain. France : Maisonneuve et Larose, 2001, 408 p.
- Germann, Georg. Aux origines du patrimoine bâti. France : Infolio, 2010, 448 p.
- Greffe, Xavier. La gestion du patrimoine culturel. France : Économica, 1999, 253 p.
- Le petit Larousse compact. Larousse, 1998.
- Lilyan Kesteloot. L'Épopée de Ségou. L'Harmattan, 2000, 143p.
- Louis Bachoud, Philippe Jacob, Bernard Toulhier. Patrimoine culturel bâti et paysager. Delmas, 2002, 280p.
- Maryse Condé. Ségou, tome 1, 2 et 3 : les murailles de terre.
- Mungo Park. Voyage dans l'intérieur de l'Afrique. La Découverte/ Poche, 2009 (traduction : Jean-Henri Castéra et Adrian Adams).
- Sébastien Philippe, Ségou, une région d'histoire, éditions Memoria, Bamako (Mali), 2013, 288 p.
- Sergio Domian. Architecture soudanaise. Vitalité d'une tradition urbaine et monumentale (Mali, Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Ghana), Editions l'Harmattan, 1989, 190 p.
- Thierno Mouctar Bah, Architecture militaire traditionnelle en Afrique de l'ouest : du XVIIe à la fin du XIXe siècle, Editions l'Harmattan, 2012, 284 p.

### Articles, thèses, mémoires et cours

- ❖ Abdelati M. Benur, Bill Bramwel. Tourism product development and product diversification in destinations. <https://isiarticles.com/bundles/Article/pre/pdf/44150.pdf>(consulté le 24 juin 2021)

❖ Abdelaziz Benabdallah. Articles\_architecture\_islamique.pdf. [en ligne] disponible sur [http://www.abdelazizbenabdallah.org/Articles/Docs/articles\\_architecture\\_islamique.pdf](http://www.abdelazizbenabdallah.org/Articles/Docs/articles_architecture_islamique.pdf).

(Consulté le 23 janvier 2021).

❖ Action patrimoine. Quelques définitions officielles. <https://actionpatrimoine.ca/tonpatrimoine/definitions-types-patrimoine/>(consulté le 04 janvier 2020)

❖ Ardesi, Arianna, et Bakonirina Rakotomamonjy. Patrimoine culturel et enjeux territoriaux en Afrique francophone : appui aux politiques locales. AIMF, 2012, p. 118. halshs.archives-ouvertes.fr, [en ligne] disponible sur <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00838273> (Consulté le 15 décembre 2020)

❖ Author, No. 11 | 2009 Le patrimoine religieux des XIXe et XXe siècles. Ministère de la culture et de la communication, direction générale des patrimoines, [en ligne] disponible sur <https://doi.org/10.4000/insitu.4188>. (Consulté le 1 janvier 2021).

❖ Benaidja, Idir. « Le rapport ordinaire à l'héritage bâti de l'époque de la colonisation française en Algérie : L'exemple de l'hôtel de ville de Kherrata (Bejaia) ». L'Année du Maghreb, n° 19, 19, CNRS Éditions, décembre 2018, p. 81-98. journals.openedition.org, [en ligne] disponible sur <https://doi.org/10.4000/anneemaghreb.4090>. (Consulté le 1 janvier 2021)

❖ Besnard, Marie-Pierre. La mise en valeur du patrimoine culturel par les nouvelles technologies. 2008, p. 102. [en ligne] disponible sur <https://www.unicaen.fr/puc/html/ecrire/preprints/preprint0102008.pdf> (Consulté le 15 janvier 2021)

❖ Boubacar Doumba Diallo, « Qui était Biton Coulibaly ? ». [en ligne] disponible sur <http://guineeactu.com/debats-discussions/chroniques/2344-qui-etait-biton-coulibaly-.html>, (6 décembre 2012) (consulté le 05 juillet 2021).

❖ Cahiers de l'Île de France. Patrimoine bâti, identité et territoires. [en ligne] pdf. L'IAU Île-de-France, 120p. [en ligne] disponible sur [https://www.iau-idf.fr/fileadmin/NewEtudes/Etude\\_1033/Cahiers\\_167\\_web.pdf](https://www.iau-idf.fr/fileadmin/NewEtudes/Etude_1033/Cahiers_167_web.pdf). (Consulté le 12 janvier 2021).

❖ Centre culturel. Approche programmatique. <http://dspace.univ-tlemcen.dz/bitstream/112/5023/4/03APPROCHE%20PROGRAMMATIQUE.pdf>(consulté le 24 juin 2021)

❖ Chaire de recherche du Canada en patrimoine ethnologique CELAT. À propos — Le patrimoine immatériel religieux du Québec. [en ligne] disponible sur <http://www.ipir.ulaval.ca/apropos/>. (Consulté le 1 janvier 2021).

❖ Cheich Abd El, Kader. Vers une introduction de l'architecture coloniale au Mali (1). 2013, [en ligne] disponible sur <http://archive.wikiwix.com/cache/index2.php?url=http%3A%2F%2Fwww.afribone.com%2Fspip.php%3Farticle2173>. (consulté le 05 juin 2021)

❖ Chmura, Sophie. Espace bâti, urbanisme et patrimoine à Rennes XVIIIe - XXIe siècle : représentations et images. Université Rennes 2, 28 septembre 2007. tel.archives-ouvertes.fr,

[en ligne] disponible sur <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00189968>. (consulté le 05 janvier 2021)

❖ CISSE, L. (2008, 1-5 février). Construction en terre au Mali : Dynamiques sociales et culturelles d'une tradition ancestrale de construction [Conférence]. Terra 2008 : The 10th International Conference on the Study and Conservation of Earthen Architectural Heritage. [en ligne] disponible sur [https://www.getty.edu/conservation/publications\\_resources/pdf\\_publications/pdf/terra\\_2008.pdf](https://www.getty.edu/conservation/publications_resources/pdf_publications/pdf/terra_2008.pdf) (Consulté le 17 janvier 2021)

❖ Conférence Episcopale du Mali. Les diocèses du Mali : éléments d'histoire. [en ligne] disponible sur <http://www.eglisemali.org/dioceses.html> (consulté le 11 juillet 2021)

❖ Deudjambé, Eric Bouba. Conservation et valorisation du patrimoine bâti au Tchad : cas des ruines de Ouara. Alexandrie : Université Senghor, 2015, p. 107. [en ligne] disponible sur <https://memoires.usenghor-francophonie.org/memoires/cul/1315/EricDeudjambe.pdf>. (Consulté le 17 novembre 2020)

❖ Dinu BUMBARU. Les sens multiples d'un mot porteur de valeurs. [http://www.constructif.fr/bibliotheque/2006-2/les-sens-multiples-d-un-mot-porteur-de-valeurs.html?item\\_id=2676](http://www.constructif.fr/bibliotheque/2006-2/les-sens-multiples-d-un-mot-porteur-de-valeurs.html?item_id=2676) (consulté le 04 janvier 2020)

❖ Gastaldi, Nadine. « Les archives nationales (Paris-Fontainebleau) : sources pour la connaissance du patrimoine bâti religieux, XIXe-XXe siècles ». In Situ. Revue des patrimoines, n° 11, 11, Ministère de la culture et de la communication, direction générale des patrimoines, juillet 2009. [journals.openedition.org](http://journals.openedition.org), [en ligne] disponible sur <https://doi.org/10.4000/insitu.4237>. (Consulté le 17 janvier 2021)

❖ Georgescu Paquin, Alexandra. L'actualisation du patrimoine par la médiation de l'architecture contemporaine. n°2013AVIG1132, Université d'Avignon, février 2013. HAL Archives Ouvertes, [en ligne] disponible sur <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01037943>. (Consulté le 17 janvier 2021)

❖ *Guillaume Hachim Mamadou Diallo*, « Histoire du royaume bambara de Ségou : la dynastie des Coulibaly de Ségou », [en ligne] disponible sur <http://news.abamako.com/h/144253.html>, du 30 octobre 2016 (consulté le 05 juillet 2021).

❖ Jean Perret. Guide de la maintenance des bâtiments : diagnostic d'un patrimoine bâti existant, prévention des désordres et actions pour y remédier, 308 fiches techniques de suivi des ouvrages. [en ligne] disponible sur <https://bibenligne.usenghor.org/opac/catalog/bibrecord?id=2077405689434991205&preloadImage=1>. (Consulté le 25 janvier 2021).

❖ Lefèvre, Roger-Alexandre, et Daniel Martin. « Le patrimoine culturel bâti face aux risques du changement climatique ». La Météorologie, vol. 8, septembre 2011, p. 15. ResearchGate, [en ligne] disponible sur <https://doi.org/10.4267/2042/43877>. (Consulté le 17 janvier 2021)



- ❖ M. ZOUHIR BALLALOU. Revitalisation urbaine pour la sauvegarde du patrimoine : cas de la vallée du m'zab. [en ligne] disponible sur <http://openarchive.icomos.org/1401/9/zouhir%20ballalou.pdf> (consulté le 11 janvier 2021)
- ❖ Saint-Martin Yves J. Un centenaire oublié, Eugène-Abdon Mage (1837-1869). In: Revue française d'histoire d'outre-mer, tome 57, n°207, 2e trimestre 1970. pp. 141-182. [en ligne] disponible sur [https://www.persee.fr/doc/outre\\_0300-9513\\_1970\\_num\\_57\\_207\\_1502](https://www.persee.fr/doc/outre_0300-9513_1970_num_57_207_1502). (Consulté le 01 juillet 2021)
- ❖ *Samir Nedjari*. Conversion des lieux de culte à Alger du XVIIIème au XXème siècle : cas de la mosquée/cathédrale Ketchaoua. Université de Paris I Panthéon-sorbonne, U.F.R : géographie, histoire, sciences de la société, 2012, [en ligne] disponible sur <https://www.institut-numerique.org/i-chapitre-i-patrimoine-patrimoine-religieux-et-conversions-50d48f6c2d794>. (Consulté le 1 janvier 2021).
- ❖ Samuel Mathieu. Capsule thématique : le patrimoine religieux. Villes Régions Monde : VRM, août 2015. [en ligne] disponible sur <http://www.vrm.ca/le-patrimoine-religieux/>. (Consulté le 1 janvier 2021).
- ❖ Sissoko, Cheick Boukounta Karamoko. Contribution à la valorisation du patrimoine culturel immatériel du Mali : Projet de réalisation d'un film documentaire sur la coiffure féminine traditionnelle songhaï de la région de Gao. 2013, p. 70. [en ligne] disponible sur <https://memoires.usenghor-francophonie.org/memoires/cul/1113/CheickSissoko.pdf> (Consulté le 10 novembre 2021)
- ❖ Soto, Maximiliano. Conflits, usages et représentations des processus de patrimonialisation des quartiers anciens péricentraux : étude comparée de Bâle, Strasbourg et Valparaiso. Université de Strasbourg, 2 novembre 2012. tel.archives-ouvertes.fr, [en ligne] disponible sur <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00879987/document>. (Consulté le 24 février 2021)
- ❖ Tezkratt SALOUA. Valorisation du patrimoine architectural et urbain des XIXème et XXème siècles en Algérie : la réhabilitation du palais consulaire d'Alger entre remémoration et Contemporanéité [en ligne]. Mémoire de Master. Alger : Université Mouloud Mammeri de Tizi-ouzou, 2019, 110 p. [en ligne] disponible sur <https://dl.ummtto.dz/handle/ummtto/10583>. (Consulté le 02 février 2021)
- ❖ USAID-MALI/CSA, PROMISAM. Plan de sécurité alimentaire commune urbaine de Ségou, 2008-2012. Mars 2008. [en ligne] disponible sur <https://docplayer.fr/33856051-Plan-de-securite-alimentaire-commune-urbaine-de-segou.html> (Consulté le 02 décembre 2020)
- ❖ Valette Jacques. Pénétration française au Sahara et exploration : le cas de Paul Soleillet. In: Revue française d'histoire d'outre-mer, tome 67, n°248-249, 3e et 4e trimestres 1980. pp. 253-267. [en ligne] disponible sur [https://www.persee.fr/doc/outre\\_0300-9513\\_1980\\_num\\_67\\_248\\_2261](https://www.persee.fr/doc/outre_0300-9513_1980_num_67_248_2261) (Consulté le 01 juillet 2021)
- ❖ Zanmassou, Jérôme. Valorisation du patrimoine culturel afro-brésilien dans la dynamique de l'attractivité de la ville de Porto-Novo (Bénin) [en ligne]. Mémoire de Master. Alexandrie : Université Senghor, 2015, 53 p. [en ligne] disponible sur

<https://memoires.usenghor-francophonie.org/memoires/cul/1315/JeronimeZanmassou.pdf>.

(Consulté le 19 novembre 2020)

## Conventions et chartes

- ❖ Charte Internationale du tourisme culturel : La gestion du tourisme aux sites de patrimoine significatif, 12e Assemblée Générale ICOMOS, Mexique, 1999.
- ❖ Charte sur la conservation et la restauration des monuments et sites (Charte de Venise de 1964).
- ❖ Convention pour la protection du patrimoine culturel et naturel de 1972.
- ❖ Convention sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de 2003.

## Sites des institutions consultées

- ❖ Action patrimoine : <https://actionpatrimoine.ca/>
- ❖ Atelier Ndomo, <http://www.ndomo.net/>
- ❖ Centre culturel Kôrè, <https://koresegou.org/>
- ❖ SGG : <https://sgg-mali.ml/>
- ❖ Sites & Cités remarquables de France : <https://www.sites-cites.fr/>
- ❖ UNESCO : <https://fr.unesco.org/>

## TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Carte de la Région de Ségou.....	4
Figure 2 : Vestibule de Biton Coulibaly à Sékoro Ségou.....	8
Figure 3 : La grande mosquée de vendredi de Niono .....	9
Figure 4 : Dispensaire Colonial de l’ON à Ségou. ....	9
Figure 5 : Tombouctou .....	20
Figure 6 : Villes anciennes de Djenné.....	21
Figure 7 : Tombeau des Askia.....	21
Figure 8 : Falaises de Bandiagara .....	22
Figure 9 : Réserve de biosphère de la Boucle du Baoulé .....	23
Figure 10 : Es-Souk .....	23
Figure 11 : Mausolée de Sékou Amadou.....	24
Figure 12 : Fort de Médine (Kayes) .....	25
Figure 13 : La façade de la grande Mosquée de Vendredi de NIONO .....	26
Figure 14 : La Mosquée de Komoguel.....	27
Figure 15 : Les ruines du Tata de Sikasso .....	28
Figure 16 : Lac Magui.....	29
Figure 17 : Réserve de la Biodiversité des éléphants du Gourma .....	29
Figure 18 : Cathédrale de Bamako .....	30
Figure 19 : la façade de l’Eglise de Mandiakuy .....	31
Figure 20 : Site de la Mosquée de Kankou Moussa à Gao .....	32
Figure 21 : Carte Culturelle de la Région de Ségou.....	33
Figure 22 : Vestibule de la famille Thiam à Ségou .....	35
Figure 23 : l’intérieur et la grotte mariale Eglise de Mandiakuy.....	37
Figure 24 : Mosquée de la mère de Biton Coulibaly à Sékoro .....	38
Figure 25 : la façade de la mosquée de Vendredi de NIONO.....	39
Figure 26 : Vestibule de Biton Coulibaly à Sékoro Ségou.....	40
Figure 27 : Le Palais du Gouverneur de la région de Ségou et Pavillons de l’Office du Niger .	40
Figure 28 : Visite du Ministre de la culture à la mosquée de NIONO .....	48
Figure 29 : Intérieur de la mosquée de NIONO.....	49
Figure 30 : Nef de l’église de Mandiakuy .....	50
Figure 31 : Chœur de l’église de Mandiakuy.....	51
Figure 32 : Eglise de Mandiakuy.....	52
Figure 33 : Wagandé .....	56
Figure 34 : Tabalé .....	56
Figure 35 : Jugufaamuru, Sèmè .....	57
Figure 36 : Tama et Marifa de Biton.....	57
Figure 37 : Nouveau parcours .....	58

# ANNEXES

## **Annexe n° 1 : Questionnaire gestion du patrimoine culturel (2021)**

*Dans le but de traiter de l'identification à la valorisation du patrimoine culturel bâti de la région de Ségou, nous souhaiterions vous soumettre le présent questionnaire. Il s'inscrit dans le cadre de la réalisation de notre mémoire de fin de cycle Master en Développement dans la spécialité « Gestion du Patrimoine Culturel » à l'Université Senghor d'Alexandrie dont l'intitulé est « La conservation et valorisation du patrimoine culturel au Mali : cas du patrimoine bâti de la région de Ségou ». Merci de bien vouloir prendre 05 à 10 minutes de votre temps pour répondre à ce questionnaire.*

Date : 23/04/2021

Numéro : 12

### **I. Identification**

Lieu de résidence : Sido-soninkoura

Contact : Tel :            Email :

1.1 Sexe : 1. Femme :             2. Homme :

1.2 Age : 20 à 29

1.3 Profession : Etudiant

1.4 Quel est votre niveau d'étude actuel ?

Primaire :             Secondaire :             Supérieur :

1.5 Êtes-vous autochtone ?

Oui :

Non :

### **II. Identifier le patrimoine culturel bâti**

2.1 Que savez-vous de l'histoire de Ségou, sur le patrimoine culturel bâti ?

Ségou, une cité culturelle du Mali est aussi appelé la cité des balanzan avec 4444 Balanzans correspondant au nombre exact des guerriers au temps de Damonzon, fils de Monzon DIARRA. Le royaume Bamanan de Ségou fut fondé par Biton Mamary COULIBALY, né vers 1689. Il fut l'un des rois les plus influence du royaume de 1712 à sa mort en 1755.

Concernant le patrimoine culturel bâti de Ségou, dans le temps, les maisons était construit en briques enduites de banco mélangé avec des tiges et des écorces de riz, de fonio etc.

2.2 Avez-vous visité un site du patrimoine culturel bâti ? Si Oui, lequel vous a plus marqué ?

Oui :

Non :

J'ai eu à visité une fois le Bitonblon ainsi que la mosquée de la maman de Biton à Sékoro. L'architecture de type soudano-sahélien construite en banco avec une toiture en terrasse et un enduit de finition en banco rouge m'ont vraiment impressionné.

2.3 Pouvez-vous nous décrire l'aspect général de ce site ?

Le site est composé de sept vestibule. L'homme et la femme est représenté par ce chiffre. Biton accordait une place importante à la femme, c'est pourquoi elle est représentée dans toutes les œuvres retraçant sn histoire. Associée au pouvoir, les femmes étaient obligées de le protéger et de l'entretenir. Tenant bien à sa maman il construit pour elle une mosquée en forme pyramidale aux contours circulaires. Ces œuvres sont vraiment magnifiques...

2.4 Que savez-vous du symbolisme architectural de ce site ?

L'architecture en banco rouge symbolise pour moi, le sang, la puissance, la force etc. quant au pieds d'éléphants adossé aux murs, cela peut servir de support pour la stabilité du bâti....



### **III. Valorisation du patrimoine culturel bâti**

3.1 Selon vous, quels sont les bâtis de la région de Ségou à valoriser ?

N'ayant visité que le site de Sékoro, je crois qu'il faudrait s'intéresser particulièrement à ces bâtis pour des fins de traçabilité...

3.1 Selon vous, comment on peut faire connaître le patrimoine culturel bâti de la région de Ségou ?

L'Etat doit mettre en place un système de veille, de surveillance de ces différents sites pour leur pérennisation...

3.2 Comment pouvez-vous aider à promouvoir ce patrimoine culturel bâti aux populations d'autres localités ?

Pour promouvoir ces bâtis, on doit organiser des journées spécifiques autour de ces sites en faisant appel à des médias nationaux et internationaux. On peut aussi organiser des journées culturelles en partenariat avec les établissements d'enseignement afin que les futurs preneurs de décisions puissent connaître l'importance liée à leur conservation, sauvegarde...

3.3 Souhaitez-vous mettre en valeur ces éléments ?

Bien sûr, si j'ai eu le choix d'avoir un terrain, je ferais appel à une architecture qui pourrait me faire une proposition de style architectural mais durable (ciment).

Je vous remercie

## **Annexe n° 2 : Guide d'entretien avec les détenteurs des sites (2021)**

*Dans le but de traiter de l'identification à la valorisation du patrimoine culturel bâti de la région de Ségou, nous souhaiterions vous soumettre le présent questionnaire. Il s'inscrit dans le cadre de la réalisation de notre mémoire de fin de cycle Master en Développement dans la spécialité « Gestion du Patrimoine Culturel » à l'Université Senghor d'Alexandrie dont l'intitulé est « Conservation et valorisation du patrimoine culturel au Mali : cas du patrimoine bâti de la région de Ségou ». Merci de bien vouloir prendre 05 à 10 minutes de votre temps pour répondre à ce questionnaire.*

Date : 15/07/2021

Numéro : 0001

### **I. Identification**

Lieu de résidence : Sekoro

Contact : Tel :            Email :

1.1 Sexe : 1. Femme :             2. Homme :

1.2 Profession : Cultivateur

1.3 Quel est votre Fonction ?

Chef de village

### **II. Identifier le patrimoine culturel bâti**

2.1 Pouvez-vous nous faire une brève présentation ce patrimoine culturel bâti ?

Ce sanctuaire, pour les Bamanan, possède une grande signification. A commencer par le chiffre sept qui le caractérise. Dans la cosmogonie bamanan, dans ce chiffre sont représentés les deux genres. L'homme est représenté par le chiffre trois. Les remèdes pour le soigner ou le protéger se préparaient et se consumaient, par exemple, en trois jours. Il en était de même pour les sacrifices. Le chiffre quatre est celui de la femme. Il représente l'univers féminin. La femme, en milieu traditionnel bamanan, se lave ainsi quatre fois et durant quatre jours avec des potions magiques pour se protéger. L'addition de ces deux chiffres représentant l'homme et la femme explique pourquoi Biton Coulibaly a érigé sept vestibules. La femme ainsi associée au pouvoir, s'est trouvée dans l'obligation de le protéger et de l'entretenir. Sept « ton djon » ou guerriers étaient postés dans chacun des six premiers vestibules.

2.2 Que savez-vous de l'histoire de patrimoine culturel bâti de la région de Ségou ?

Ségou disposait d'un patrimoine riche et diversifié en banco qui a tendance à disparaître au profit de la modernité. Autres fois, chaque grande famille disposait d'un ou plusieurs vestibules, ce qui est rare de nos jours. Ces vestibules jouaient un rôle essentiel chez nous les bambara, car une famille sans vestibule était considérée comme une famille construite mais inachevée. Avec l'arrivée des blancs ainsi que cette mondialisation, nous avons abandonné voire détruit nos bâtis en banco au profit des constructions en dur (ciment) qui coutent excessivement cher.

2.3 Quelle est la particularité du patrimoine culturel bâti de la région de Ségou ?

Pour moi la particularité du patrimoine culturel bâti de la région de Ségou réside à plusieurs niveaux, j'avais déjà abordé le cas du vestibule.

Nous avons aussi comme particularité de Ségou, l'épaisseur des murs, les contreforts ou encore pieds d'éléphant qui stabilise le bâti. Généralement nous utilisons un système de tramé de fourches piliers en bois, forme V au bout pour soutenir la toiture en terrasse.

2.4 Quel est votre avis sur la place du patrimoine culturel bâti le développement socio-économie local ?

Tout d'abord pour le développement socio-économie local, avant la crise de 2012 qu'a connu le Mali, les activités du secteur touristique était en constante augmentation ici, tant par le nombre de touristes que par la diversité des destinations (Bitonblon, Samufula, la mosquée de la maman de Biton, les différentes traversées du fleuve par les touristes). Ces différentes activités menées notre population leurs permettaient de subvenir à leurs besoins. Beaucoup de personnes ont pu scolariser leurs enfants, acheté des moyens de déplacement, tout cela est dû à l'existence et à la conservation de nos sites. Agriculteur de mon état, j'ai pu acquérir quelques moyens modernes d'agricultures. Notre localité est aussi connue sur le plan national qu'international.

### **III. Gestion du patrimoine culturel bâti**

3.1 Disposez-vous d'une équipe/commission de gestion du site ? Si Oui, comment fonctionne-t-elle ? Si Non, comment est fait la gestion ?

Nous n'avons pas de commission de gestion de ces sites comme vous le demandez. Mais la gestion de Bitonblon, est assuré par le chef de village introniser. Il est les ressources obtenues et assure l'entretien des sites. Pour ce qui est de la mosquée de la maman de Biton, la gestion est confiée à la famille « Synamorila », elle dirige la prière (Imam) et assure l'entretien.

3.2 Quel est la part de responsabilité des responsables administratifs de la région dans le processus de gestion et de valorisation de ces sites ?

Tout d'abord notre remerciement à l'Office malien du tourisme et de l'hôtellerie (OMATHO) devenu Direction Régionale de l'Hôtellerie et du Tourisme qui s'emploie à dynamiser le tourisme ségovien en améliorant les sites et en créant des circuits. Ce sont eux qui ont réhabilités le site Bitonblon. La Mission Culturelle et la Direction Régionale de la Culture sont nos partenaires clés de par les orientations et appui conseil.

3.3 Disposez-vous de politiques et/ou stratégies pour gérer et valoriser ce patrimoine culturel bâti ? Quel est leur niveau d'application ?

Nous n'avons politique proprement dites, mais nous avons mis en place des stratégies qui nous permettent de générer des ressources financières afin d'assurer l'entretien permanent des bâtis. Pour les visiteurs ou groupe de visiteurs, vous payez 5 000 F cfa, pour les élèves, étudiants le prix de la visite est fixé à 500 F cfa.

3.4 Disposez-vous de ressources financières pour la gestion de ce patrimoine ? Si Oui, ces ressources sont-elles suffisantes ? Si Non, comment faite vous pour gérer le site ?

Nous disposons d'une petite somme pour les entretiens mais vous avez-vous-mêmes vu l'état de dégradation du site Bitonblon, pensez que seul nous pouvons gérer cela ? Nos ressources sont insuffisantes, nous faisons des fois des réparation d'urgence à crédits puis nous remboursions dès qu'il y a des entrées de ressources.

3.5 Disposez-vous de ressources humaines qualifiées pour la gestion de ce patrimoine ?

Nous avons les ressources humaines qualifiées pour assurer l'entretien des sites. En plus de cela, nous avons quelques personnes qui ont suivi des formations en visite guidées, initiées par nos partenaires (OMATHO) et les autres.

3.6 Quelles sont les difficultés majeures auxquelles vous êtes confrontés dans la gestion

Les architectures de terre peuvent résister des siècles si elles sont protégées des facteurs de dégradation par un entretien régulier. Comme difficultés majeures, il y a la pluie, stagnation d'eaux usées, l'humidification des structures et leurs tassements, l'installation des termites dans poutres, etc.

**IV. Observation et suggestion sur la gestion du patrimoine culturel bâti**

4.1 Quelles sont vos recommandations pour lever ces entraves liées à la gestion de ce patrimoine ?

Nous souhaitons la mise en place d'une stratégie de relance des activités touristique par le gouvernement. Aussi nous souhaitons l'accompagnement financier et matériel des détenteurs de site pour des fins de prévention de la dégradation des sites.

4.2 Quelles sont vos suggestions pour améliorer la gestion du patrimoine culturel bâti de la région de Ségou ?

La prise en charge des entretiens des différents sites par les autorités administratives, les collectivités territoriales.

Je vous remercie

### **Annexe n° 3 : Guide d'entretien avec les professionnels culturels du mali (2021)**

*Dans le but de traiter de l'identification à la valorisation du patrimoine culturel bâti de la région de Ségou, nous souhaiterions vous soumettre le présent questionnaire. Il s'inscrit dans le cadre de la réalisation de notre mémoire de fin de cycle Master en Développement dans la spécialité « Gestion du Patrimoine Culturel » à l'Université Senghor d'Alexandrie dont l'intitulé est « Conservation et valorisation du patrimoine culturel au Mali : cas du patrimoine bâti de la région de Ségou ». Merci de bien vouloir prendre 05 à 10 minutes de votre temps pour répondre à ce questionnaire.*

*Date : 21/07/2021*

*Numéro : 0003*

#### **I. Identification**

*Lieu de résidence' : Ségou*

*Contact' : Tel : 66055422*

Email :

1.1 *Sexe : 1. Femme :*

*2. Homme :*

1.2 *Profession : Sociologue*

1.3 *Quel est votre Fonction ?*

Directeur régional

#### **II. Identifier le patrimoine culturel bâti**

2.1 *Que pensez-vous du patrimoine culturel bâti de la région de Ségou ? Quel est la particularité de patrimoine culturel bâti ?*

Le patrimoine bâti en général est un témoignage de notre relation avec les traces d'un passé marqué par les humains, dans une vision de la culture et de la société en évolution. Ségou, une région chargée d'histoire abrite plusieurs sites, traces d'un passé aussi lointain concernant le bâti de la période précoloniale jusqu'à l'arrivée du colon.

La particularité de ces bâtis réside dans leur style architectural dit soudano-sahélien, une architecture monumentale en terre crue. Les constructions sont de briques de banco, un mélange d'argile macéré avec de la paille, des balles de riz et éventuellement du beurre de karité. Il y a aussi la présence de pilastres, piliers de renforcement légèrement plus hauts que le mur et se terminant par une croisée d'ogives. Les mosquées comportent également de nombreuses branches de palmier, les terrons, insérées dans le mur, ils permettent de faciliter le crépissage, indispensable à l'entretien de l'édifice pour qu'il supporte la saison des pluies, et d'absorber les dilatations thermiques...

2.2 *Quel est votre avis sur la place du patrimoine culturel bâti le développement socio-économie de la région de Ségou ?*

La valorisation, la gestion et la protection du patrimoine culturel bâti représentent un enjeu majeur culturel pour le développement d'un territoire. Le patrimoine culturel bâti contribue à lutter contre la pauvreté, à améliorer la qualité de vie des habitants et à renforcer la cohésion sociale à travers le renforcement du sentiment d'appartenance et de fierté des populations locales, la création d'emplois, la génération de revenus dans les filaires de la construction, du tourisme, de la restauration, de l'artisanat, etc.

2.3 *Pensez-vous qu'une gestion durable et efficiente du patrimoine culturel bâti de la région de Ségou est-elle envisageable ? Si Oui, comment ? Si Non, Pourquoi ?*    Oui :     Non :

Une gestion durable et efficiente du patrimoine culturel bâti de la région de Ségou est belle et bien envisageable. Pour exemple, en collaboration avec l'Association des municipalités du Mali et la Ville de Ségou, en partenariat avec le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et le ministère de la Culture de la France, en 2007 a été décidé de mettre en place un chantier pilote de restauration de concessions dans le quartier Somono de la ville de Ségou. 99 concessions ont été restaurées, qui abritent plus de 1500 habitants. Depuis 2013 est ainsi organisée la Fête du banco qui, comme à Djenné



autour de la mosquée. En 2016, le quartier Somono de Ségou a été le premier ensemble urbain en bâti en terre à être inscrit à l'inventaire national par le ministère malien de la Culture.

2.4 Pensez-vous que le patrimoine culturel bâti de la région de Ségou constitue un handicap ou une opportunité pour le développement local ? Pourquoi ?

Le patrimoine culturel bâti de la région de Ségou constitue une opportunité pour le développement local à travers la création d'emplois, la génération de revenus dans les filières de la construction, du tourisme, de la restauration, de l'artisanat, etc...

### **III. Gestion du patrimoine culturel bâti**

3.1 Quel est la part de responsabilité des responsables locaux (collectivité, les détenteurs) dans le processus de gestion et de valorisation de ces bâtis ?

Les responsables locaux participent à toutes les actions qui concourent à la réussite de tout projet de gestion, valorisation élaborée par nous les services techniques des départements ministériels de la région. Ils restent bénéficiaires directs de ces patrimoines. En plus les chefs de quartiers ainsi que les chefs de villages sont les interlocuteurs entre les habitants, la Mairie et le projet...

3.2 Quels sont les textes législatifs et réglementaires en vigueur au Mali qui ont un impact sur la gestion du patrimoine culturel bâti de la région de Ségou ?

L'ensemble des textes législatifs et réglementaires en vigueur au Mali ont un impact sur la gestion du patrimoine culturel bâti de la région de Ségou, surtout la création des services techniques du département de la culture dans les régions.

3.3 Pensez-vous que le cadre juridique de gestion du patrimoine culturel bâti de la région de Ségou est suffisant ? Pourquoi ?

Ségou dispose de quatre services techniques à savoir la Mission Culturelle, la Direction Régionale de la Culture, la Direction Régionale de l'Artisanat et la Direction Régionale de l'Hôtellerie et du Tourisme, toutes ces directions ont des prérogatives bien spécifiques.

3.4 Quelles sont les politiques et/ou stratégies actuellement en place pour gérer et valoriser le patrimoine culturel bâti de la région de Ségou ? Quel est leur niveau d'application ?

Nous ne disposons pas d'une politique spécifique pour gestion et valorisation du patrimoine culturel bâti de la région de Ségou. Les stratégies dont nous disposons, découlent d'une politique nationale élaborée par le gouvernement.

3.5 Quelle sont les ressources (Humaines et Financières) allouées à ces politiques et/ou stratégies ? Ces ressources sont-elles suffisantes ?

Les ressources humaines allouées à ces stratégies sont les agents de l'Etat mise à la disposition des services techniques de la région. Quant aux ressources financières, depuis l'avènement de la crise de 2012 que traverse le Mali, jusqu'au jour d'aujourd'hui sont insuffisantes.

3.6 Quels sont les handicaps majeurs de la gestion du patrimoine culturel bâti de la région de Ségou?

Les handicaps majeurs pour nous services techniques sont la faible dotation de nos structures en ressources financières, les multiples crises que traverse le pays.

### **IV. Observation et suggestion sur la gestion du patrimoine culturel bâti**

4.1 Quelles sont vos recommandations pour lever ces entraves liées à la gestion de ces patrimoines ?

La gestion efficace et efficiente du patrimoine bâti de la région de Ségou passe par la stabilité du pays. La stabilité facilitera la mobilisation des ressources y afférents à la gestion de ces bâtis, en plus avec la stabilité il y aura forcément la reprise des activités touristiques.

**4.2 Quelles sont vos suggestions pour améliorer le cadre juridique de la gestion du patrimoine culturel bâti de la région de Ségou ?**

**Pour moi, le cadre juridique est bon, c'est l'applicabilité qui est le problème...**

**Je vous remercie**

**Annexe n° 4 : Décret Organisation et Fonctionnement de la Mission Culturelle de Ségou**

Mme DIARRA  
PRIMATURE

SECRETARIAT GENERAL  
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU MALI  
UN PEUPLE – UN BUT – UNE FOI

DECRET N°2012- 292 / P- RM DU 13 JUIN 2012

**FIXANT L'ORGANISATION ET LES MODALITES DE FONCTIONNEMENT  
DES MISSIONS CULTURELLES DE KANGABA, SIKASSO ET SEGOU**

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,**

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi N°94-009/AN-RM du 22 mars 1994 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation, de la gestion et du contrôle des services publics, modifiée par la Loi N°02-048/AN-RM du 22 juillet 2002 ;
- Vu l'Ordonnance N°01-027/P-RM du 02 août 2001 portant création de la Direction Nationale du Patrimoine Culturel, ratifiée par la Loi N°01-094 du 29 novembre 2001 ;
- Vu l'Ordonnance N°2012-014/P-RM du 19 mars 2012 portant création des Missions Culturelles de Kangaba, Sikasso et Ségou ;
- Vu le Décret N°204/ PG-RM du 21 août 1985 déterminant les modalités de gestion et de contrôle des services publics ;
- Vu le Décret N°2012-193/P-RM du 17 avril 2012 portant nomination du Premier ministre ;
- Vu le Décret N°2012-194/P-RM du 24 avril 2012 portant nomination des membres du Gouvernement ;

**STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,**

**DECRETE :**

**CHAPITRE I : DES DISPOSITIONS GENERALES**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Le présent décret fixe l'organisation et les modalités de fonctionnement des Missions Culturelles de Kangaba, Sikasso et Ségou.

**ARTICLE 2** : Les Missions Culturelles de Kangaba, Sikasso et Ségou sont rattachées à la Direction Nationale du Patrimoine Culturel.

**CHAPITRE II : DE L'ORGANISATION**

**ARTICLE 3** : Les Missions Culturelles de Kangaba, Sikasso et Ségou sont dirigées chacune par un Chef de Mission nommé par arrêté du Ministre chargé de la Culture sur proposition du Directeur National du Patrimoine Culturel.



Le Chef de Mission est chargé de diriger, coordonner, animer et contrôler les activités du service. Il a rang de Chef de Division de service central.

**ARTICLE 4 :** En cas de vacance, d'absence ou d'empêchement du Chef de mission, il est remplacé par l'un des Chefs de Bureau.

**ARTICLE 5 :** Les Missions Culturelles comprennent les Bureaux suivants :

- le Bureau Etude, Recherche et Conservation ;
- le Bureau Sensibilisation et Promotion.

**ARTICLE 6 :** Le Bureau Etude, Recherche et Conservation est chargé de :

- inventorier les biens meubles et immeubles du site et assurer leur conservation et mise en valeur ;
- contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan de conservation et gestion du site ;
- assurer le contrôle des activités de recherche sur le terrain ;
- contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre du programme d'aménagement culturel des sites ;
- mener des activités d'études et de recherche scientifiques.

**ARTICLE 7 :** Le Bureau Sensibilisation et Promotion est chargé de :

- diffuser les informations relatives au site pour le faire mieux connaître ;
- assurer une large diffusion des textes en vigueur relatifs à la protection du patrimoine culturel ;
- mener des activités culturelles tendant à préserver et à valoriser l'ensemble du patrimoine des villes ;
- associer les structures communautaires traditionnelles, les associations culturelles, les commissions régionales et locales de sauvegarde du patrimoine culturel et les collectivités territoriales à la protection et à la promotion du site ;
- exploiter et diffuser les sources écrites et orales de l'histoire des localités.

**ARTICLE 8 :** Les Bureaux sont dirigés par des Chefs de Bureau nommés par décision du Ministre chargé de la Culture, sur proposition du Chef de la Mission Culturelle.

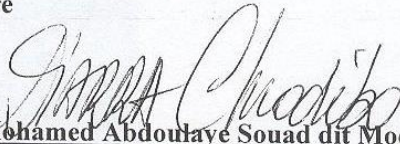
Les Chefs de Bureau ont rang de Chef de section d'un service central.

**CHAPITRE III : DES DISPOSITIONS FINALES**

**ARTICLE 9** : Le ministre de l'Artisanat, de la Culture et du Tourisme, le ministre de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de l'Aménagement du Territoire, le ministre de l'Équipement, des Transports, du Logement et de l'Urbanisme et le ministre de l'Économie, des Finances et du Budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

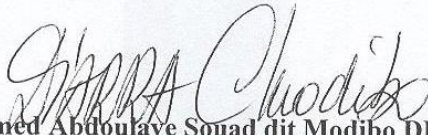
Bamako, le 13 JUIN 2012

P/Le Président de la République par intérim,  
le Premier ministre



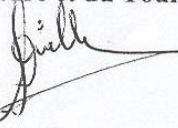
Docteur Cheik Mohamed Abdoulaye Souad dit Modibo DIARRA

Le Premier ministre,



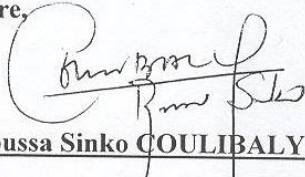
Docteur Cheik Mohamed Abdoulaye Souad dit Modibo DIARRA

Le ministre de l'Artisanat, de la Culture et du Tourisme,



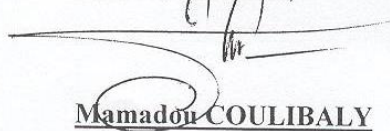
Madame DIALLO Fadima TOURE

Le ministre de l'Administration Territoriale,  
de la Décentralisation et de l'Aménagement  
du Territoire,



Colonel Moussa Sinko COULIBALY

Le ministre de l'Équipement, des Transports, du Logement  
et de l'Urbanisme,



Mamadou COULIBALY

Le ministre de l'Économie,  
des Finances et du Budget,



Tiéna COULIBALY



## Annexe n° 5 : Fiche patrimoine culturel immobilier

\* Rubrique obligatoire  
TC Rubrique du tronc commun

### 1. IDENTIFICATION\* TC

- 1.1. Numéro d'inventaire : CCK0001
- 1.2. Nom(s) du bien : Centre Culturel Kôrè (CCK) de Ségou
- 1.3. Communauté(s) concernée(s) : Artistique

### 2. LOCALISATION ADMINISTRATIVE\* TC

Région de Ségou, Cercle de Ségou, Commune rural de Sébougou



### 3. LOCALISATION GEOGRAPHIQUE\* TC

- 3.1. Longitude : 13.421188481493953
- 3.2. Latitude : -6.31322177325608

### 4. DESCRIPTION

**4.1.** Commentaire historique et descriptif : Créé en février 2011, le centre culturel Kôrè (CCK) de Ségou s'inscrit dans une vision de promotion et développement de l'art et des métiers de la culture à Ségou, au Mali, et ailleurs. Ainsi, le centre s'investit dans la promotion de l'art, l'éducation culturelle, l'art social pour le changement de comportement, la production et la diffusion d'œuvres artistiques. Le Centre Culturel Kôrè (CCK) dispose d'un statut d'association et opère dans le cadre de trois composantes suivantes : Arts et Education, Recherche et Centre de ressources, et Production et Diffusion des œuvres artistiques et culturelles.

**4.2.** Composante(s) ou partie(s) constituante(s) du bien : Le site du Centre Culturel Kôrè est bâti en architecture néo-soudanaise, les bâtiments différents sont de forme rectangulaire construits sur deux lots. Le premier lot est composé de :

- Un (01) Musée de 50 m<sup>2</sup>,
- Deux (02) salles de conférences (grande et petite) de 100 m<sup>2</sup> et de 50 m<sup>2</sup>,
- Un (01) studio de production audiovisuel de 16 m<sup>2</sup>
- Une (01) Administration de 120 m<sup>2</sup>
- Un (01) Entrepôt de 150 m<sup>2</sup>

Le second lot comporte :

- Une (01) Bibliothèque de 90 m<sup>2</sup>
- Un (01) Restaurant de 120 m<sup>2</sup>

Les toitures de certains bâtiments sont en terrasse en banco, supportée par un système tramé de fourches en formes V, les traverses sont en bois, d'autres en tôles ondulées ou en dalles en béton.

**4.3.** Dimensions : Le Centre Culturel Kôrè (CCK) fait au total 45/35 m

**4.3.1.** Limites cardinales : Le Centre Culturel Kôrè (CCK) est limité à l'ouest et au nord par la route, à l'est et au sud par des concessions familiales.

**4.3.2.** Superficie : Le Centre Culturel Kôrè (CCK) mesure 1 575 m<sup>2</sup>

**4.4.** Matériaux et techniques de construction : Ciment, Banco, Beurre de karité, coquille de la noix de karité et du banco rouge.

#### 4.5. Datations du bien\*

4.5.1. Date(s)\* : Février 2011

4.5.2. Justification(s) de la date\* : <https://koresegou.org/centre-culturel-kore-mali/>

### 5. INTERPRETATION\* <sup>TC</sup>

5.1. Interprétation fonctionnelle du bien (*Thesaurus*)

5.1.1. Fonction(s) originelle(s) du bien\* : Centre culturel

5.1.2. Fonction(s) actuelle(s) du bien : Art, Education culturelle, Art social pour le changement de comportement, Production et Diffusion d'œuvres artistiques, ...

5.1.3. Catégorie(s) du bien\* : Espace de culturel

5.2. Valeur(s) du bien (*historique, scientifique, socioculturelle.....*) :

Il constitue un centre de référence répondant aux attentes des artistes et opérateurs culturels en leur offrant des possibilités de spécialisation et de professionnalisation dans les métiers de la culture, de l'organisation et de la gestion des actions culturelles. Construit avec des briques en banco avec des réalisées à la carrière, soit sur place, d'une dimension d'environ 38x25x8 cm, ces bâtiments sont revêtus d'une couche de banco pourri d'environ 2 cm ; la terre argileuse noire (bogotoli) est utilisée pour la toiture et pour les enduits. L'étanchéité des enduits réside dans l'usage des techniques ancestrales pour l'obtention de la terre argileuse noire (bogotoli) qui consiste à choisir du banco plus ou moins sableux, amendé de bouse de vache, de cosses de riz ou de paille de mil, et laissé à fermenter pendant plusieurs jours. L'enduit de finition est en banco rouge (bogobleni), une des caractéristiques de la Région de Ségou. Spécifique aux bâtis de Ségou, le banco rouge (bogobleni) est obtenu aux différentes carrières de la zone puis tamisé et mélangé à du sable fin et du beurre de karité fondu. Appliqué à la main sur les différentes façades, d'environ 2 mm d'épaisseur, remouillé puis lissé à la main (doigts) donne au site des effets d'esthétiques.

### 6. PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES LIEES AU BIEN

6.1. Nom(s) : Mamou DAFFE et son équipe

6.2. Rôle(s) : Entrepreneur culturel Malien

### 7. STATUT (régime de propriété)

7.1. Bien public,

7.2. Bien privé : Oui

7.3. Bien universel

### 8. PROTECTION JURIDIQUE

8.1. Actes juridiques de protection : Oui

8.2. Droit coutumier

### 9. GESTION

9.1. Structure de gestion : Bourama DIARRA

9.2. Contact : Tel : 76 12 89 04

9.3. Adresse :

10. ETAT DE CONSERVATION : Très bon état

### 11. SOURCES D'INFORMATION

11.1. Personnes ressources : Mamou DAFFE, Bourama DIARRA, Djibril GUISSÉ, Mohamed DOUMBIA

**11.2. Bibliographie**

**11.3. Discographie**

**11.4. Documentation audiovisuelle :** Video 15 mn

**11.5. Archives**

**12. RENVOI A D'AUTRES FICHES\* TC**

12.1 Fiche(s) patrimoine culturel immobilier

12.2 Fiche(s) patrimoine culturel immatériel : FeNi0001

12.3 Fiche(s) trésor humain vivant : THVMaDAF0001

**13. RENVOI A LA DOCUMENTATION\* TC**

13.1. Cliché(s)

13.2. Carte(s)

13.3. Autre média/documents : <https://koresegou.org/>

**14. ENQUETE et ENQUETEURS\* TC**

14.1. Prénoms et Nom : Sory Ibrahim CAMARA

14.2. Qualité : Enquêteur

14.3. Date de l'enquête : 02 août 2021

14.4. Type d'inventaire : Topographique

14.5. Niveau d'inventaire (recensement, étude approfondie/recherche) : Recensement

**15. OBSERVATIONS**

15.1. Potentiel d'exploitation du site : Visite touristique

15.2. Travaux ou actions d'urgence à signaler : Néant

15.3. Suggestions pour une prise de décision, etc. : Néant

15.4. Retour éventuel sur le terrain : Informations et photos complémentaires

**16. SIGNATURE**

## Annexe n° 6 : Fiche patrimoine culturel immobilier

\* Rubrique obligatoire  
TC Rubrique du tronc commun

### 1. IDENTIFICATION\* TC

- 1.1. Numéro d'inventaire : CeND0001
- 1.2. Nom(s) du bien : Le NDOMO de Ségou
- 1.3. Communauté(s) concernée(s) : Artisane de la Région de Ségou

### 2. LOCALISATION ADMINISTRATIVE\* TC

Région de Ségou, Cercle de Ségou, Commune rural de Pélékana

### 3. LOCALISATION GEOGRAPHIQUE\* TC

- 3.1. Longitude : 13.427690517188818
- 3.2. Latitude : -6.220254249156306



### 4. DESCRIPTION

**4.1. Commentaire historique et descriptif :** Le NDOMO est une entreprise sociale créée pour répondre au problème du chômage de jeunes qui n'ont pas eu la chance de suivre des études ou d'être scolarisés. Le NDOMO a pour objet de donner à ces jeunes une formation à partir d'un savoir-faire local : l'application de teintures naturelles sur coton (fabrication de bogolans et galas). Outre la formation technique, il a vocation aussi à accompagner les jeunes dans la vie en facilitant leur socialisation et en leur apportant les valeurs qui faciliteront leur vie d'hommes : responsabilité, engagement personnel, travail, solidarité, dans le strict respect des valeurs de la société Malienne.

**4.2. Composante(s) ou partie(s) constituante(s) du bien :** Le site du NDOMO est bâti en architecture néo-soudanaise, les différents bâtiments sont de forme rectangulaire construits en banco. De taille moyenne et tout à fait traditionnelle en ce qui concerne la typologie et les techniques de construction, le site comporte plusieurs bâtiments qui sont :

Un (01) vestibule servant de bureau de 15 m<sup>2</sup> plus un petit magasin sur le toit de 8 m<sup>2</sup>

Un (01) atelier de finition d'environ 40 m<sup>2</sup>

Trois (03) magasins de stockage d'intrants de 16 m<sup>2</sup> chacun

Deux grandes salles d'exposition des tissus d'environ 60 m<sup>2</sup> plus une (01) salle d'explication de la production d'environ 60 m<sup>2</sup>

Une (01) cantine de 15 m<sup>2</sup> plus une (01) salle de repos de 10 m<sup>2</sup>

Un (01) appartement de 3 pièces pour le gardien du centre et sa famille d'environ de 48 m<sup>2</sup>

Une (01) cuisine traditionnelle de 4 m<sup>2</sup>

Les toitures de certains bâtiments sont en terrasse en banco, supportée par un système tramé de fourches en formes V, les traverses sont en bois et d'autres en tôles ondulées.

**4.3. Dimensions :** Le NDOMO fait au total 40/15 m<sup>2</sup>

**4.3.1. Limites cardinales :** Le NDOMO est limité à l'ouest et au nord par la route, à l'est et au sud par des concessions familiales.

**4.3.2. Superficie :** Le NDOMO mesure 600 m<sup>2</sup>

**4.4. Matériaux et techniques de construction :** Ciment, Banco, Beurre de karité, coquille de la noix de karité et du banco rouge.

**4.5. Datations du bien\***

4.5.1. Date(s)\* : 1990

4.5.2. Justification(s) de la date\* : <http://www.ndomo.net/index.html>

## **5. INTERPRETATION\*** TC

**5.1. Interprétation fonctionnelle du bien** (*Thesaurus*)

5.1.1. Fonction(s) originelle(s) du bien\* : Entreprise et Centre de formation

5.1.2. Fonction(s) actuelle(s) du bien : Entreprise de Teinture Naturelle

5.1.3. Catégorie(s) du bien\* : Entreprise

**5.2. Valeur(s) du bien** (*historique, scientifique, socioculturelle.....*) :

Construit avec des briques en banco avec des réalisées à la carrière, soit sur place, d'une dimension d'environ 38x25x8 cm, ces bâtiments sont revêtus d'une couche de banco pourri d'environ 2 cm ; la terre argileuse noire (bogotoli) est utilisée pour la toiture et pour les enduits. L'étanchéité des enduits réside dans l'usage des techniques ancestrales pour l'obtention de la terre argileuse noire (bogotoli) qui consiste à choisir du banco plus ou moins sableux, amendé de bouse de vache, de cosses de riz ou de paille de mil, et laissé à fermenter pendant plusieurs jours.

L'enduit de finition est en banco rouge (bogobleni), une des caractéristiques de la Région de Ségou. Spécifique aux bâtis de Ségou, le banco rouge (bogobleni) est obtenu aux différentes carrières de la zone puis tamisé et mélangé à du sable fin et du beurre de karité fondu. Appliqué à la main sur les différentes façades, d'environ 2 mm d'épaisseur, remouillé puis lissé à la main (doigts) donne au site des effets d'esthétiques.

## **6. PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES LIEES AU BIEN**

**6.1. Nom(s) :** Boubacar DOUMBIA et Groupe kasobané

**6.2. Rôle(s) :** Entrepreneur culturel Malien

## **7. STATUT (régime de propriété)**

**7.1. Bien public,**

**7.2. Bien privé :** Oui

**7.3. Bien universel**

## **8. PROTECTION JURIDIQUE**

**8.1. Actes juridiques de protection :** Oui

**8.2. Droit coutumier**

## **9. GESTION**

**9.1. Structure de gestion :** Boubacar DOUMBIA

**9.2. Contact :** +223 77 53 52 42

**9.3. Adresse :** [ndomomali@yahoo.fr](mailto:ndomomali@yahoo.fr) , Pélégana Ségou

**10. ETAT DE CONSERVATION :** Très bon état

## **11. SOURCES D'INFORMATION**

**11.1. Personnes ressources :** Boubacar DOUMBIA et Groupe kasobané

**11.2. Bibliographie**



**11.3. Discographie**

11.4. Documentation audiovisuelle : Vidéo de 5 mn

11.5. Archives

**12. RENVOI A D'AUTRES FICHES\* TC**

12.1 Fiche(s) patrimoine culturel immobilier

12.2 Fiche(s) patrimoine culturel immatériel :

12.3 Fiche(s) trésor humain vivant : THVBaDO0001

**13. RENVOI A LA DOCUMENTATION\* TC**

13.1. Cliché(s)

13.2. Carte(s)

13.3. Autre média/documents : <http://www.ndomo.net/index.html>

**14. ENQUETE et ENQUETEURS\* TC**

14.1. Prénoms et Nom : Sory Ibrahim CAMARA

14.2. Qualité : Enquêteur

14.3. Date de l'enquête : 02 août 2021

14.4. Type d'inventaire : Topographique

14.5. Niveau d'inventaire (recensement, étude approfondie/recherche) : Recensement

**15. OBSERVATIONS**

15.1. Potentiel d'exploitation du site : Visite touristique

15.2. Travaux ou actions d'urgence à signaler : Néant

15.3. Suggestions pour une prise de décision, etc. : Néant

15.4. Retour éventuel sur le terrain : Informations et photos complémentaires

**16. SIGNATURE**

## Annexe n° 7 : Fiche patrimoine culturel immobilier

\* Rubrique obligatoire  
TC Rubrique du tronc commun

### 1. IDENTIFICATION\* TC

- 1.1. Numéro d'inventaire : TAG0001
- 1.2. Nom(s) du bien : Mazar (mausolée) d'Imam Guindjo
- 1.3. Communauté(s) concernée(s) : Musulmans



### 2. LOCALISATION ADMINISTRATIVE\* TC

Région de Ségou, Cercle de Ségou, Commune urbaine de Ségou

### 3. LOCALISATION GEOGRAPHIQUE\* TC

- 3.1. Longitude : 13.423767
- 3.2. Latitude : -6.288350

### 4. DESCRIPTION

**4.1. Commentaire historique et descriptif (texte) :** Almamy Guindjo est décédé à l'âge de 109 ans. Son vrai nom est Mohamed dit Malick TOUNKARA. Certains disent qu'il est né vers 1909, d'autres parlent de 1910 ou 1912. Il est le fils de Malick et d'Afsatou MAÏGA, d'ailleurs beaucoup de gens lui donnent le nom de sa mère "MAÏGA". Guindjo Almamy a fait ses études coraniques à Djénné chez Somono Sonfo qui lui a transmis tout son savoir, car il était un élève pas comme les autres brillant et toujours prêt à faire les petites commissions de son maître. Mais pour parfaire ses connaissances coraniques, Almamy Guindjo aurait parcouru plusieurs pays de l'Afrique de l'ouest surtout le Nigeria où il a longtemps séjourné. C'est de là-bas qu'il est parti en Arabie Saoudite (Mecque). Humaniste, l'Almamy Guindjo était l'un des plus vénérés et avait tout d'un saint, beaucoup de fidèles musulmans ont pu accomplir le pèlerinage à la Mecque grâce à sa générosité.

Almamy Guindjo est décédé le mardi 20 novembre 2012 à Bamako (Mali) et a été inhumé mercredi dans sa maison de Bagadadji (Ségou) en présence de plusieurs personnalités dont le président de la République par intérim Pr Dioncounda Traoré, du Premier ministre, des ministres et plusieurs autorités religieuses, politiques et des notabilités du Mali.

**4.2. Composante(s) ou partie(s) constituante(s) du bien :** Le mazar (mausolée) d'Imam Guindjo est bâtiment forme rectangulaire construit en ciment.

#### 4.3. Dimensions

- 4.3.1. Limites cardinales : Le mazar (mausolée) d'Imam Guindjo est limité à l'est par la mosquée, à l'ouest, au sud et au nord par la concession familiale.
- 4.3.2. Superficie : il mesure environ 28 m<sup>2</sup>

**4.4. Matériaux et techniques de construction :** Ciment, la toiture est en toile ondulée.

#### 4.5. Datations du bien\*

- 4.5.1. Date(s)\* : Novembre 2012
- 4.5.2. Justification(s) de la date\* : date de décès mardi 20 novembre 2012

## **5. INTERPRETATION\* TC**

### **5.1. Interprétation fonctionnelle du bien (*Thesaurus*)**

5.1.1. Fonction(s) originelle(s) du bien : lieu de culte : mazar (mausolée)

5.1.2. Fonction(s) actuelle(s) du bien : lieu de culte

5.1.3. Catégorie(s) du bien : édifice religieux

### **5.2. Valeur(s) du bien (*historique, scientifique, socioculturelle.....*)**

## **6. PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES LIEES AU BIEN**

6.1. Nom(s) : Cheick Kola MAIGA et famille

6.2. Rôle(s) : Chef de famille

## **7. STATUT (régime de propriété)**

7.1. Bien public,

7.2. Bien privé : Oui

7.3. Bien universel

## **8. PROTECTION JURIDIQUE**

8.1. Actes juridiques de protection : Non

8.2. Droit coutumier : Oui

## **9. GESTION**

9.1. Structure de gestion : Cheick Kola MAIGA

9.2. Contact : +223 76 17 16 88

9.3. Adresse : Route l'an 2000, Bagadadji-Ségou

## **10. ETAT DE CONSERVATION**

## **11. SOURCES D'INFORMATION**

11.1. Personnes ressources : Cheick Kola MAIGA, El hadj Ousmane TRAORE,

11.2. Bibliographie

11.3. Discographie

11.4. Documentation audiovisuelle

11.5. Archives

## **12. RENVOI A D'AUTRES FICHES\* TC**

12.1 Fiche(s) patrimoine culturel immobilier : Néant

12.2 Fiche(s) patrimoine culturel immatériel : Néant

12.3 Fiche(s) trésor humain vivant : Néant

## **13. RENVOI A LA DOCUMENTATION\* TC**

13.1. Cliché(s) : Informations complémentaires disponible sur le web

13.2. Carte(s)

13.3. Autre média/documents

## **14. ENQUETE et ENQUETEURS\* TC**

14.1. Prénoms et Nom : Sory Ibrahim CAMARA

14.2. Qualité : Enquêteur

14.3. Date de l'enquête : 26 août 2021

14.4. Type d'inventaire : Topographique

14.5. Niveau d'inventaire (recensement, étude approfondie/recherche) : Recensement

## 15. OBSERVATIONS

15.1. Potentiel d'exploitation du site : Visite touristique

15.2. Travaux ou actions d'urgence à signaler : Néant

15.3. Suggestions pour une prise de décision, etc. : Néant

15.4. Retour éventuel sur le terrain : Informations et photos complémentaires

## 16. SIGNATURE



Figure 38 : Intérieur



Figure 39 : côté Ouest





*Figure 40 : côté Nord*



*Figure 41 : côté Est*



*Figure 42 : les deux photos les plus célèbres de l'Imam*



## Annexe n° 8 : Fiche trésor humain vivant ou détenteurs de savoirs et savoir-faire

\* Rubrique obligatoire  
TC Rubrique du tronc commun

### I – IDENTIFICATION \* TC

1. Numéro d'inventaire : THVMaDAF0001
2. Nom : DAFPE
3. Prénom : Mamou
4. Age :
5. Lieu de Naissance :
6. Langue d'expression : Français, Anglais, Bambara,



### II – LOCALISATION

7. Lieu de résidence ou d'activité
- 7.1. Localisation administrative \* TC  
*Région de Ségou, Cercle de Ségou, Commune rural de Sébougou*
- 7.2. Localisation géographique\* TC  
*Longitude : 13.421188481493953*  
*Latitude : -6.31322177325608*

### III – LA PRATIQUE OU L'ACTIVITE

8. Aire(s) culturelle(s) : *Sébougou, commune de rural de Sébougou et alentours*
9. Dénomination de la pratique ou de l'activité : *Entrepreneur culturel, Expert en gestion d'art & culture.*
10. Éléments matériels associés
- 10.1. mobilier(s) : nom(s) et fonction(s) : *Néant*
- 10.2. immobilier(s) : nom(s) et fonction(s) : *Centre Culturel Kôrè*
- 10.3. éléments immatériels associés : nom(s) et fonction(s) : *Festival sur le Niger & Ségou Art*
11. Description de la pratique ou de l'activité  
*M. Daffé fait partie d'une nouvelle génération de dirigeants sociaux dont la vocation consiste à concevoir des projets et des opérations locaux avec un fort impact économique, culturel et social. Depuis lors, il a créé et dirigé plusieurs structures privées de petite et moyenne taille dans ses domaines d'intérêt et de formation, y compris le froid, le tourisme, l'hôtellerie, l'industrie culturelle et la promotion de l'économie locale.*  
*L'année 2005 voit le couronnement de ses actions par la création de l'une des plus grandes attractions touristiques et socio culturelles de la sous-région : le Festival sur le Niger. Une véritable industrie créative qui attire les principales figures de l'art, la culture, la musique et les domaines scientifiques à travers le monde entier.*  
*Cette dernière expérience participant au développement économique de la région de Ségou a contribué à réunir des acteurs économiques des communes et de la région au sein du Conseil pour la Promotion de l'Economie Locale (CPEL), première expérience en matière de prise en main du développement économique par les acteurs locaux.*  
*Ainsi, M. Daffé a conçu et mise en œuvre avec ses collègues un modèle de développement local basé sur les savoirs locaux et stratégies locales en aidant les organismes locaux à agir. L'année 2010, le*

*festival devient une fondation et crée un centre culturel de référence sous régionale pour la recherche, le développement et le perfectionnement des métiers de la culture au Mali.*

12. Transmission de la pratique ou de l'activité

*Le Centre Culturel Kôrè, le Festival sur le Niger & Ségou Art, Réseau Kya etc. sont des moyens de transmission des activités menées par monsieur DAFFE.*

13. Difficultés de pérennisation de la pratique ou de l'activité

*Pas de difficultés de pérennisation.*

**IV - SOURCES D'INFORMATION**

14. Personnes ressources : Djibril GUISSÉ, Bourama DIARRA

15. Bibliographie : CV joint

16. Documentation audiovisuelle

**V - RENVOI À D'AUTRES FICHES\* TC**

17. Fiche(s) patrimoine culturel immobilier : CCK0001

18. Fiche(s) patrimoine culturel immatériel :

19. Fiche(s) trésor humain vivant

**VI - RENVOI À LA DOCUMENTATION\* TC**

20. Cliché(s)



21. Carte(s) : Non

22 Autre média/documents

**VII - ENQUÊTE ET ENQUÊTEURS \* TC**

23. Prénoms et Nom : Sory Ibrahim CAMARA

24. Qualité : Enquêteur

25. Date de l'enquête : 02 août 2021

26. Type d'inventaire (Topographique, thématique) : Topographique

27. Niveau d'inventaire (recensement, étude approfondie/recherche) :

*Le présent inventaire est un recensement de type topographique.*

#### **VIII - OBSERVATIONS**

28. Actions d'urgence à signaler : Néant

29. Suggestions pour une prise de décision, etc. : sélection et proclamation comme trésor humain vivant.

30. Retour(s) éventuel(s) sur le terrain

#### **IX - SIGNATURE**

## Annexe n° 9 : Fiche trésor humain vivant ou détenteurs de savoirs et savoir-faire

\* Rubrique obligatoire  
TC Rubrique du tronc commun

### I – IDENTIFICATION \* TC

1. Numéro d'inventaire : THVBaDO0001
2. Nom : DOUMBIA
3. Prénom : Boubacar
4. Age : 68 ans
5. Lieu de Naissance : Ségou
6. Langue d'expression : Français, Bambara



### II – LOCALISATION

7. Lieu de résidence ou d'activité
- 7.1. Localisation administrative\*TC  
(Région de Ségou ; Cercle de Ségou, Commun rural de Pélégana)
- 7.2. Localisation géographique\*TC  
Longitude : 13.427690517188818  
Latitude : -6.220254249156306

### III – LA PRATIQUE OU L'ACTIVITE

8. Aire(s) culturelle(s) : Pélégana, commun rural de Pélégana et alentours
9. Dénomination de la pratique ou de l'activité : Teinturier
10. Éléments matériels associés
- 10.1 mobilier(s) : nom(s) et fonction(s) : Néant
- 10.2 immobilier(s) : nom(s) et fonction(s) : Atelier Ndomo
- 10.3 éléments immatériels associés : nom(s) et fonction(s) : Techniques traditionnelles de teinture naturelles (Basilan, Bogolan et Gala)
11. Description de la pratique ou de l'activité  
*Boubacar Doumbia mélange techniques artisanales traditionnelles et création contemporaine autour du bogolan, une étoffe de tissu réalisée à partir de bandes de coton et peinte avec des teintures naturelles. Le bogolan est un tissu malien teint suivant une technique utilisée au Mali, au Burkina Faso, en Guinée, en Côte d'Ivoire et au Sénégal. Il désigne à la fois le tissu et un style particulier de teinture. Commercialisé localement au Mali dans les années 1970, la production s'est intensifiée dans les années 1980, avec l'apparition de centres de production, comme à San ou à Ségou. C'est une toile plus ou moins épaisse en coton, filée et tissée sur place et d'une largeur variante de 5 centimètres à une douzaine (et plus maintenant) de centimètres et vendue en rouleaux. Ces bandes sont cousues bord à bord et à la main pour former des pièces de tissu de dimensions variables. Pour l'obtention des couleurs, M. DOUMBIA passe par le trempage dans une décoction de feuilles de Bouleau d'Afrique ou n'galama (arbre commun de la famille des Combretaceae, entrant aussi dans la pharmacopée africaine) et séchage à plat au soleil. Il structure son dessin à la boue fermentée (bogo) avec l'aide d'un calame ou d'un pinceau. Pour les parties « rouges » (qui vont de la rouille au brun), une décoction d'écorce de mpécou (arbre très utilisé en pharmacopée) s'impose. Oubliée quelque temps, cette même décoction donnera une teinture kaki aux tissus. Par la suite, l'obtention des parties blanches de la pièce de bogolan ne se fait plus en frottant ces parties au savon. Un mélange de poudre lessiviale, de*



*chlore et de savon de karité sert de décolorant puissant. Le bogolan conjugue des nuances de marron et présente des teintes plus sobres comme le noir, le blanc ou l'ocre, obtenues grâce à un mélange de soude, de céréales et de cacahuètes. Les dessins choisis sont en effet lisibles comme la marque d'identité d'une population, d'un village, mais aussi d'un artiste en particulier, si bien qu'une femme pourra à coup sûr reconnaître ses propres productions de bogolan. Comme tout objet d'art africain, le bogolan est un objet puissant : étant en effet teint à base de terre, il est considéré comme imprégné d'énergie vitale. Outre son utilisation en tant que textile dans la fabrication des tuniques masculines et des pagnes noués des femmes, on lui attribuait des vertus thérapeutiques et l'on enveloppait ainsi les jeunes circoncis comme les fillettes excisées. Traditionnellement, ce tissu a une valeur de protection pour ceux qui le portaient. Selon la forme ou la couleur des motifs, ils pouvaient protéger les chasseurs, les femmes enceintes, les personnes âgées et les nourrissons...*

*Ce type de teinture a également largement été diffusé dans le monde, grâce aux créations du styliste Seydou DOUMBIA, dit Chris Seydou, dans les années 1980. Dans les années 2000, les tissus bogolan sont exportés dans le monde entier.*

#### 12. Transmission de la pratique ou de l'activité

*Boubacar Doumbia est également entrepreneur social, membre du réseau Ashoka. Son atelier, le Ndomo, qu'il a créé à Ségou, au Mali, en 2004, a pour objectif de former des jeunes sans emploi. Outre la formation technique, il a vocation aussi à accompagner les jeunes dans la vie en facilitant leur socialisation et en leur apportant les valeurs qui faciliteront leur vie d'hommes (responsabilité, engagement personnel, travail, solidarité, dans le strict respect des valeurs de la société Malienne).*

#### 13. Difficultés de pérennisation de la pratique ou de l'activité

*La vulgarisation du concept Ndomo à l'échelle national reste l'une des difficultés majeures pour la pérennisation de l'activité.*

### IV - SOURCES D'INFORMATION

14. Personnes ressources : Boubacar DOUMBIA

15. Bibliographie : CV joint

16. Documentation audiovisuelle

### V - RENVOI À D'AUTRES FICHES\* TC

17. Fiche(s) patrimoine culturel immobilier : CeND0001

18. Fiche(s) patrimoine culturel immatériel

19. Fiche(s) trésor humain vivant

### VI - RENVOI À LA DOCUMENTATION\* TC

20. Cliché(s)







21. Carte(s)

22. Autre média/documents

### **VII - ENQUÊTE ET ENQUÊTEURS \* TC**

23. Prénoms et Nom : Sory Ibrahim CAMARA

24. Qualité : Enquêteur

25. Date de l'enquête : 02 août 2021

26. Type d'inventaire (Topographique, thématique) : Topographique

27. Niveau d'inventaire (recensement, étude approfondie/recherche) :

*Le présent inventaire est un recensement de type topographique.*

### **VIII - OBSERVATIONS**

28. Actions d'urgence à signaler : Néant

29. Suggestions pour une prise de décision, etc. : sélection et proclamation comme trésor humain vivant.

30. Retour(s) éventuel(s) sur le terrain

### **IX - SIGNATURE**

## Annexe n° 10 : Tableau synoptique de découpage des activités

Contenu du projet	Activités	Libellés	Acteurs
<b>Objectif 1 : Aménager l'Espace culturel Bitonblon de Sékoro</b>	<b>Activité 1.1</b>	Définir la problématique et les objectifs du projet. Elaborer le projet de valorisation en impliquant le plus possible les acteurs culturels. Faire accepter le projet final auprès du public cible de la Région,	MCS, DRC, DRHT, M
	<b>Activité 1.2</b>	Assurer l'entretien des bâts du site culturel de Sékoro.	MCS, DRC, DRHT, M
	<b>Activité 1.3</b>	Inclure le palais reconstruit de Biton Mamary jouxtant la tombe du même souverain, la mosquée de Ba Sounou Sacko, mère de Biton, la place du ficus qui servait de lieu de repos de Biton, les berges et ilots du fleuve, théâtre d'activité de la flottille des Tondjonw dans le circuit des visites guidées.	MCS, DRC, DRHT, M
<b>Objectif 2 : Améliorer le produit touristique</b>	<b>Activité 2.1</b>	Inventorier les biens culturels (objets) disponibles auprès de la population de Sékoro.	MCS, DRC, DRHT, M, PTF
	<b>Activité 2.2</b>	Collecter les biens (objets) culturels disponibles auprès de la population de Sékoro	MCS, DRC, DRHT
	<b>Activité 2.3</b>	Exposer les biens culturels (objets) collectés dans les 7 vestibules	MCS, DRC, DRHT
	<b>Activité 2.4</b>	Organiser des séances d'information et de sensibilisation des jeunes générations sur la préservation et la promotion du patrimoine culturel	MCS, DRC, DRHT
<b>Objectif 3 : Assurer la visibilité du site culturel de Sékoro.</b>	<b>Activité 3.1</b>	Réaliser des documents écrits et audiovisuels sur l'Espace Culturel Bitonblon	CGS, MCS, DRC, DRHT, M
	<b>Activité 3.2</b>	Diffuser sur les médias les différents documents écrits et audiovisuels réalisés sur l'Espace Culturel Bitonblon	MCS, DRC, DRHT
	<b>Activité 3.3</b>	Organiser la formation des guides touristiques sur l'histoire et des valeurs traditionnelles du royaumes Bambara de Ségou	MCS, DRC, DRHT, OCG

<b>Légende</b>	
Comité de Gestion des Sites	CGS
Direction Régionale de la Culture	DRC
Direction Régionale de l'Hôtellerie et du Tourisme	DRHT
Mairie	M
Mission Culturelle de Ségou	MCS
Opérateurs Culturels et Guides	OCG
Population Locale	PL
Partenaire Technique et Financier	PTF

## Annexe n° 11 : Chronogramme d'exécution des activités

CONTENU DU PROJET	RÉSULTATS ATTENDUS	INDICATEURS DE RÉSULTAT	DELAIS			OBSERVATIONS
			DATE DE DEBUT	Nombre de Jours	DATE DE FIN	
Objectif 1	Offrir un cadre de gestion de proximité du patrimoine historique de Sékoro avec les détenteurs et dépositaires des biens liés au Royaume Bambara de Ségou en rapport avec les acteurs et opérateurs culturels		Lundi 1 novembre 2021	70	Lundi 10 janvier 2022	
Activité 1.1		Un document projet élaboré est disponible et accepté par toutes les parties prenantes.	Lundi 1 novembre 2021	30	Mercredi 1 décembre 2021	
Activité 1.2		Les 7 vestibules du Bitonblon et la mosquée de la mère de Biton sont entretenus	Jeudi 2 décembre 2021	30	Samedi 1 janvier 2022	
Activité 1.3		Un nouveau circuit (parcours) est défini	Dimanche 2 janvier 2022	10	Mercredi 12 janvier 2022	
Objectif 2	Préserver le patrimoine historique de Sékoro du pillage et du bradage		Mercredi 15 décembre 2021	30	Vendredi 14 janvier 2022	
Activité 2.1		Un inventaire des biens culturels (objets) est disponible	Mercredi 15 décembre 2021	15	Jeudi 30 décembre 2021	
Activité 2.2		La collecte des biens (objets) culturels inventoriés est effectuée	Dimanche 2 janvier 2022	10	Mercredi 12 janvier 2022	
Activité 2.3		Les biens culturels (objets) inventoriés et collectés sont exposés dans les 7 vestibules	Samedi 1 janvier 2022	10	Mardi 11 janvier 2022	
Activité 2.4		50 jeunes locaux sont formés sur la préservation et la promotion de l'Espace culturel Bitonblon	Jeudi 13 janvier 2022	5	Mardi 18 janvier 2022	
Objectif 3	Promouvoir l'artisanat et le tourisme à Ségou, en particulier à Sékoro		Samedi 15 janvier 2022	35	Samedi 19 février 2022	
Activité 3.1		Des documents écrits (Affiches, Dépliants, Posters, Kakémonos publicitaires) et un documentaire audiovisuel sur l'Espace Culturel Bitonblon de 5mn est réalisé.	Samedi 15 janvier 2022	15	Dimanche 30 janvier 2022	
Activité 3.2		5 journaux (presse écrite) diffuseront à la Une pendant 15 jours, 3 Chaines de télévision (ORTM, Afrique TV et Chérifila TV) diffuseront la vidéo réalisée 2 fois par jours pendant 15 jours, 5 radios (Chaine nationale plus 4 radios privée) diffuseront 2 fois par jours pendant 15 jours.	Mardi 1 février 2022	15	Mercredi 16 février 2022	
Activité 3.3		10 guides touristiques sont formés sur l'histoire et des valeurs traditionnelles du royaumes Bambara de Ségou.	Mercredi 19 janvier 2022	5	Lundi 24 janvier 2022	

### Annexe n° 12 : Matrice des activités du projet

Activités du Projet	Période																Acteurs
	Nov-21				Déc-21				Janv-22				Févr-22				
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	
Activité 1.1	■																MCS, DRC, DRHT, M
Activité 1.2					■												MCS, DRC, DRHT, M
Activité 1.3									■								MCS, DRC, DRHT, M
Activité 2.1							■										MCS, DRC, DRHT, M, PTF
Activité 2.2									■								MCS, DRC, DRHT
Activité 2.3									■								MCS, DRC, DRHT
Activité 2.4											■					MCS, DRC, DRHT	
Activité 3.1											■						CGS, MCS, DRC, DRHT, M
Activité 3.2													■				MCS, DRC, DRHT
Activité 3.3											■						MCS, DRC, DRHT, OCG

Légende	
Les activités de l'Objectif 1	■
Les activités de l'Objectif 2	■
Les activités de l'Objectif 3	■

## Annexe n° 13 : Présentation du budget des activités

Résultats/Activités	Sources de financement					
	Financement attendu du PTF	Contribution de l'organisation porteuse du projet	Contribution de la communauté bénéficiaire	Co-financement (Services Techniques de la Région)	TOTAL (EN EURO €) 1 € = 657,95 CFA	TOTAL
<b>Résultat 1</b>						
Activité 1.1	- CFA	500 000 CFA	- CFA	- CFA	760 €	500 000 CFA
Activité 1.2	- CFA	1 000 000 CFA	- CFA	7 000 000 CFA	12 159 €	8 000 000 CFA
Activité 1.3	- CFA	- CFA	150 000 CFA	- CFA	228 €	150 000 CFA
<b>Résultat 2</b>						
Activité 2.1	- CFA	100 000 CFA	- CFA	- CFA	152 €	100 000 CFA
Activité 2.2			2 812 500 CFA	- CFA	5 700 €	3 750 000 CFA
Activité 2.3	- CFA	4 000 000 CFA	- CFA	- CFA	6 079 €	4 000 000 CFA
Activité 2.4	4 000 000 CFA	1 000 000 CFA	- CFA	- CFA	7 599 €	5 000 000 CFA
<b>Résultat 3</b>						
Activité 3.1	- CFA	625 000 CFA	- CFA	1 875 000 CFA	3 800 €	2 500 000 CFA
Activité 3.2	3 000 000 CFA	1 500 000 CFA	- CFA	1 500 000 CFA	9 119 €	6 000 000 CFA
Activité 3.3	- CFA	1 000 000 CFA	- CFA	- CFA	1 520 €	1 000 000 CFA
Suivi/évaluation	2 000 000 CFA	- CFA	- CFA	- CFA	3 040 €	2 000 000 CFA
<b>Total</b>	<b>9 000 000 CFA</b>	<b>9 725 000 CFA</b>	<b>2 962 500 CFA</b>	<b>10 375 000 CFA</b>	<b>50 156 €</b>	<b>33 000 000 CFA</b>
Assurances 2%					1 003 €	660 000 CFA
Imprévus 5%					2 508 €	1 650 000 CFA
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>53 667 €</b>	<b>35 310 000 CFA</b>



## INDEX

### A

architecturale .....3, 26  
 architecturale soudanaise .....26  
 architecture .....1, 2, 7, 13, 48  
 architecture soudanaise .....7, 13, 48

### B

banco .....13, 18, 25  
 bâtiIII, 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14,  
 15, 16, 18, 19  
 bâtiments .....1, 3, 7, 18, 19  
 Biton Mamary COULIBALY.....5

### C

Cathédrale .....30  
 Conservation .....III, IV, 6, 8, 14  
 cultureIII, V, 1, 2, 3, 6, 7, 8, 10, 11, 12, 13,  
 14, 15, 16, 18, 19, 20, 23, 46

### E

église.....15, 30, 37, 38, 47, 50, 51, 52  
 Eglise de Mandiakuy.....30, 37

### M

MalIII, III, IV, V, 2, 4, 5, 6, 7, 8, 11, 13, 14,  
 18, 19, 20, 23, 28, 29, 33, 34, 40, 47, 49,  
 50  
 Mandiakuy.....17, 18  
 Mosquée.....17, 24, 25, 26, 49

### P

patrimoineIII, 1, 2, 3, 6, 7, 8, 10, 11, 12, 13,  
 14, 15, 16, 18, 19, 20, 23, 24, 33, 34, 40,  
 62  
 patrimoine architectural.....13  
 patrimoine bâti .....2, 11, 12  
 patrimoine culturelIII, 1, 2, 7, 11, 12, 14, 15,  
 16, 18, 19  
 patrimoine culturel bâti de la région de  
 Ségou..... III  
 patrimonial..... III, 1, 11  
 patrimoniale..... III, 7, 9, 10

### R

région de SégouII, III, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 10,  
 11, 13, 16, 17, 18, 19  
 région Ségou .....5

### S

Ségou1, III, IV, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 11, 13, 16,  
 17, 18, 19

### U

UNESCO..... V, 1, 2, 7, 8, 15, 20, 23, 44

### V

valorisationIII, 3, 6, 8, 10, 11, 14, 15, 16, 18,  
 19  
 vestibule.....8, 34, 40, VIII, X, XXII  
 Vestibules.....34